This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

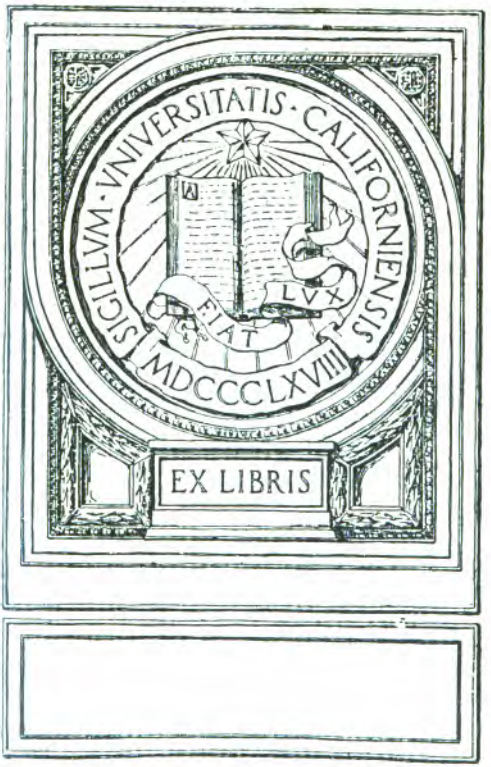
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

DICTATURE

DE

CINQ MOIS

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT
DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA DÉLÉGATION
DE TOURS ET DE BORDEAUX

PAR

AL. GLAIS-BIZOIN
Membre du Gouvernement de la défense nationale
et de la délégation de Tours et de Bordeaux

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS
1874

DICTATURE

DE CINQ MOIS

Paris. — Imprimerie Alcan-Lévy

61, *rue de Lafayette.*

DICTATURE

DE

CINQ MOIS

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU GOUVERNEMENT
DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA DÉLÉGATION DE TOURS
ET DE BORDEAUX

PAR

AL. GLAIS-BIZOIN
Membre du Gouvernement de la défense nationale
et de la délégation de Tours et de Bordeaux

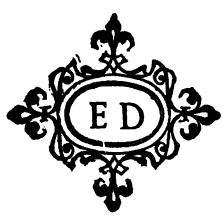

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1873
Tous droits réservés

DC 310
G6

PRÉFACE

« La critique est aisée, mais l'art est difficile, » l'art de gouverner surtout, dans certaines circonstances. La critique! Les hommes publics doivent savoir la supporter, mais sans abdiquer le droit de se défendre. Ce droit, j'en use aujourd'hui, après avoir lu tout ce qui a été publié sur le Gouvernement de la défense nationale siégeant à Paris, et sur la délégation de Tours et de Bordeaux.

Si j'arrive le dernier, c'est donc avec intention. J'ai à dire ce que j'ai vu, ce qu'ont fait mes collègues, ce que j'ai fait moi-même;

746787

je le dirai avec l'impartialité d'un écrivain qui n'aurait pas été contemporain des événements qu'il raconte.

Touchant aux hommes et aux choses, aux hommes qui ont été mes collègues d'un Gouvernement qui a pris le pouvoir résolûment, alors que les plus fermes courages reculaient devant son acceptation, je pourrai déplaire aussi bien à mes amis qu'à nos adversaires et ennemis communs; mais, avant tout, je ne veux pas oublier que j'écris pour l'histoire.

Je n'avais pas besoin de ma propre expérience pour savoir que si, chez nous plus qu'en aucun autre pays, le succès a ses courtisans, la défaite, quelle qu'en soit la cause, a des détracteurs dans tous les rangs, indépendamment des opinions et des affections (1).

---

(1) « En vérité, ils se font une bien fausse idée de la France, ceux qui disent qu'elle est ingouvernable.

Le dénigrement est une partie de notre génie national. Il est d'autant plus acerbe qu'il a pour mobile l'intérêt personnel ou l'amour-propre froissé. La lutte des opinions est moins passionnée.

Or, nous avons trouvé sur notre chemin des amours-propres et des intérêts impossibles à satisfaire, et qui, dès lors, ont fait et

---

Nous la trouvons, nous, trop facilement gouvernable. Elle se laisse mener aux abîmes, comme cela est arrivé depuis le 2 décembre jusqu'à Sedan. Elle ne s'inquiète guère de la politique du premier sauveur venu, pourvu que le succès la justifie; mais aussi, malheur au téméraire qui n'a pas réussi et qu'une fortune constante ne met pas à l'abri des attaques de ses adversaires! Ce même peuple qui admirait hier, aujourd'hui brise son idole, et ne sait jamais vis-à-vis d'elle rester dans les limites de la vérité et de la justice. Il rend même l'idée responsable de ses insuccès, à plus forte raison les hommes. »

(*Trois mois de dictature en province.*)

Cela est vrai; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que le peuple et les adversaires ne sont pas les seuls à briser l'idole et à la rendre responsable de ses insuccès; bon nombre d'amis ne se montrent pas moins acharnés à cette destruction. L'auteur de *Trois mois de dictature*

font encore chorus avec des opinions qui ne sont ni les leurs ni les nôtres. De là les reproches les plus contradictoires.

Ainsi, les premiers, les ultra-radicaux, nous imputent en quelque sorte à crime de nous être intitulés, el 4 septembre, GOUVERNE-

---

nous en offre la preuve. On peut en juger par les coups qu'il porte à l'idole renversée :

« Ils ont été (les membres du Gouvernement de la défense nationale) ou traîtres, ou incapables, ou impuissants.

« Traîtres, si pouvant sauver la France par la révolution, par les mesures énergiques, ils ont préféré, pour conserver le pouvoir, suivre volontairement et sciemment la routine monarchique.

« Incapables, si dans l'hypothèse où c'était la seule voie de salut, ils n'ont pas vu ni compris que la vigueur révolutionnaire pouvait sauver la nation, en lui rendant sa virilité et son courage devant l'ennemi.

« Impuissants certainement, dans tous les cas, le résultat l'atteste ; car si Paris a sauvé son honneur, ils sont restés au-dessous de Paris, et ils n'ont pu organiser la résistance victorieuse en province. »

Traîtres, incapables ou impuissants, à notre choix !

Voilà comment un républicain traite les fondateurs de la République et croit rester à leur égard dans les *limites de la vérité et de la justice !*

MENT DE LA DÉFENSE NATIONALE, bien que nous ayons, ce même jour, proclamé la République. Nous ne devions faire appel à la nation qu'au nom de la République, au nom de la Révolution; il fallait faire vibrer la fibre révolutionnaire; mais, ou le courage nous a manqué, ou nous n'avions pas cette fibre en nous-mêmes. Parmi les douze membres du Gouvernement, il ne s'est pas trouvé un Danton. Faute d'un Danton nous avons échoué. Cela se dit et s'écrit.

Il fallait un Danton! Mais à quoi faire? Pour vaincre la résistance? Nous n'en rencontrions nulle part (1). Point d'émigrés à

(1) La lettre du 6 janvier, adressée par M. le comte Daru à Gambetta, à l'occasion de la dissolution des conseils généraux, constate cette bonne volonté du pays à seconder en tout et partout le Gouvernement de la défense nationale.

« 6 janvier 1871.

« Monsieur,

« Vous nous avez demandé tous nos enfants; nous

Coblentz ou combattant dans les rangs prussiens : point de chouannerie dans la Vendée et dans la Bretagne. Partout, au contraire, le concours le plus empressé. Les

---

vous les avons donnés. Ils sont partis avec empressement : il n'y a pas un seul réfractaire parmi eux, et leur sang coule abondamment sur les champs de bataille de l'armée de la Loire et de l'armée de Paris.

« Vous n'avez pas voulu de contrôle ; vous avez voulu disposer souverainement de la politique, des forces, des richesses de la France. Confiante dans votre patriotisme, la France y a consenti.

« Mais elle a droit de vous demander pourquoi, après avoir frappé de dissolution le Corps législatif, vous frappez de dissolution les conseils généraux, qui ne sont point des assemblées politiques, substituant ainsi à la représentation départementale l'omnipotence préfectorale. »

Cette lettre constate en même temps combien la passion peut aveugler les meilleurs esprits. Ainsi, pour transformer Gambetta en dictateur, en tyran, M. Daru oublie qu'il a voté lui-même la loi qui a mis à la disposition du Gouvernement toute la jeunesse comme gardes mobiles, et toutes les classes de 25 à 35 ans. Il n'oublie pas moins quel rôle la candidature officielle avait joué dans l'élection des conseils généraux de l'Empire.

chouans, ou plutôt leurs fils et petit-fils, accouraient, et des premiers, sous le drapeau de la défense nationale; ils combattaient vaillamment, côte à côte avec les garibaldiens et les démocrates les plus avancés. Où sont les monarchistes, légitimistes, orléanistes, bonapartistes en état de porter les armes; où sont les paysans qu'il fallait *terroriser*, soit pour les faire aller à l'ennemi, soit pour les empêcher de se soulever contre nous? Nulle part. Disons-le à l'éternel honneur de notre malheureuse patrie, elle n'a eu qu'une âme, qu'un cri : la défense du pays à outrance. Quand donc les *terroristes* comprendront-ils qu'ils ne sont plus de notre temps? Leur type du patriote, leur Danton, n'aurait pas fait autrement que nous; car il n'était pas homme à agir sans cause.

Les seconds, les monarchistes de tous les régimes déchus, qui, par effroi de la *Sociale*,

venaient tout affolés se placer sous l'abri de ce Gouvernement de la défense nationale et le secondaient avec empressement dans ces terribles journées; ces mêmes hommes, maintenant, délivrés de toute crainte, et, comme s'ils avaient complétement perdu la mémoire, nous représentent comme des chefs d'émeute qui se sont emparés violemment du pouvoir, et qui, pour s'y perpétuer, ont poussé, en *fous furieux*, à la guerre à outrance, sans tenir compte des volontés du pays; violant toutes les lois, bouleversant toutes les situations, au mépris des droits acquis. Des droits acquis? Comment? N'importe. Les dépossédés ne pardonnent point. Atteints mortellement dans leurs intérêts, à leurs yeux, tous les abus, toutes les violences de 93 ont été dépassés par les révolutionnaires du 4 septembre.

Où est la vérité dans ces assertions

si contradictoires ? Ni d'un côté ni de l'autre.

Nous répondons aux ultra-démocrates que dans ces jours funestes, témoins de l'envahissement de la patrie, uniquement préoccupés de sa délivrance, nous avons bien fait de nous proclamer *Gouvernement de la défense nationale ;* nous avons bien fait, puisque tous les partis se sont empressés de répondre à notre appel, ce qui n'aurait pas eu lieu, vraisemblablement, avec la même unanimité et le même entrain, si cet appel avait été fait au nom pur et simple de la République, bien que son existence fût manifeste pour tous.

« Mais nous n'avons pas *révolutionné* le pays. » Entendons-nous. Révolutionner voudrait-il dire que nous n'avons pas assez fait place nette pour les républicains de la veille et du lendemain? L'administration politique

tout entière est passée dans des mains républicaines; on nous l'a assez reproché. Nous ne pouvions pas cependant créer des préfectures et sous-préfectures pour tous. Que dans les autres rangs de la hiérarchie administrative, trompés par des protestations d'attache à la République, nous ayons laissé à leurs postes trop d'indifférents ou d'ennemis cachés, je l'accorderai volontiers; mais ces fonctionnaires mettaient-ils quelque entrave à la défense? Non; un grand nombre, au contraire, pour se racheter, y poussaient avec ardeur.

Dites que la direction de la guerre, à Paris comme en province, a fait des fautes graves, je serai d'accord avec vous, si vous rendez justice aux efforts de ceux dont le patriotisme ardent n'a jamais désespéré.

L'histoire vous démentira si, ne tenant pas compte de la situation du pays le 4 sep-

tembre, c'est-à-dire d'un trésor sans argent, d'arsenaux vides, de l'absence de toute force militaire par suite du désastre de Sedan et de la capitulation de Metz, vous voulez rendre le Gouvernement de la défense nationale responsable de son insuccès. Il n'est permis à personne de soutenir sans témérité que tout autre gouvernement, à sa place, aurait fait mieux.

Que, pour les monarchistes de toutes les cocardes et de tous les drapeaux, nous soyons des *illégitimes*, des révolutionnaires, cela se conçoit. Je parle des monarchistes en dehors de l'Assemblée nationale ; car, quant aux membres de cette Assemblée, convoqués par un décret du Gouvernement de la défense nationale, parrains d'un président de la République, ils portent la tache originelle des membres du Gouvernement du 4 septembre ; ils sont nos coopérateurs, nos

continuateurs en révolution; ils sont nos complices.

Que MM. de Franclieu, de Belcastel, Baragnon, duc de Broglie, Saint-Marc Girardin et autres se le tiennent pour dit : ils ont fait comme nous acte de révolutionnaires, ils sont bien réellement nos complices.

Ils l'ont été, le jour où ils se sont présentés aux élections et ont accepté un mandat en vertu d'un décret du Gouvernement du 4 septembre.

Ils l'ont été le jour où, à Bordeaux, ils ont proclamé la déchéance de Napoléon III, comme nous l'avions proclamée à l'Hôtel de Ville; ils le sont en s'inclinant devant nos décrets qui ont aboli le Sénat impérial, le Corps législatif, le Conseil d'Etat, les Conseils généraux et municipaux, bases et créatures du régime impérial. Mais que ces nobles fils de nos décrets n'aient pas honte de leurs

auteurs, membres du Gouvernement de la défense nationale. Toutes les puissances de l'Europe, moins la Prusse, nous ont tenu, pendant la durée de nos pouvoirs, en haute considération, à Paris comme à Tours et à Bordeaux. Tous les représentants de ces puissances ont suivi la délégation à Tours et à Bordeaux, reconnaissant son autorité et lui prodiguant, jusqu'à la fin, l'expression de leurs meilleurs vœux, — vœux stériles! — soit, mais éclatant témoignage de considération pour les personnes des membres de ce Gouvernement et de la légitimité, à leurs yeux, de la cause qu'ils défendaient.

Où sont les chefs d'émeute, soit dans les temps passés, soit dans le présent, qui aient vu ainsi tant d'ambassadeurs leur faire cortége et souhaiter aussi publiquement leur triomphe!

Qu'on cesse donc, une fois pour toutes, ces

injures adressées à une révolution qui, dès son début, a reçu à l'intérieur l'adhésion et le concours de tous les partis, et, au dehors, l'expression des sympathies de toutes les grandes puissances, la Prusse exceptée.

Français, soyons fiers de Paris dont l'héroïsme a résisté pendant cinq mois, sans un moment de faiblesse, aux plus formidables armées ; soyons fiers aussi de la vaillance de nos jeunes milices improvisées qui, malgré un armement imparfait et la rigueur exceptionnelle de la saison, chaque fois qu'elles ont eu à leur tête des chefs habiles et résolus comme les Faidherbe et les Chanzy, ont su étonner le monde par l'énergie de leur résistance et forcer leurs vainqueurs au respect et à l'estime du nom français.

Un dernier mot :

Que les ambitions déçues, si ce peut être une consolation pour elles, prennent à partie

les fondateurs de la République ; mais que le pays conserve précieusement la fondation, son arche de salut.

DICTATURE

DE CINQ MOIS

PARIS — TOURS — BORDEAUX

PARIS

Le Gouvernement de la défense nationale et la délégation de Tours et de Bordeaux ont été une dictature sans exemple dans l'histoire. A Paris, dictature de douze membres jusqu'au 17 septembre; à Tours, du 18 septembre au 9 octobre, *un triumvirat*, et du 9 octobre au 17 février, une dictature à quatre.

A ce titre, nous devons tous et chacun rendre nos comptes au public. Jules Favre a commencé, dans un livre où l'élévation de la pensée et du style révèle le grand orateur, et mieux encore l'homme du sacrifice, le propre des âmes supérieures. Je viens aujourd'hui régler les miens, en toute sincérité, sans égard aux considérations personnelles et aux liens de l'amitié.

On doit se rappeler que l'Assemblée nationale, à

peine réunie à Bordeaux, fut saisie par les députés de Paris, républicains soi-disant radicaux, plus indulgents pour le crime de l'empire, d'une proposition de mise en accusation des membres du Gouvernement de la défense nationale.

L'extrême droite monarchiste, profitant de cet acte extravagant, s'empressa de venir à la rescousse, en s'unissant aux députés radicaux, armée d'une proposition identique.

Quelques jours après, les ultra-républicains, reconnaissant leur bévue, retirèrent leur proposition dans laquelle les députés ultra-monarchistes ne manquèrent pas de persévérer. Mais l'Assemblée nationale, qui sentait qu'elle devait son existence au Gouvernement de la défense nationale, par un respect forcé pour l'auteur de ses jours, transforma la proposition de mise en accusation en commission d'enquête sur les faits relatifs à la révolution du 4 septembre.

Appelé par une invitation très polie en la forme (1) à me rendre au sein de cette commission, un de ses membres, M. le comte Daru, me demanda de prime-abord si je n'avais pas eu connaissance de conciliabules dans lesquels aurait été préparé le mouvement révolutionnaire du 4 septembre.

M. le comte Daru est un de ces hommes politiques (le nombre en est assez considérable) qui croient qu'une révolution se fait comme une émeute. Ils ne

(1) Voir annexe A.

savent pas que si l'on fait des émeutes à volonté, les révolutions se font d'elles-mêmes; que, lorsqu'elles éclatent, le succès en est certain parce qu'elles étaient d'avance dans tous les esprits prêts à les acclamer. Exemples : les révolutions de 1789, 1830, 1848 et du 4 septembre, celle du 4 septembre surtout, faite sans l'intervention d'un seul homme, révolution qui n'a pas coûté une seule goutte de sang, contre laquelle ne s'est élevée, je ne dirai pas une seule main, mais une seule voix dans toute la France qui l'a connue, grâce au télégraphe, presque à la même heure; révolution unique dans les fastes de notre pays.

La révolution du 4 septembre a eu lieu parce que l'empire portait au front le sceau du crime commis à son origine et que, pour l'effacer ou le faire oublier, son auteur a cru nécessaire de se jeter incessamment dans les hasards et les aventures de la guerre, espérant, imitateur de son oncle, faire ainsi une diversion et mettre un arrêt au progrès incessant des idées de liberté, inconciliables, il le sentait, avec ce qu'il appelait le système napoléonien; cette révolution enfin a eu lieu parce que Sénat, Chambre des députés, Conseil d'Etat, préfets, magistrats de tous ordres, agents de toutes sortes, le clergé compris, s'étaient faits les complaisants, plus ou moins vils, de ce maître d'autant plus méprisé ou dédaigné par eux depuis sa chute, qu'ils l'avaient exalté dans sa fausse prospérité.

La coupe était pleine : la capitulation de Sedan

n'a été que la goutte d'eau qui l'a fait déborder. L'établissement impérial est tombé tout d'une pièce, sans qu'un seul de ses partisans ait tenté d'apporter le moindre étai pour adoucir ou retarder sa chute. Ils ont disparu de la scène et se sont évanouis comme des fantômes.

Il y a des gens qui pensent que si, le 3 septembre, la Chambre avait voté la déchéance, selon la proposition de Jules Favre, la révolution du lendemain pouvait être évitée. C'est là une erreur : comme l'a dit à la tribune le général Trochu, le Corps législatif s'était rendu odieux à la population, toute sa haine s'était tournée contre une Assemblée qui avait servilement voté la guerre; elle lui fit oublier qu'il y avait aux Tuileries une impératrice régente, qui n'eut pour témoins de sa fuite que quelques gens de service. Après son départ précipité, une compagnie de gardes nationaux suffit à la garde de ce palais des Tuileries qui fut envahi et saccagé en 1848. C'est qu'alors le peuple en voulait au roi Louis-Philippe, comme le 4 septembre il s'en prenait au Corps législatif, qu'il rendait justement responsable de nos désastres.

Que M. le comte Daru et les membres de la commission d'enquête, ainsi que les députés qui l'ont nommée, en soient bien convaincus, la révolution du 4 septembre s'est faite d'elle-même. Elle n'a été l'œuvre d'aucun individu ni d'aucun conciliabule. L'envahissement de la Chambre, comme à l'Hôtel de Ville la proclamation des députés de Paris,

membres du Gouvernement de la défense nationale, ont eu lieu sans préméditation aucune, comme sans protestation.

C'est ce qu'a démontré d'une manière irréfutable mon éloquent ami Jules Favre, dans ses deux volumes du *Gouvernement de la défense nationale*, ouvrage qui justifie, pièces en main, les sentiments et les actes de l'opposition, et, tout particulièrement, des membres du Gouvernement de la défense nationale qui n'ont pris le pouvoir dans ces terribles moments que pour sauver le pays de la guerre civile.

Je ne sais ce que me fera dire la commission d'enquête, puisqu'après les questions qui m'ont été adressées on ne m'a pas donné lecture de mes réponses sténographiées; mais j'affirme que ma pensée n'aura pas été rendue, s'il n'est pas constaté que je me suis montré d'autant moins disposé à dissimuler à la commission le fait d'un complot comme ayant été la cause ou l'une des causes de la révolution du 4 septembre, que je n'ai pas hésité à lui déclarer que, si j'avais contribué personnellement à la chute du gouvernement impérial, loin de m'en défendre, je m'en glorifierais, par la raison que *Louis-Napoléon*, le jour où il viola son serment prêté à la Constitution devant l'Assemblée constituante dont j'avais l'honneur d'être membre, ce jour-là, à mes yeux, s'était mis hors la loi et avait brisé tout lien social entre lui et nous.

Au reste, la déchéance demandée le 3, parlementairement et avec de si vives instances par l'opposi-

tion, prouve qu'elle ne voulait alors qu'une révolution toute pacifique; mais que les députés dont l'hésitation, dans cette journée, à prononcer cette déchéance, a amené la journée du 4, n'en aient pas trop de chagrin; car, l'eussent-ils votée, même le matin, ils n'auraient pas arrêté le mouvement de l'opinion publique qui éclata si spontanément le lendemain et imposa si impérieusement la République.

Le 4 septembre, le palais du Corps législatif était gardé par des troupes de la ligne et de la cavalerie qui durent se retirer sur des réclamations parties de l'intérieur de la Chambre. Elles furent remplacées sans obstacle par quelques compagnies de la garde nationale échelonnées sur le pont de la Concorde. J'allai les visiter. Malgré le chef de bataillon qui les commandait, elles formèrent le cercle autour de moi pour m'exprimer leur sympathie et leur résolution de maintenir l'ordre. Je rentrai aussitôt après dans le 7e bureau, présidé par le général Lebreton. On y discutait la proposition Jules Favre, à laquelle la majorité était hostile. Pour mettre un terme à la discussion, je rappelai à mes collègues l'envahissement de la Chambre de 1848, dans des circonstances identiques, pendant qu'elle délibérait au lieu d'agir. — « Si vous ne vous hâtez pas, leur dis-je, de prononcer la déchéance, peut-être aucun de vous ne rentrera dans la salle des séances. » — « Est-ce une menace? » me répondit vivement le général. — « C'est un souvenir que je rappelle et que je ne

crois pas sans à-propos. » Au même instant, M. Quesné, je crois, rentrait précipitamment dans le bureau en s'écriant : — « La Chambre est envahie ! » Les cours intérieures étaient effectivement pleines d'hommes très animés. Les députés quittèrent les bureaux à la hâte, et ce ne fut pas sans peine que je parvins, à travers les couloirs que la foule remplissait, jusqu'à la salle des séances. Déjà les tribunes étaient envahies, et ce fut en vain que je me joignis à plusieurs de mes collègues, à M. Wilson entre autres, pour empêcher l'envahissement de nos bancs par les masses qui venaient de forcer la porte du fond de la salle des séances. Dans cinq minutes nous fûmes débordés. Gambetta, à la prière des quelques collègues restés dans la salle, monta à la tribune pour faire comprendre à cette multitude que toute délibération en sa présence était impossible; que la dignité de la Chambre, comme la légalité de la décision qu'elle allait prendre, exigeaient que l'enceinte législative fût respectée. De violents murmures, accompagnés de cris : « Vive la République ! » accueillirent ses paroles. Le président, M. Schneider, crut apaiser ces intrus en délivrant à Gambetta le brevet de *l'un des plus grands patriotes de notre temps*, et, par conséquent, digne d'être écouté; peine perdue ! Les cris de : « Vive la République ! » redoublèrent, et le président disparut. Les membres de l'opposition, restés à leur place jusqu'alors, durent en faire autant pour n'être pas étouffés par le débordement incessant de la foule.

Les quais et la place de la Concorde ne présentaient qu'une masse compacte qui criait : « A l'Hôtel de Ville ! » Afin de la devancer, Picard, Wilson et moi nous prîmes des voitures qui nous menèrent par des voies détournées à l'Hôtel de Ville.

Au moment où nous essayions de pénétrer par le quai sur la place de l'Hôtel-de-Ville que la foule remplissait, un régiment de ligne, qui débouchait du côté opposé et était envoyé sans doute pour réprimer l'*émeute*, à notre vue (nous étions debout dans nos voitures) mit la crosse en l'air au cri de : Vive la République ! C'était le même spectacle qu'en 1848. Quand nous mîmes pied à terre, la foule était si compacte, que ce ne fut pas sans peine que, précédés de notre ami Wilson qui nous frayait un passage, nous atteignîmes la grille de l'Hôtel de Ville ; et qu'après avoir traversé les salons encombrés comme la place, nous pûmes nous réunir dans une pièce où fut proclamé le Gouvernement de la défense nationale, composé de neuf députés de la Seine, d'Ernest Picard et de Jules Simon, nommés à Paris, mais qui ne faisaient plus partie de la députation parisienne, par suite de leur option en faveur des départements de la Gironde et de l'Hérault.

A qui appartient l'initiative de cette proposition ? Je n'en sais rien, mais elle eut cet heureux résultat d'arrêter court des compétitions qui n'eussent pas manqué de s'élever entre les divers chefs du parti républicain. Rochefort étant député de Paris, ordre fut donné sur-le-champ de lui ouvrir les portes de

Sainte-Pélagie où il était détenu. Une demi-heure ne s'était pas écoulée qu'il était au milieu de nous, après avoir traversé la place de Grève dans une voiture ornée de drapeaux rouges, et salué par les acclamations de la foule. Il fit acte de sagesse dès le début : il se réunit à la proposition d'appeler près de nous le général Trochu, dont la présence et l'adjonction nous semblaient à tous indispensables. Mes collègues m'ayant donné la mission d'aller le chercher, je me rendis au Louvre, où je trouvai Wilson qui s'était fait annoncer et attendait dans une pièce à l'entrée. Je donnai mon nom et dis l'objet de ma mission à un officier d'ordonnance qui m'introduisit aussitôt avec Wilson dans le cabinet de travail du général. Le général n'y était pas ; mais quelques instants après une porte au fond s'ouvrait, et le général était devant nous, en uniforme. « Général, lui dis-je, je viens au nom de mes collègues, députés de la Seine, et proclamés membres du Gouvernement de la défense nationale, pour vous prier de vous joindre à nous et de prendre place dans le nouveau Gouvernement. » Le général m'écoutait sans mot dire. « Général, il n'y a pas de temps à perdre : le drapeau rouge a paru sur la place de l'Hôtel-de-Ville ; il ne faut pas lui laisser le temps de s'y implanter. J'ai une voiture à vos ordres, partons vite. » Même silence de la part du général qui, après un instant de réflexion, nous laissa quelques minutes et revint en hablt bourgeois ; et, sans mot dire, monta en voiture entre Wilson et moi.

La mémoire a fait défaut à l'honorable général lorsqu'il a dit, dans son discours à l'Assemblée nationale, que c'était Steenackers qui était allé le prendre et s'était attaché à ses pas.

En sortant du Louvre, nous présentâmes le général à un bataillon de garde nationale qui défilait devant nous et nous acclamait. Le général n'était pas connu; mais chaque fois que nous le nommions, il entendait les acclamations sur son passage jusqu'à l'Hôtel de Ville, ce qui faisait un contre-poids à l'ovation de Rochefort.

Cette sorte de prise de possession du général, sur laquelle j'insiste, atteste que, s'il est entré à l'Hôtel de Ville, c'est sans préméditation, uniquement mû par la même pensée que nous, pour organiser la défense nationale et empêcher la guerre civile.

Jules Favre a fidèlement rendu l'attitude et les paroles du général à son entrée parmi nous. Son langage fut net et ferme. « Je vous demande, nous dit-il, la permission de vous poser une question préalable : Voulez-vous sauvegarder les trois principes : Dieu, la famille, et la propriété, en me promettant qu'il ne sera rien fait contre eux? » Nous lui en donnâmes l'assurance. « A cette condition, « reprit-il, je suis avec vous, pourvu toutefois que « vous fassiez de moi le président du Gouverne- « ment. Il est indispensable que j'occupe ce poste ; « ministre de la guerre ou gouverneur de Paris, je « ne vous amènerai pas l'armée ; et si nous vou- « lons défendre Paris, l'armée doit être dans notre

« main. Je ne suis pas un homme politique, je suis
« un soldat; je connais les sentiments de mes
« camarades; s'ils ne me voient pas à votre tête,
« ils s'éloigneront, et votre tâche sera impossible.
« Ce n'est pas l'ambition qui me dicte cette résolu-
« tion, c'est la conviction que sans elle il n'y a rien
« à tenter. D'ailleurs, si nous avons quelque chance
« de succès, ce ne peut être que par la concentra-
« tion des pouvoirs dans la même main. Comme chef
« militaire, mon autorité doit être sans limite. Je
« ne vous gênerai en rien dans l'exercice du pouvoir
« civil; mais il faut en coordoner l'action avec celle
« de la défense, qui est notre devoir suprême. Rien
« de ce qui forme ce double mouvement ne doit
« m'être étranger; c'est une question de responsa-
« bilité et de salut. »

La franchise de cette déclaration inattendue ne déplut à aucun de nous. Nous ne nous faisions aucune illusion sur l'énormité du périlleux fardeau que les désastres du pays nous imposaient; il ne pouvait nous être pénible de le partager, même en lui laissant la plus forte part, avec un général courageux, populaire, et qui, dans la terrible partie que nous engagions, avait évidemment le plus redoutable enjeu. Nous acceptâmes ses conditions, et il partit, une badine à la main, pour aller prendre possession du ministère de la guerre.

Quels conspirateurs! quels révolutionnaires! quels hommes de désordre!

La répartition des portefeuilles étant faite, je me

rendis à la hâte, rue de Grenelle-Saint-Germain, à l'administration centrale des télégraphes, pour m'emparer des lignes télégraphiques et donner l'ordre de proclamer la République dans tous les départements. J'y trouvai M. de Vougy, le directeur général, et, sur l'ordre que je lui exhibai, signé Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale, il me répondit avec la meilleure grâce, en vrai fonctionnaire de l'empire façonné à l'obéissance : « Soyez le bienvenu, monsieur Glais-Bizoin ; vous êtes le maître, donnez vos ordres. » Avant six heures tous les fils télégraphiques avaient annoncé dans toutes les parties de la France la proclamation de la République, et, moins de deux heures après, en rapportaient les adhésions les plus chaleureuses. Marseille même nous avait devancés; car je trouvai à l'administration une dépêche qui portait que le même jour, à deux heures, la République y avait été proclamée.

De l'administration des télégraphes, je me rendis au palais du Corps législatif, dans la crainte que les membres de la majorité ne voulussent y tenir une séance pendant que nous étions à l'Hôtel de Ville, comme quelques-uns en avaient manifesté l'intention.

A mon arrivée, le chef des huissiers me dit que depuis notre départ pour l'Hôtel de Ville, tous ses efforts, réunis à ceux de ses collègues, avaient été impuissants pour faire évacuer la salle des séances envahie par une foule qui s'obstinait à y rester, dans

l'attente d'une réunion des députés de la majorité.

Cette foule avait toutes les attitudes les plus indescriptibles, mangeant, buvant, fumant, à tel point que les huissiers craignaient un incendie. Divers orateurs se succédaient à la tribune au milieu des interruptions les plus excentriques. Le chef des huissiers me conjura d'y monter à mon tour, ce que je fis à l'aide de deux braves gardes nationaux qui me portèrent en quelque sorte à la tribune. Les journaux ont rendu assez exactement l'allocution que j'adressai à cette étrange assemblée; je leur emprunte ce résumé :

« Citoyens, l'ère de la liberté, d'une entière liberté commence ; en hommes libres, vous pouvez rester ici, si cela vous plaît ; mais je vous annonce que le Corps législatif est dissous et, par conséquent, qu'il n'y aura plus de séance ; j'ajoute que je suis chargé par le Gouvernement de la défense nationale d'apposer les scellés sur toutes les portes de la Chambre. Ceux d'entre vous qui voudront rester ici sont assurés de se trouver, comme dans les réunions publiques sous l'ex-empire, clos et couverts. » (Rires et applaudissements.)

Personne ne se souciant de passer la nuit dans de pareilles conditions, la salle fut bientôt évacuée. Je fis ensuite le simulacre, devant les derniers sortants, d'une apposition de scellés et donnai l'ordre à haute voix à quelques gardes nationaux de veiller à ce qu'ils ne fussent pas violés. Pour achever de dissiper les attroupements, je commandai aux huis-

siers d'éteindre toutes les lumières en dedans et en dehors du palais, et renvoyai deux bataillons de garde nationale et de troupes de ligne qui occupaient la cour d'honneur et attiraient les curieux ; ceux-ci déguerpirent quand ils virent les troupes parties et les grilles fermées.

Cela fait, je me rendis dans la cour du palais de la présidence où se trouvaient un grand nombre de membres de la majorité, convoqués à une séance de nuit qui devait avoir lieu dans la salle à manger de M. Schneider, sous la présidence de M. Thiers. Je dis à ceux qui m'entourèrent ce que je venais de faire. Ils le prirent assez bien, excepté M. Daru qui s'emporta et me dit qu'il allait briser mes scellés. « Allez, lui répliquai-je, je vous suis : vous ne trouverez que quelques gardes nationaux pour défendre ces petits papiers. » Il fit quelques pas en avant, puis, se ravisant, revint de très mauvaise humeur au milieu de ses collègues. A la séance du soir, son indignation n'y tint plus : il dénonça cette prétendue apposition de scellés mise sur les portes de la Chambre. Ce qui lui valut cette réplique de M. Thiers : « Y a-t-il quelque chose de plus grave que les scellés mis sur les personnes ? N'ai-je pas été à Mazas ? Vous ne m'entendez pas m'en plaindre. »

Ces prétendus scellés, respectés par une majorité si hautaine la veille, suffiraient seuls pour montrer combien peu étaient solides les appuis du régime impérial.

En regagnant l'Hôtel de Ville, je rencontrai sur

le quai, près le pont de la Concorde, des bandes armées de pelles et de pioches. — « Où allez-vous, citoyens? leur dis-je en les arrêtant. — Nous allons, me répondit le chef, démolir cette s..crée Chambre des députés. — Cela vous est défendu, repris-je ; le Gouvernement de la défense nationale vient d'y apposer le sceau de la République. Il n'y rentrera qu'une Assemblée républicaine. — Et tu es le Gouvernement? — Oui. » — Il me fallut alors dire mon nom; ce qui m'obligea à tirer de ma bourse un argument qui les disposa à croire aussi fermement que M. Daru à l'apposition des scellés et au respect qui leur était dû.

Je suis convaincu, d'après les scènes dont j'ai été témoin, que si la majorité avait tenté de se réunir le soir du 4 septembre dans la salle de nos séances, elle aurait donné lieu à quelque catastrophe.

Je revins à l'Hôtel de Ville par les boulevards, et je pus constater, comme le dit Jules Favre, « que jamais Paris n'avait été plus joyeux et plus calme. » A cette heure avancée de la nuit, les boutiques étaient ouvertes et une foule de promeneurs circulaient dans les rues; et, bien qu'à chaque pas on rencontrât des hommes armés, on n'entendait ni disputes ni paroles violentes. Il ne venait à la pensée de personne qu'une résistance quelconque pût être opposée au grand mouvement qui venait de s'accomplir. Il n'y avait eu ni conspiration ni combat. L'empire s'était abîmé de lui-même. Sa chute n'était que le dénoûment prévu, inévitable, d'une

série de fautes équivalant à des crimes et qui le condamnaient sans retour. Tous ces nombreux champions de la dynastie dont on faisait tant de bruit, tous ces fonctionnaires obéissants, tous ces serviteurs depuis longtemps assouplis, s'effacèrent comme par enchantement, sans qu'aucun d'eux songeât à risquer un acte de fidélité et de dévouement.

En veut-on des preuves? Le 4 septembre avait eu lieu, comme je l'ai dit, la répartition des portefeuilles. MM. Dorian et Magnin ayant été nommés, l'un ministre des travaux publics, l'autre ministre de l'agriculture et du commerce, j'allai les installer, le lendemain matin, rue de l'Université. Nous ne trouvâmes dans les deux hôtels, qui sont contigus, que les concierges. — « M. le ministre du commerce et de l'agriculture est-il ici? » demandâmes-nous à la première porte.— « Non, non, répondit-on; M. Duvernois n'est pas rentré hier soir; il n'a pas couché à l'hôtel. » M. Magnin en prit possession sans y trouver un seul employé. J'allai ensuite à la porte plus loin avec M. Dorian. A la même question : « M. le ministre des travaux publics est-il chez lui? » même réponse : — « M. Jérôme David n'est pas rentré hier soir; personne ne sait où il est. » Dorian, comme Magnin, ne trouva que des appartements et des bureaux vides. Ainsi avaient disparu ces deux *fiers à bras*, les derniers sauveurs investis de la confiance du gouvernement impérial.

Le même jour, à une heure, au palais du Luxembourg, l'asile de toutes les fidélités et de tous les

dévouements—jusqu'au jour de la chute du maître — je ne trouvai pas plus de résistance lorsque j'allai également, *seul,* donner l'ordre d'en interdire l'entrée à MM. les sénateurs.

Le *Moniteur* constate que le Sénat était en séance lorsqu'il apprit l'envahissement du palais Bourbon. C'était bien le cas de montrer de l'héroïsme en venant au secours du Corps législatif et surtout de la Constitution, confiée, comme on sait, à la garde du Sénat. Ou, tout au moins, devait-il rester en place, à la façon du sénat romain, devant nos pères les Gaulois.

Son Excellence M. Rouher, le président du Sénat, et *Son Excellence* M. Baroche, vice-président, habiles avocats l'un et l'autre, trouvèrent un tour vraiment ingénieux pour éviter à toutes les *Excellences* leurs collègues le péril et la honte d'être témoins d'un envahissement : c'était d'en nier la possibilité.

M. Rouher : « Je proposerais au Sénat de se tenir « en permanence, dit solennellement M. Rouher, « mais à quoi bon ? Aucune force ne nous menace, « et nous sommes exposés à rester ici fort long- « temps sans avoir rien à faire. »

M. Baroche, le prenant de plus haut : « Si nous « espérions que ces forces populaires, révolution- « naires, qui ont envahi le Corps législatif, se diri- « geraient sur nous, je persisterais dans la pensée « que j'ai émise, et je désirerais que chacun de « nous restât sur son fauteuil pour attendre les « envahisseurs. Mais, malheureusement (et je dis

« malheureusement, car c'est ici que je voudrais « mourir), nous n'avons pas cet espoir. La révo- « lution éclatera dans tout Paris, elle ne viendra « pas nous chercher dans cette enceinte. »

Au fait, la Révolution n'en eut pas l'idée, comme on va le voir.

M. Baroche proposa bien de se porter au secours de la régente : l'avis ne fut du goût d'aucune de ces fidélités, pas plus que la permanence, que la séance de nuit et même qu'une convocation à domicile. La noble assemblée trouva qu'il importait à sa dignité de ne rien changer pour le lendemain à son heure habituelle de réunion. La séance fut levée à trois heures et demie, sur les paroles suivantes de *Son Excellence* M. le vice-président Boudet :

« Je demande au Sénat de se réunir demain à « son heure ordinaire, à deux heures, *sans tenir* « *compte des événements extérieurs*, pour recevoir, « s'il y a lieu, les communications du Corps légis- « latif, à moins que les circonstances n'exigent que « M. le Président nous convoque auparavant. »

« Ainsi finit le Sénat, dit Jules Favre, moins mal certainement que celui du premier empire, assez néanmoins pour justifier le jugement porté sur lui par tous les esprits indépendants. »

L'histoire exige que j'apprenne à mon excellent ami et ancien collègue, Jules Favre, que ce Sénat du second empire eut une fin à la hauteur du courage de *Leurs Excellences* Rouher et Baroche.

J'allai donc à une heure, le lendemain 5 septem-

bre, j'allai *seul*, au palais du Luxembourg dont la cour était occupée par des gardes nationaux et des soldats de la ligne, commandés par un général. Je donnai l'ordre à deux sentinelles, placées à la porte principale, rue de Vaugirard, en face la rue de Tournon, de ne laisser entrer personne sans mon autorisation. Le commandant de la garde nationale, un colonel, je crois, qui a dû, dans son temps, être un bel homme, me demanda à quel titre je substituais mon autorité à la sienne. « Mais vous savez, colonel, que le gouvernement qui vous a mis à ce poste n'existe plus : le gouvernement nouveau que j'ai l'honneur de représenter vous relève de vos fonctions. » Il voulut répliquer; mais sentant que les sympathies de son entourage armé lui faisaient défaut, il se résigna, assez facilement du reste, à n'être que spectateur muet de ce qui se passait. Quant au général, après quelques paroles échangées entre nous, il se tint à l'écart aussi docilement et me laissa prendre toutes les mesures pour empêcher les sénateurs rodomonts, s'il s'en présentait, de s'introduire dans le palais.

Vers deux heures, quelques-unes de ces illustrations se montrèrent à la porte. Les sentinelles n'eurent point à croiser la baïonnette pour leur barrer le passage. Les railleries du public, peu nombreux d'ailleurs, en faisaient l'office à l'apparition de chacun de ces *fidèles* gardiens de la Constitution, qui semblaient n'être venus là que par acquit de conscience, tant ils étaient prompts à s'éloigner.

Telle fut la fin du Sénat. Et l'avouerai-je ? Quand je me rappelle la résignation de toutes ces gloires de l'empire, comme elles s'appelaient alors, à accepter une pareille fin, je me reproche presque le recours à ces deux sentinelles : elles étaient de trop, peut-être eût-il suffi, comme au Corps législatif, de l'annonce d'une bande de papier, empreinte du sceau de la République, pour avoir raison de ce *premier grand corps de l'État*, si bien façonné à l'obéissance.

Ce moyen eût montré plus d'égards et de ménagements pour sa dignité.

Cependant je veux bien admettre avec mon très généreux ami, Jules Favre, que cette désertion, cet affaissement, ou plus parlementairement cette *inertie* des deux grands corps de l'Etat et de tous ces ministres ne venaient pas d'un manque de courage, d'une lâcheté de cœur, mais du sentiment subit et profond que toute tentative pour sauver un homme et un régime frappés d'une réprobation générale aurait été aussi dangereuse pour eux qu'inutile pour une cause qu'ils avaient soutenue sans cette ardeur et cet enthousiasme que seule donne la foi.

Cette exécution faite, j'allai au petit Luxembourg, résidence du président du Sénat. Il va sans dire que *Son Excellence*, M. Rouher, n'y était plus. Il avait vidé les lieux dans la nuit du 4 au 5, comme *Leurs Excellences* MM. Jérôme David et Duvernois. Il était parti sans donner aucun ordre. Le chef des

employés, resté à son poste, me promit d'y suppléer. Il montra une si bonne volonté que je n'hésitai pas à lui confier la garde de l'hôtel que *Son Excellence* avait quitté comme un oiseau de nuit, tout effaré.

Avant de rentrer à l'Hôtel de Ville, je voulus m'assurer de l'état des choses au palais Bourbon. Mes ordres de la veille avaient été fidèlement exécutés : personne n'y avait été admis.

Mais M. Valette, le secrétaire général de la présidence, sous les ordres duquel j'avais mis tout le personnel du palais, était comme assiégé par nos ex-collègues. Il reconnut avec moi que le meilleur moyen de se débarrasser de leurs visites et de les faire rentrer dans leurs départements, était de leur payer au plus vite leur indemnité. J'allai aussitôt m'entendre avec Picard, le nouveau ministre des finances; et une heure après, une affiche apposée à la porte du palais de la présidence annonçait que l'indemnité de messieurs les ex-membres du Corps législatif serait payée le lendemain, dans les bureaux du ministère des finances, rue de Rivoli. Dans l'espace de deux fois vingt-quatre heures, la grande majorité avait émargé et quitté Paris. Notre but était atteint.

Après avoir ainsi, dans la journée du 5, fait de notre propre initiative, les uns comme ministres, les autres comme membres du Gouvernement, ce qu'exigeait la situation, nous nous réunîmes, le soir, en conseil, sous la présidence du général Trochu. Certains désormais de ne rencontrer aucun

obstacle à l'intérieur, notre unique préoccupation fut de pourvoir à la défense de Paris. Le général Trochu, nommé membre du comité des fortifications et gouverneur de la capitale par l'ex-gouvernement impérial, était plus que personne en droit de se charger de cette tâche dont il comprenait toutes les difficultés. Il nous exposa ses idées à ce sujet avec une grande facilité d'élocution, en général disert, et même un peu trop. Son langage n'était pas rassurant, il trouvait beaucoup à redire à l'état de l'armement des forts, sur leurs positions établies avant les perfectionnements de l'artillerie. Les troupes ramenées par le général Vinoy, les gardes nationales mal armées et peu disciplinées lui semblaient incapables de se mesurer avec les Allemands victorieux à Reischoffen et à Sedan. Les mobiles qui arrivaient successivement, en blouse et armés de fusils à piston, ne lui inspiraient guère plus de confiance. Tel était l'état de son esprit au début et pendant les premiers jours de notre installation à l'Hôtel de Ville.

Pour le relever, dirai-je pour le galvaniser, Garnier-Pagès et moi nous émîmes l'idée d'une revue de la garde nationale. Le général s'y opposa pendant deux jours, sous le prétexte qu'elle nous causerait une perte de temps trop précieux. Néanmoins notre insistance l'emporta et la revue eut lieu sur les boulevards et dans les Champs-Élysées, revue des plus nombreuses et des plus enthousiastes. Elle fut passée à cheval par le général qui,

à sa rentrée à l'Hôtel de Ville, saisi lui-même de ce même mouvement d'enthousiasme, s'écria : Je réponds de la défense de Paris.

Le général Trochu est un homme qui a incontestablement toutes les vertus civiles et militaires; mais il n'avait pas, comme dirait Montaigne, la maîtresse pièce, indispensable pour délivrer Paris — l'audace. L'audace lui a manqué ainsi qu'aux généraux sous ses ordres. Nous avions mis la main sur un Canrobert, — nous n'avions pas mieux, — lorsqu'il nous fallait un Pélissier et peut-être plus. La foi dans le succès de la défense que venait de lui donner la revue, lui a fait évidemment défaut dans les derniers mois du siége; de là ces sorties partielles, comme à pas mesurés, s'arrêtant à mi-chemin, devant des obstacles sérieux, à coup sûr, mais grossis par sa nature trop délicate. « C'est un général trop bien ganté, » me disait un vieux troupier, amputé après l'affaire de Montretout. Exagération d'un brave qui avait perdu un bras sans avoir eu la satisfaction de déloger les Prussiens de Versailles, chose possible, il le croira toute sa vie. C'est aussi l'opinion du public parisien, témoin et victime du siége.

Ces agissements du général Trochu, qui tenaient, je ne saurais trop le répéter, aux qualités et aux défauts de l'homme, ont fait et font encore crier « à la trahison ! » Non, le général n'est pas un traître, il n'avait aucun intérêt à l'être : son intérêt, au contraire, comme son honneur, était de vaincre;

il ne pouvait douter que la délivrance de Paris ne lui assurât la présidence de la République.

Les Prussiens s'avançant à marches forcées sur Paris, le gouvernement fit partir pour Tours des délégués des divers ministères, les chefs des directions, en compagnie d'une partie du personnel de leurs bureaux.

Crémieux, ministre de la justice, et représentant à lui seul tous les ministères, prit le même train. Très insuffisant à sa tâche le jour où Paris serait investi, il refusa, malgré mes observations et celles de Jules Favre, d'en partager le poids avec un ou deux de ses collègues. Grande témérité !

Une fois Paris investi, il était évident que le gouvernement de la France n'était plus qu'à Tours. De là seulement on pouvait organiser des armées et administrer les départements. J'en étais tellement convaincu, et mes instances pour faire partager ma conviction à mes collègues furent telles, que, deux jours avant l'investissement, ma proposition d'envoyer à Tours une délégation de trois membres, au moins, finit par être admise. Restait à décider quels seraient les noms qui en feraient partie. On tomba d'accord sur le nombre de trois ; mais personne ne voulait quitter Paris. Chacun tenait à honneur d'assister à ce grand siége, page unique d'histoire dans une vie d'homme. Garnier-Pagès proposa de recourir au sort : sa proposition fut rejetée par cette considération que si certains membres, les ministres des affaires étrangères, des finances et de

l'intérieur, par exemple, sortaient de Paris dans ce moment, l'opinion publique en serait alarmée et pourrait croire que le gouvernement mettait en doute la défense de la ville.

Le vote au scrutin fut préféré.

Le premier tour de scrutin me donna l'unanimité des voix moins une.

Un second tour fut impossible, tous ceux dont les noms étaient tombés dans l'urne déclarant que, si le sort les atteignait, ils ne partiraient pas malgré l'engagement pris entre nous, dès notre première séance, de nous soumettre aux décisions de la majorité, seul moyen de conserver au gouvernement nouveau la force que donne l'unité.

Je m'inclinai donc, le cœur serré, devant l'arrêt du sort; mais moins présomptueux que mon collègue Crémieux, j'insistai pour qu'on m'adjoignît un homme de guerre, dans la conviction, que ne partageaient pas alors mes collègues, qu'il ne faudrait pas moins d'efforts et de résolution pour organiser au dehors la défense nationale que dans Paris même.

L'amiral Fourichon, commandant en chef la flotte de la Baltique, venait de débarquer à Cherbourg pour faire du charbon. Le général Trochu me l'offrit pour collègue; je l'acceptai sur sa réputation de bon et brave marin. Un décret le nomma ministre de la guerre et de la marine, avec le titre de délégué du Gouvernement de la défense nationale, ce

qui lui donnait le même droit de vote qu'à Crémieux et à moi

Avant de quitter Paris, je dois dire deux mots du fonctionnement à l'Hôtel de Ville des membres du gouvernement sans portefeuilles. Nous étions cinq : Ferry, Pelletan, Garnier-Pagès, Rochefort et moi.

Pendant que nos collègues se tenaient tout le jour dans les ministères à expédier les affaires qui les concernaient, nous étions en permanence dans la salle du conseil, assiégés par une multitude de citoyens empressés à nous faire offres, demandes, propositions de toutes sortes, dans l'intérêt de la République ou dans le leur propre.

Pour tenir tête à tout ce monde, cinq n'étaient pas de trop, surtout dans les premiers jours. Il fallait décider et agir, sauf à en référer au conseil qui se réunissait le soir. Les députations de Paris et des villes environnantes étaient incessantes. Elles ne voulaient point se retirer sans avoir vu et entendu un membre, au moins, du Gouvernement.

Si nous ne pouvions pas donner satisfaction à tous, j'ose affirmer, qu'en général, grâce aux bonnes dispositions de chacun, la cordialité et souvent l'enthousiasme présidaient à l'entrevue et à la séparation.

Il n'en était pas toujours ainsi pour les prétentions individuelles. Les ambitions étaient, dans la plupart des cas, aussi démesurées qu'impatientes.

Dès qu'on ne les contentait pas sur-le-champ, elles s'élevaient en imprécations contre le Gouvernement. Il suffisait même de n'avoir pas reçu sur l'heure tel hautain pétitionnaire pour qu'il portât aussitôt ses plaintes aux journaux.

Ainsi fit Cluseret, ce personnage plein de lui-même et qu'on trouve partout où il y a du trouble, mais qui sait toujours se ménager une porte de sortie quand les choses tournent à mal. Le lendemain de la révolution, il était venu, le soir, à l'Hôtel de Ville, avant la réunion du conseil, faire des offres de service. Il me demanda. Je le reçus dans le couloir qui précédait la salle des séances et le priai d'attendre quelques instants, une affaire urgente m'obligeant à le quitter. Quand je revins, un quart d'heure après, il était parti furieux. Sa *dignité démocratique* était blessée de n'avoir pas été introduit dans la salle du conseil. Quelques heures après, il faisait paraître dans un journal une lettre pleine d'injures pour le Gouvernement, ce qui lui valut une réponse écrasante de Rochefort.

Combien d'autres citoyens de la même espèce qui n'ont pas eu d'autres raisons pour nous attaquer et se jeter dans les rangs de l'insurrection! La Commune était peuplée de ces *purs* dont il me répugne de citer les noms.

Les papiers trouvés aux Tuileries et les procès-verbaux de la commission d'enquête relative à l'insurrection du 18 mars, nous en révèlent un assez grand nombre.

Quand j'arrivai à Tours, j'en trouvai d'établis, sans façon, dans les bureaux de la préfecture. Je ne pus m'empêcher d'en exprimer mon étonnement à Laurier, le délégué du ministre de l'intérieur, et de lui dire que leur présence là nous faisait tort. — « Je le sais, me répondit-il, mais c'est autant de soustrait aux clubs et à l'émeute. » Erreur : le 18 mars, ils y sont retournés.

La partie la plus agréable de mes fonctions consistait dans la réception des mobiles au fur et à mesure de leur arrivée des départements. Il fallait voir leur belle humeur quand je leur faisais donner, en échange de leurs blouses de coton, des blouses de drap et remplacer leurs fusils à piston par des chassepots!

Je passai aussi de bons moments avec le brave commandant Franchetti et ses éclaireurs qui sabraient si bien les Prussiens. Partisan résolu des francs-tireurs, je les visitais le plus possible et aidais à leur organisation. J'étais intervenu assez heureusement sous l'empire, près du maréchal Palikao, en faveur des francs-tireurs Mocquart, établis à l'Élysée. Le maréchal, sur mes instances, leur fit délivrer la solde qu'on leur refusait et le complément de leur équipement. Je n'ai pas cessé, jusqu'à la fin, de porter le plus vif intérêt à ces hardis combattants, vrais braconniers, qui ont fait tant de mal aux Prussiens.

Garnier-Pagès et moi nous visitions aussi les mairies où nous attendait le meilleur accueil de la

part des gardes nationaux auxquels nous faisions distribuer des fusils à piston que bon nombre ne savaient pas armer.

C'est ainsi que nos journées se passaient, en attendant les délibérations du soir qui nous retenaient au conseil jusqu'à deux et trois heures du matin. Je partis ensuite pour Tours où m'était réservé encore moins de repos.

TOURS

Nous partîmes le 17 septembre au soir, par le chemin de fer de l'Ouest, la ligne d'Orléans ayant été coupée le matin même à Juvisy par les Prussiens, qui quelques heures après notre passage, interceptèrent la ligne de Versailles; nous partîmes, suivis, comme des souverains, par les représentants de toutes les puissances avec lesquels nous échangeâmes dès le lendemain des visites empreintes de la plus touchante cordialité.

A mon arrivée à Tours, je n'eus rien de plus pressé que d'aller voir mon vieil ami Crémieux pour lui annoncer, comme une bonne fortune, le renfort que je lui amenais si à propos. Mais, à ma grande surprise, je le vois qui s'écrie : « C'est ma déchéance! C'est Jules Favre qui l'a voulu ! Je le reconnai slà.

Eh bien, il sera content. Messieurs, prenez ma place. Je vais donner ma démission et partir sur-le-champ. » Puis, ouvrant vivement la porte de la chambre de madame Crémieux qui communiquait avec la salle du conseil, il l'appelle et lui dit : « Le Gouvernement de Paris vient de prononcer ma déchéance! Partons, partons vite! » Il me semble le voir encore faisant, à pas précipités, le tour de la table de la salle de nos délibérations, suivi de cette excellente femme qui cherchait à le calmer et n'obtenait pour toute réponse que ces mots : « Je suis déchu! Il faut partir! » Il n'écoutait rien. Je le quittai pour aller au maréchalat, où résidait l'amiral, et lui raconter cette scène qui ne le surprit pas moins que moi. Autre étonnement : Crémieux, le lendemain, vint prendre place au conseil sans qu'il y fût question de sa déchéance et de son départ. La nuit et les sages observations de sa femme avaient porté conseil. Très heureusement, car à un esprit éminemment politique et pratique, à une vaste connaissance des lois, au don de la parole qui l'a classé parmi nos premiers orateurs, Crémieux réunit un caractère ferme et résolu, mais toujours dominé par un sentiment du droit et de la justice. Il l'a prouvé partout, notamment dans les affaires de Lyon, de Marseille et de Toulon. A toutes ces qualités s'ajoutait une bienveillance à toute épreuve à l'égard de ses collègues et du public, et qui séyait bien au doyen-président de la délégation, obligé à des réceptions sans fin. Comment l'aurions-nous remplacé?

Il y avait bien quelque chose de fondé dans cette crainte de déchéance. Crémieux était parti de Paris accompagné de tous les chefs de service et réunissait entre ses mains tous les ministères, y compris ceux de la guerre et de la marine. Il avait pris l'habitude d'appeler, chaque matin, autour de lui, pour former son conseil, tous les hauts employés des divers ministères qu'il présidait en véritable souverain, n'ayant à peu près rien à faire, tous les ordres venant de Paris par le télégraphe que les Prussiens n'interceptèrent que quelques jours après notre installation à Tours.

Jusqu'alors notre cher collègue avait été des plus heureux. Toute sa famille, qui l'avait suivi, s'était établie avec lui dans le magnifique palais de l'Archevêché, que monseigneur Guibert avait mis à sa disposition. Deux fois par jour, il lui faisait les honneurs de sa table à laquelle s'asseyait toute la famille Crémieux, femmes, enfants et petits-enfants, faisant face à l'archevêque et à ses grands vicaires. On m'a assuré que la dépense comme les repas se partageaient par moitié. Rien de plus édifiant que le spectacle de ces deux familles rompant le pain ensemble, et dont le chef de l'une était juif et grand maître de l'ordre rabbinique, et l'autre prélat romain.

Jamais, j'en parle comme témoin, deux familles, vraiment religieuses et aussi dissidentes, n'ont fait meilleur ménage.

L'amiral Fourichon avait pris possession avec sa

femme du non moins somptueux hôtel nommé le maréchalat, bâti avec force millions pour le maréchal Castellane, investi de l'un de ces fastueux et inutiles commandements créés pour les hauts courtisans militaires de l'empire.

La résidence du troisième membre de la délégation — la mienne — beaucoup plus modeste, était au lycée, voisin du maréchalat.

Un jeune et fier démocrate, l'auteur du livre intitulé : *Trois mois de dictature en province,* tout en se formalisant de voir un membre du Gouvernement aussi modestement logé, fait un tableau assez exact de la manière dont j'expédiais les affaires à Tours, où les bureaux ne tendaient que trop à suivre les allures de ceux des régimes déchus. J'allais, en effet, incessamment d'un ministère à l'autre, soit seul, soit avec les réclamants, pour faire droit ou résoudre, en quelques instants, des questions que la paperasserie bureaucratique eût rendues interminables.

« Un seul membre, dit cet écrivain, l'infortuné Glais-Bizoin, n'avait pas trouvé de demeure digne d'un membre du gouvernement. Sa situation de triumvir ambulant, ayant tout au plus un pied-à-terre au lycée, donnant audience à l'hôtel de Bordeaux ou sur les trottoirs de la rue Royale, allant fréquemment de l'archevêché à la préfecture, était pour lui un thème de fines plaisanteries. Mais elle n'ajoutait rien, tant s'en faut, au prestige et au sérieux qui lui manquaient pour jouer le rôle d'un homme d'État, tenant dans ses

ıins séniles les pouvoirs et les destinées du pays, et ıapper au ridicule qui, chez nous, discrédite et tue . hommes et les gouvernements. »

Que dans ces quelques lignes éclate bien l'esprit ınçais! Ainsi, voilà un démocrate, jeune, je le ppose à son mépris pour les vieillards, le voilà ı trouve ridicule qu'un membre du Gouvernement ı la défense nationale ne soit pas toujours canné dans quelque palais, qu'il n'ait pas fait faire ıtichambre aux solliciteurs, et, peut-être, comme veut *la dignité à la française*, qu'il n'ait pas pour s réceptions mis un crachat sur sa poitrine et quelıe grand cordon à son cou. Quel esprit sénile chez . jeune démocrate!

Je m'étonne qu'il ne m'ait pas fait un grief de 'être obstinément refusé à recevoir un traitement. ›la, je le reconnais, n'était ni princier ni démocraque. Un autre écrivain, aussi démocrate, a bien ouvé déplacé que je n'eusse qu'un secrétaire, cet :cellent M. Riallan, avocat à Vannes, qui avait ıitté sa famille, ses affaires, pour m'offrir ses serces, sans autre mobile que son dévouement à la épublique. C'est bien le moins que je lui adresse i tous mes remercîments ainsi qu'à M. Zola, un ɜs meilleurs écrivains de la presse, qui vint à Borɜaux s'adjoindre à M. Riallan.

Oui, j'étais bien à tout et partout. Mais les choses e la guerre tenaient le premier rang dans mes réoccupations. J'allais avec anxiété, matin et soir,

ou, pour mieux dire, à toute heure, au maréchalat où étaient les bureaux de la guerre et où se réunissait le conseil de guerre, sous la présidence de l'amiral. Bien reçu par lui les premiers jours, j'aperçus bientôt un changement dans son maintien. Il me trouvait trop inquisitif. Son déplaisir fut tel qu'il le manifesta en plein conseil des généraux, conseil auquel j'avais la prétention d'assister. Impatienté, il se leva et me dit : « Mais enfin, M. Glais-Bizoin, je suis chez moi. » Me levant à mon tour, je lui répondis : « De ce côté, où sont les appartements de madame et les vôtres, vous êtes chez vous; mais ici je suis... ou plutôt nous sommes chez nous. Asseyons-nous donc, amiral. » Ce qu'il fit sans mauvaise grâce. Il comprit que ma responsabilité me faisait un devoir d'être initié à tout ce qui concernait la défense du pays.

Je ne connais pas de plus galant homme que l'amiral, de plus loyal et de plus homme d'honneur; mais, dans les premiers temps, il était trop enclin à considérer comme personnelles les observations qu'on lui faisait. La discussion n'était pas son fait. C'est une habitude qu'on ne contracte pas à bord. Cependant il s'y prêta de son mieux et nous devînmes bons amis, excepté sur la question de la défense qu'il ne croyait pas possible, croyance, je le dis à regret, partagée par les généraux qui l'entouraient. Cela, toutefois, ne l'empêchait pas de prendre ou de seconder toutes les mesures que réclamait une prompte organisation de nos forces de terre et de

mer. Mais il ne pouvait communiquer la foi qu'il n'avait pas.

Il était secondé dans sa laborieuse tâche par le général Le Fort qui passait ses jours et la meilleure partie de ses nuits à hâter cette organisation.

En moins de vingt jours, grâce à son activité et à son intelligence, il nous avait formé une armée de 110,000 hommes, avec artillerie et cavalerie dans la proportion réglementairement voulue. Les meilleurs esprits ne pouvaient pas le croire. Aussi, lorsque, dans les premiers jours d'octobre, Gent vint à Tours, délégué par dix-sept départements du Midi, qui voulaient organiser une défense locale, ce que nous dûmes repousser dans l'intérêt de la défense générale pour laquelle toutes nos forces concentrées n'étaient déjà que trop insuffisantes, Gent, le plus soupçonneux, mais aussi le plus généreux des démocrates, ne put retenir un mouvement presque d'admiration en entendant de la bouche du général Le Fort le dénombrement de ces régiments prêts à marcher.

Gambetta, arrivé à Tours quelques jours après éprouva le même sentiment lorsqu'il fut mis en rapport avec le général, et, dans sa loyauté, il ne put que s'écrier : « Général, nous allons constater cet état de choses, afin qu'on sache ce que vous avez fait et de quel point nous sommes partis. » Il venait de prendre le portefeuille de la guerre. Presqu'immédiatement après, il adressait à Jules Favre une dépêche télégraphique ainsi conçue : « J'ai

fourni à M. Thiers des renseignements positifs sur l'état et la position de nos troupes, il a pu se convaincre que les hommes abondent et que les cadres se forment....

« Il a pu se convaincre qu'il existe réellement une *armée de la Loire de cent dix mille hommes bien armés, bien équipés,* sous le commandement d'un général ferme et vigilant dont les efforts ont jusqu'ici couvert Nevers, Bourges, Vierzon, Blois et Tours qui semblaient perdus après l'échec de La Motte-Rouge. Nous avons de Belfort à Besançon le noyau d'une seconde armée, dite armée de l'Est . .

. . . . . .

« L'Ouest vendéen est assez solidement gardé par un corps de 35,000 hommes dont la droite est appuyée à l'armée de la Loire. La région du Nord, couverte par de nombreuses places fortes, ne compte guère plus de 40,000 hommes dispersés dont le général Bourbaki a pris le commandement. Enfin les dépôts sont presque partout encombrés par la formation des quatrièmes bataillons de l'appel de la dernière classe.

« Je ne fais pas entrer dans cette énumération les corps francs, qui font tant de mal aux Prussiens et qui sont si redoutés d'eux. Avec le commandement de Garibaldi dans l'Est et de Kératry dans l'Ouest, ils constituent de sérieuses ressources.

« Telles sont les forces de ligne. Je ne compte pas les gardes nationales ni les corps mobilisés dont l'emploi n'est que partiel. »

Voilà l'état de nos forces bien authentiquement certifié par Gambetta lui-même, devenu ministre de la guerre, état vrai, tel qu'il lui a été livré par la délégation et portant témoignage qu'elle avait mis énergiquement et fructueusement la main à l'œuvre de l'organisation de la défense, grâce, j'aime à le répéter, au concours si intelligent et si patriotique du général Le Fort.

Que M. de Freycinet dise que lorsqu'il s'est installé dans le cabinet du général, sous le titre de délégué de la guerre, il a créé plus de bureaux (1) et augmenté le personnel de l'administration sous ses ordres, le fait est incontestable, mais qu'il ait fait plus et de meilleure besogne en aussi peu de temps que son prédécesseur, cela peut s'écrire dans un livre qu'on fait à son éloge, cela ne se prouve pas, le contraire est beaucoup plus facile à établir.

La commission d'armement n'avait pas besoin de stimulant. Dès son arrivée à Tours, elle s'était mise en rapport avec toutes les parties du monde où l'on fabrique des armes. Mais, malgré toute son activité, jusqu'au dernier jour, les armes nous ont manqué. Nos dépôts d'instruction étaient pleins ; les gardes nationales mobilisées s'organisaient partout, mais les armes n'arrivaient que successivement et toujours en nombre insuffisant. C'était là notre vraie

M. de Freycinet appelle la multiplicité des bureaux des *leviers !* Ne seraient-ils pas, vu leur grand nombre, plutôt des entraves ? Qu'en pensent les officiers généraux qui ont commandé des armées ?

plaie, ou l'une de nos plus grandes; car le manque de cadres pour nos régiments improvisés ne nous rendait pas moins anxieux. Nous étions tellement au dépourvu sous ce rapport, qu'il fallut donner le pouvoir aux généraux commandant les départements de nommer officiers, jusqu'au grade de chef de bataillon, qui bon leur semblait.

Tous les chefs de services dans les autres administrations nous secondaient de leur mieux. Il suffit de les nommer :

Aux finances, c'étaient MM. Roy et de Roussy; aux travaux publics, M. de Franqueville; au commerce, M. de Moustiers ; à l'intérieur, M. Clément Laurier, que je mettrai en première ligne. Actif, broyé aux affaires et réunissant deux qualités assez rarement réunies, de la fermeté, de la décision et de la mesure qui, chez l'autorité, fait au besoin mieux atteindre le but que l'emportement et le ton par trop autoritaire. Assiégé chaque jour par les délégués des départements et des villes, il fallait savoir les écouter et leur faire comprendre les difficultés de notre situation. Je ne l'ai jamais trouvé à court dans cette tâche qui était si souvent la mienne. Ami dévoué et sincère de Gambetta, et son meilleur conseiller, il lui eût fait éviter bien des fautes, si ses conseils, qu'il n'épargnait pas, eussent été plus suivis. Il avait sous ses ordres deux excellents collaborateurs, MM. Durangel et Cazot, aujourd'hui députés.

Avant l'arrivée de Gambetta, j'avais eu de vifs

démêlés avec l'amiral, ministre de la guerre. Avec nos cent dix mille hommes et les cinquante mille qui étaient dispersés dans les quatre-vingt-cinq dépôts, je voulais tenter un coup de main sur Paris, dans les premiers jours d'octobre.

Nous possédions Orléans, presque tout le Loiret, Vendôme, Chartres. Ces 160,000 hommes que les chemins de fer libres de la Normandie, de Bretagne, de Lyon, de Bordeaux et du centre, nous permettaient de concentrer rapidement à Chartres, pouvaient, en deux jours de marche, atteindre Versailles, sans trop d'obstacle, et annoncer à coups de canon notre approche à nos amis de Paris. Pour exécuter ce coup de main, il ne fallait qu'un chef hardi; mais la hardiesse n'était ni au ministère de la guerre, ni parmi les généraux à notre disposition. Dans tous les cas, je tenais au maintien de l'occupation d'Orléans et de Chartres.

Nous discutions cette question, quand on vint nous apprendre que le général Boyer avait évacué Chartres précipitamment et s'était retiré à Alençon, sur le bruit que les Prussiens étaient en forces à Rambouillet. A cette nouvelle inattendue, je demandai la destitution du général Boyer avec l'insertion au *Journal officiel* qu'il allait passer devant un conseil de guerre. — « Je m'y oppose, dit l'amiral; il faut une enquête.—Une enquête, soit! »—Quelques jours après, l'amiral nous déclarait que le général Boyer était atteint d'un ramollissement du cerveau. Il va sans dire qu'il fut remplacé sur-le-champ et qu'ordre

fut donné à son successeur de réoccuper la ville de Chartres.

Orléans était sans cesse menacé du même sort que Chartres, c'est-à-dire d'être abandonné à la première menace des Prussiens, abandonné sans résistance. C'était l'avis de l'amiral et de tous les généraux sous ses ordres, y compris le général de la Motte-Rouge, nommé général en chef de l'armée de la Loire. Le général de la Motte-Rouge compte de beaux états de service; mais son incapacité pour un commandement en chef aussi important était telle que l'amiral, si peu disposé au changement, ne put s'empêcher d'en reconnaître la nécessité. Il nous proposa et nous acceptâmes, faute de mieux, son remplacement par le général d'Aurelle de Paladines, qui commandait au Mans.

Quelques jours après l'abandon de Chartres par le général Boyer, des dépêches télégraphiques du préfet du Loiret, M. Peiréra, et de M. Cochery, ancien député, nous apprenaient tout à coup que, sur l'annonce que les Prussiens occupaient la forêt de Cercottes, le général de Polhès, commandant le département du Loiret, avait abandonné Orléans en toute hâte et s'était retiré sur la rive gauche de la Loire.

Cette retraite, si rapprochée de celle de Chartres, amena dans le conseil une nouvelle scène à la suite de laquelle l'amiral déclara qu'il allait nous donner sa démission de ministre de la guerre.

« A quelle heure, dis-je froidement à l'amiral, aurons-nous cette démission ?

« — *L'Amiral :* — Dans cinq minutes. »

Il ne mit guère plus de temps en effet pour rentrer au maréchalat et nous expédier en bonne forme sa démission. Cinq minutes après, j'étais chez le général Le Fort auquel, j'offrais le portefeuille de la guerre. Le général, aussi modeste qu'intelligent, le refusa. « Mon nom, me dit-il, n'a pas un prestige suffisant pour que le portefeuille de la guerre entre mes mains réponde à l'attente de l'armée et aux nécessités présentes; dans tous les cas, je resterai à mon poste autant que cela conviendra au Gouvernement, qui peut être assuré de mon concours le plus absolu. »

Mon premier acte fut de télégraphier l'ordre au général de Polhès de rentrer à Orléans; mais où le trouver? Le préfet et M. Cochery ignoraient eux-mêmes la direction qu'il avait suivie.

En réponse à un télégramme adressé à Bourges, au général commandant la division, je reçus, dans le bureau même du général Le Fort, le télégramme suivant :

Bourges, 28 *septembre* 1870, 10 *h.* 10 *m.*

Général Borel à Guerre. Tours.

Je n'ai trouvé le général Polhès ni à Vierzon, ni à La Ferté, ni à Bourges. Il n'a répondu à aucune dépêche. J'ignore où il est. J'ai télégraphié sur plusieurs points, j'attends à Bourges.

Autre dépêche reçue presque à la même heure :

La Ferté-Saint-Aubin, 28 *septembre* 1870, 8 *h.* 25 *m.*

Inspecteur Loiret à Monsieur le Directeur Général, à Tours.

Nous recevons la dépêche suivante : Le général de division au général Fay de passage à La Ferté-Saint-Aubin. Arrêter votre mouvement sur La Motte-Beuvron et rester à La Ferté jusqu'à nouvel ordre de ma part, l'ennemi n'est pas à Orléans. Conserver toutes vos troupes sous la main prêtes à prendre le chemin de fer.

Troisième dépêche du même jour, qui me mit, je peux le dire, un peu de baume dans le sang : Orléans était réoccupé !

La Ferté, le 28 *septembre* 1870.

L'Inspecteur des Lignes Télégraphiques à Monsieur le Directeur Général. Tours.

D'après des renseignements fournis par la Préfecture, les Prussiens au lieu d'entrer à Orléans auraient fait un mouvement de retraite. Un prisonnier relâché rapporte qu'au moment où le prince Albert se disposait à entrer à Orléans, il aurait reçu une dépêche qui aurait modifié ses dispositions. Nous rentrons à Orléans.

Enfin, nos généraux sont trouvés et rentrés à Orléans !

Dépêche télégraphique.

Orléans, le 28 *septembre* 1870, 3 *h.* 15 *m. s.*

Préfet Loiret à Glais-Bizoin, délégué gouvernement.
Tours.

Le général de Polhès et le général Bertrand arrivent à Orléans. Ils prennent leurs mesures pour réoccuper la forêt.

Quels événements s'étaient donc passés pour avoir pu déterminer un brave général à abandonner si lestement une position aussi importante qu'Orléans ? Rien de plus que ce que m'apprenait, le 25 septembre, la veille de l'évacuation, le télégramme suivant :

Orléans, le 25 *septembre* 1870, 10 *h. soir.*

Préfet à Glais-Bizoin, délégué du Gouvernement.
Tours.

Une série de petits engagements ont eu lieu aujourd'hui en Beauce, d'abord à Bazoches où quelques troupes se sont un instant trouvées bloquées, puis vers Artenay où une rencontre de cavalerie est restée sans grand résultat des deux côtés. On s'est retiré à la nuit. Nos troupes sont en bon ordre à Artenay.

Ainsi, à la suite de quelques escarmouches qui ont lieu à 20 kilomètres d'Orléans, voilà un général qui lève le pied avec des troupes *en bon ordre,*

abandonnant la forêt de Cercottes où les positions de défense abondent, et qui traverse la ville d'Orléans et met le fleuve entre lui et un ennemi qui ne cherche pas à le poursuivre!

Voilà où nous en étions avec certains généraux! Etait-ce couardise de leur part? Dieu nous garde de le penser. Non, ce qui leur manquait, ce n'était pas le courage, mais la foi dans la défense. Nous en verrons plus loin de nombreux exemples.

D'Orléans, l'objet dans ce moment de nos préoccupations, nous arrivèrent bientôt les nouvelles les plus rassurantes. Nous occupions Pithiviers, à 42 kilomètres d'Orléans, ainsi que le constate cette dépêche :

Orléans, le 7 octobre 1870, 3 *h.* 38 *m. soir.*

Général Polhès à Guerre. Tours.

Le général Morandi me prévient qu'il est entré à Pithiviers ce matin à 7 heures, avec l'infanterie de la forêt.

Nos francs-tireurs se maintenaient le 8 dans Angerville, à plus de 45 kilomètres d'Orléans. Le brave colonel de Bourgoing adressait d'Artenay, le 8, une autre dépêche aussi satisfaisante.

Au reste, un écrivain peu favorable à la délégation-*triumvirat*—comme il l'appelle, constate ainsi l'état des affaires militaires sur la rive droite de la Loire avant la descente du ballon de Gambetta :

« Cependant l'armée de la Loire, en avant d'Orléans, faisait quelques reconnaissances, notamment le 2 octobre à Chevilly, et constatait que l'ennemi, concentré à Toury, y avait réuni de nombreux troupeaux, provenant des réquisitions faites dans les villages environnants. Le 5 octobre, le combat de Toury, dans lequel trois brigades de cavalerie avec chacune une demi-batterie et de l'infanterie avaient pris l'offensive, forcé l'ennemi à la retraite et l'avaient poursuivi, selon la dépêche du général Reyau, pendant trois ou quatre kilomètres, donnait quelques espérances à Tours, à Vendôme et à Orléans. De ces deux villes on télégraphiait que les Prussiens avaient été chassés de Toury, Janville et des villages voisins, *que l'enthousiasme allait croissant*, et que la route de Toury était encombrée de gardes nationaux venus de 40 kilomètres à la ronde; enfin qu'à la suite de la *déroute* de Toury et de l'occupation de cette ville par nos troupes, l'ennemi avait évacué Pithiviers, laissant derrière lui un convoi de bestiaux. »

(*Trois mois de dictature en province.*)

L'enthousiasme allait toujours croissant (le 5 octobre), dit cet auteur. En présence de cette appréciation, appuyée sur des faits, de la part d'un homme désintéressé et hostile, je le répète, au *triumvirat* de Tours, que devient celle de M. de Freycinet montrant l'*opinion publique commençant à s'émouvoir*? Non, M. de Freycinet, il n'y avait alors d'émotion, dans le sens de votre expression, que celle qui pouvait être dans votre esprit; et, permettez-moi de vous le dire, les faits et gestes de notre ami Gambetta et

les vôtres, à vous son délégué, ont assez de valeur pour que vous n'ayez pas besoin de leur donner pour piédestal la négation de ceux de ses collègues. *Suum cuique.*

Donc ce *triumvirat* n'avait pas été inactif, ainsi que l'attestait cette armée de 110,000 hommes, armée et équipée dans l'espace de moins de 20 jours et prête à entrer en campagne avec une artillerie et une cavalerie proportionnelles. M. de Freycinet savait, de la bouche du général Le Fort, qu'elle existait, comme Gambetta l'a appris de la même bouche. C'est là un fait indéniable.

Quant à ce qui concerne l'armement, notre activité n'était pas moins grande.

Un décret rendu à Paris, le 9 septembre, sur ma proposition, *avait institué*, sous la présidence de notre ancien collègue Jules Lecesne, *pour centraliser toutes les offres d'armes et de munitions de guerre faites au Gouvernement et aux administrations publiques, une commission spéciale de l'armement par le concours de l'industrie.*

La création de cette commission avait pour but de nous délivrer de l'obsession des spéculateurs acharnés à notre poursuite avec des offres de fusils et de canons qui n'existaient pas. Pour mon compte, celles qui m'ont été faites du ton le plus sérieux, ne s'élevaient pas à moins de sept à huit cent mille.

Afin de parer à un inconvénient, ou pour mieux dire à un dommage bien autrement grand, nous fûmes obligés de donner à cette commission le droit

exclusif d'acheter à l'étranger et d'introduire en France des armes de guerre.

Les spéculateurs et même les villes et départements qui se livraient, par un entraînement des plus louables, à des achats d'armes à l'étranger, crièrent au monopole ! qui n'était cependant que trop justifiable; car ces courtiers d'affaires nous faisaient une concurrence désastreuse, ils devançaient nos agents chez les divers fabricants auquels ils offraient des prix supérieurs aux nôtres. N'ayant pas un sou vaillant, ils achetaient à terme; puis, sachant combien nous étions pressés, ils demandaient un bénéfice de 10, 15 et 20 pour cent pour des armes qui ne leur appartenaient pas et qu'ils avaient l'aplomb de nous offrir.

Les villes et les départements, qui n'étaient pas avertis, s'y laissaient prendre, ou, par leurs offres directes aux fabricants, contribuaient de leur côté à faire surélever les prix.

Un exemple, entre mille, de la hardiesse de ces spéculateurs : Un monsieur de Bordeaux affirmait devant moi, en présence d'un nombreux auditoire, qu'il était possesseur de 24,000 fusils Remington dont la commission d'armement et la délégation refusaient l'acquisition. « On comprend, ajoutait-il, par quelles raisons : moi, je suis un honnête homme. »

J'interpellai ce personnage : Vous avez, lui dis-je, 24,000 fusils Remington ?— Oui, monsieur.—Achetés de M. Remington lui-même ?—Oui, monsieur.—

Alors vous le connaissez ?—Parfaitement.—Eh bien! j'achète vos fusils au prix que vous en demanderez; venez avec moi chez M. Lecesne, il va les accepter. —Mon gascon, sans hésiter, m'accompagne au petit séminaire où se tenait la commission d'armement. Je le présente à Lecesne qui lui adresse les mêmes questions et en reçoit les mêmes réponses. —Ah! vous avez traité avec M. Remington et vous le connaissez, dit-il à ce gascon avec un malin sourire, et, aussitôt, appelant M. Remington qui était assis devant un bureau, il le mit en face du gascon et ajouta : « Messieurs, je ne vous présente pas l'un à l'autre, puisque vous vous connaissez. —Moi? s'écria M. Remington! je n'ai jamais vu monsieur — Mais vous lui avez vendu 24,000 fusils. —Jamais! je n'en vends à personne qu'à vous, vous le savez bien. »

M. Remington était tout indigné de cette effronterie, non sans raison; car il s'était engagé avec la commission d'armement à ne livrer aucun fusil, selon son procédé, que sur l'ordre de la commission elle-même. M. Remington est un galant homme qui nous a tenu parole. Tout autre qu'un gascon serait resté confus. Celui-ci se retira sans le moindre embarras : il avait sa phrase toute faite : « Messieurs, c'est une méprise; qu'il n'en soit plus question. »

Il n'en resta pas moins à Tours à clabauder, si bien que, pour le faire taire, on eut la faiblesse de lui donner je ne sais quelles fournitures.

Non moins hardi était ce banquier de Genève qui venait nous vendre cent quatre-vingt-cinq mille fusils destinés, assurait-il, aux fénians, et qui se trouvaient à Londres dans une cachette qu'il ne put montrer à nos agents, par la raison qu'elle n'existait pas.

Un des plus tenaces, était un Maxwell Lyte qui devait nous fournir cinquante mille chassepots par semaine. Il affirmait s'être entendu avec tous les fabricants de Birmingham et de Manchester, qui avaient pris l'engagement de cesser la coutellerie pour fabriquer des verrous de chassepots. Vérification faite, on ne trouvait ni verrous ni fabricants qui eussent pris l'engagement d'en fournir. C'est ce même Maxwell qui, sans perdre courage, s'offrait à nous comme propriétaire exclusif du système Green avec lequel il allait transformer, dans quelques semaines et à peu de frais, tous nos fusils à piston en fusils se chargeant par la culasse. Autre proposition sans plus de consistance que celle des verrous.

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer le nombre des offres de ce genre qui furent faites aux membres de la délégation et à la commission d'armement. Le monopole que lui donna notre décret la mit aux prises avec la bande des spéculateurs qui, également éconduits, s'entendirent pour la calomnier ; mais nous parvînmes enfin à nous débarrasser de toute la bande, sans dommage, grâce à notre vigilance.

Il n'en fut pas ainsi de la concurrence des villes et des départements qui nous fit manquer d'excellents marchés. Je ne citerai que les vingt-quatre mille chassepots de l'armée pontificale dont s'était emparé le gouvernement italien, qui consentait à nous les livrer. Mais nos concurrents municipaux et départementaux arrivés à Rome sur ces entrefaites, firent tant de bruit, que le gouvernement prussien averti, intervint et en fit un cas de violation de la neutralité de la part du gouvernement italien, qui garda sous clefs ses chassepots. Le même fait eut lieu à Vienne pour trente mille fusils — système Wendel — que le gouvernement consentait à nous livrer.

Par un décret du 29 septembre, signé Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, décret qui centralisait et monopolisait entre les mains de la commission toutes les affaires et négociations relatives à l'armement, nous mîmes à sa disposition un nouveau crédit de vingt-cinq millions, lequel, joint aux crédits ouverts antérieurement de vingt-cinq millions, lui permit de consacrer immédiatement à ses achats une somme totale de cinquante millions, chiffre suffisant pour faire face à l'acquisition, dans ce moment, de toutes les armes fabriquées à l'étranger.

Il n'y aurait eu que justice, ce me semble, de la part de M. de Freycinet, à porter à l'actif du *triumvirat* ce décret qui atteste quelque énergie et prépara les voies aux armements dont on se glorifie.

Plus tard, Gambetta nomma une commission

d'étude ; mais sans droit de se livrer à des achats. Si elle en a contracté, c'est sous la responsabilité seule du ministre de la guerre.

Entre toutes mes préoccupations, l'une des plus grandes était celle de nous procurer des armes. Aussi dès mon arrivée à Tours, avais-je télégraphié à tous les préfets et généraux commandant dans les départements de s'enquérir des armes disponibles dans leur ressort. On m'avait assuré qu'il existait une quantité considérable de vieux fusils à Avignon, dans le château des Papes. L'information était exacte. Je donnai aussitôt l'ordre de les mettre à la disposition de la commission d'armement, ce qui fut fait, ainsi que le constate la dépêche suivante :

Avignon, le 3 *octobre* 1870, 2 *h.* 50 *m. soir.*

Préfet à Glais-Bizoin.

Tours.

Il y avait au palais d'Avignon 115,000 *fusils à silex. Sur l'ordre dix fois répété du Gouvernement, je les ai expédiés à Saint-Étienne. M. Lecesne s'est mis depuis longtemps en rapport avec moi à ce sujet ; à l'heure qu'il est les fusils sont rendus à Saint-Étienne et déjà transformés, je ne sais dans quel genre.*

A la même époque, j'adressai un télégramme dans le même sens au gouverneur de l'Algérie, soupçonnant bien qu'il devait s'y trouver quelques

dépôts de vieilles armes. La réponse du gouverneur ne se fit pas attendre, elle était ainsi conçue :

Le Gouverneur de l'Algérie à M. Glais-Bizoin.

Nous avons ici, dans divers dépôts, deux cent mille fusils à silex.

Je portai tout joyeux cette dépêche au conseil ; mais, loin de partager ma joie, l'amiral avait à peine jeté les yeux sur ce télégramme, qu'il s'écria que c'était une inconvenance de ma part de m'être adressé au gouverneur de l'Algérie sans avoir suivi la voie hiérarchique, c'est-à-dire le canal du ministre de la guerre.

« Amiral, lui dis-je, vous me forcez à vous rappeler que votre titre de ministre de la guerre vous met aux ordres du Gouvernement dont vous relevez ; que je suis membre de ce Gouvernement et que, s'il y a quelque chose d'inconvenant, c'est votre expression à mon adresse. J'ai fait mon devoir et un peu le vôtre. »

Quelques bonnes paroles de Crémieux rétablirent promptement la bonne harmonie entre nous. Je ne cite ce fait que pour montrer la susceptibilité de l'amiral, qui, le premier moment d'effervescence passé, ne nous tenait jamais rigueur.

Si je me livrais ainsi avec ardeur à la recherche d'armes en France et en Algérie, en attendant qu'il nous en vînt de l'étranger, je n'étais pas moins soucieux, pendant que le général Le Fort procédait

à l'organisation de nos régiments, d'envoyer des hommes de bonne volonté faire le coup de feu contre ces *uhlans* qui répandaient partout la terreur. Chaque fois qu'il se présentait un de ces hommes de résolution, bien connu, ou nanti de bonnes garanties, je lui faisais donner, ou je lui donnais moi-même une commission indispensable pour le recrutement de ses compagnons d'armes et pour se couvrir devant l'ennemi du titre de belligérant.

Comme on savait l'intérêt que je portais à ces volontaires, ils ne manquaient jamais de s'adresser à moi, qu'ils appelaient le père des francs-tireurs. J'étais heureux de les voir accourir à Tours en aussi grand nombre et si bien disposés. Il fallait que je fusse bien empêché pour que je n'allasse pas leur souhaiter la bienvenue à leur arrivée. C'est ainsi que j'ai reçu le colonel de Charette et ses zouaves, les francs-tireurs de Montevideo, de la Grèce, de l'Algérie, tous dans des costumes si pittoresques et venus à leurs frais combattre pour la France et la République.

Presque tous les départements ont fourni leur contingent de francs-tireurs que le général Le Fort n'évaluait pas à moins de cinquante-sept mille. Aussi, dès avant l'arrivée de Gambetta, formaient-ils une ceinture de feu qui s'étendait des départements du Nord, à travers la Normandie, la Beauce, le Nivernais, jusqu'aux Vosges. Alors on ne vit plus ces excursions hasardeuses des uhlans et des cuirassiers de la mort.

Je ne doute pas que tous ces corps-francs, jour et nuit aux aguets, n'aient plus détruit de Prussiens que les armées régulières. C'était aussi l'opinion de M. de Bismark qui les tenait pour ses ennemis les plus dangereux. Dans sa première conversation avec M. Thiers, à Versailles, au mois de novembre, à propos de l'armistice, il exigea tout d'abord la suppression des francs-tireurs ; et Jules Favre dut consentir à leur suppression par un article inséré dans l'acte d'armistice du 28 janvier, titre d'honneur pour eux.

Nos généraux, la plupart du moins, en faisaient assez peu de cas. Ce n'était pour eux que des *civils*. Gambetta et M. de Freycinet, qui leur accorde à peine une mention dans son livre de *la Guerre en province*, ne leur étaient guère plus favorables. C'est ce qu'a éprouvé notre ancien collègue et ami de Jouvencel qui, après s'être vaillamment battu à la tête des corps-francs, aux alentours de Paris, tant qu'il a pu tenir la campagne, était venu en ballon à Tours pour continuer la guerre de tirailleurs. Que de déboires il lui a fallu subir avant d'obtenir une commission pour aller dans le Puy-de-Dôme organiser un corps de volontaires! On lui promit des armes et de l'argent, il en fut pour ses peines ; il trouva des hommes, il eut des armes, mais pas d'argent.

MM. DE BOURGOING ET DE COURVIÈRES

Ils m'ont transporté en plein Virgile et rappelé l'épisode de *Nisus et Euryale*, le plus intéressant de l'Enéide. Comme *Nisus*, M. de Bourgoing, ancien député et chambellan de l'empereur, était à Orléans, colonel d'un régiment de mobilisés. Cela ne suffisait pas à son activité et à son patriotisme. Il méditait les projets d'une expédition à travers les départements envahis. A la tête d'un corps de cavalerie de deux mille cinq cents hommes composé de tous les volontaires qui s'engageraient à pourvoir à leur équipement, il devait se porter par des marches rapides sur les derrières de l'ennemi, couper ses communications en détruisant les chemins de fer qui servaient à son ravitaillement.

Il parla de ce projet à mon ancien collègue et ami Cochery, en le priant de me rendre favorable à son exécution. Cochery, qui l'approuvait, vint m'en faire part à Tours. Dans le moment où il me faisait cette communication, M. de Courvières, jeune et brillant officier de cavalerie, m'adressait de Caen un long et chaleureux mémoire dans lequel il développait les mêmes idées et me suppliait de l'aider à les réaliser.

Sans perdre de temps, j'usai du télégraphe pour les mettre en rapport l'un avec l'autre. Ils se virent, se convinrent et furent promptement d'accord sur les moyens d'exécuter leur dessein.

Aussitôt qu'ils eurent leur commission, ils firent

appel à tous leurs amis et connaissances ayant l'habitude du cheval et dont le patriotisme acceptait les conditions du programme.

Le rendez-vous était à Poitiers. En très peu de temps, plus de deux mille volontaires s'y trouvaient réunis et s'exerçaient avec ardeur pour entrer en campagne au plus vite.

L'armistice les empêcha de réaliser complétement leur projet. Ils n'eurent que le temps de se joindre à la division du général Bruat qui poussa une vigoureuse pointe jusqu'à Clamecy. « Cette division, dit M. de Freycinet, était appuyée par un magnifique régiment d'éclaireurs à cheval formé et commandé par le colonel de Bourgoing, dans le but spécial de pratiquer des reconnaissances à grandes distances et de faire des razzias sur le territoire occupé par l'ennemi. » Leur visée était plus haute.

La situation militaire, dans les premiers jours d'octobre, était donc meilleure qu'elle l'a été depuis, même après la bataille de Coulmiers. Dans le Nord, notre brave préfet de l'Aisne, M. Anatole de La Forge, en repoussant les Prussiens à l'attaque de Saint-Quentin, apprenait comment le patriotisme peut défendre une ville ouverte. J'aime à reproduire ses dépêches : il en est peu qui méritent autant d'être citées.

Saint-Quentin, le 7 octobre 1870, 12 *h. s.*

Préfet Aisne à Gouvernement. Tours.

Cette fois c'est la bonne, les Prussiens sont signalés à trois lieues d'ici, ils attaqueront Saint-Quentin demain à 4 heures du matin. J'irai avec gardes nationaux et pompiers défendre nos barricades, nous ferons notre devoir en républicains.

Saint-Quentin, le 9 *octobre* 1870, 6 *h.* 30 *m.*

Préfet de l'Aisne à Gouvernement général et Testelin préfet du Nord à Lille et commissaire général préfet de la Somme à Amiens.

L'attaque des Prussiens commencée hier 10 *heures du matin a été repoussée avec une ardeur admirable par la garde nationale, les pompiers, les francs-tireurs et la population de la ville. La barricade du faubourg d'Isle, protégée par le canal, a été défendue pendant* 5 *heures et elle est encore occupée par les vaillants citoyens qui se comportent au feu comme de vieux soldats ; nous avons perdu* 10 *hommes tués ou blessés, les pertes de l'ennemi ont été plus grandes ; nous avons pris* 12 *prisonniers ; parmi les morts on parle de deux officiers prussiens. Hier soir j'ai été légèrement blessé à la jambe. Saint-Quentin donne un bon exemple aux villes ouvertes. Chacun ici fait son devoir.*

Le préfet de l'Aisne,

Anatole DE LA FORGE.

Rouen, sous le commandement du général Briant, récemment nommé par la délégation à la place du général Merlin, se préparait non moins courageusement à la défense.

Chartres montrait la même résolution. Témoin la dépêche du préfet, M. La Biche, portant la même date que celle de Saint-Quentin. (Voir aux pièces justificatives.)

Le général Tripart, qui occupait Vendôme et se reliait avec Blois, exprimait et inspirait la même confiance.

Dans l'Est, le général Cambriels était à la tête d'une armée de 35,000 hommes, et n'avait encore éprouvé aucun échec.

La panique qui entraîna et désorganisa pour un temps son petit corps d'armée, n'eut lieu, ainsi que la défaite du général de La Motte-Rouge à Orléans, qu'après l'arrivée de Gambetta et l'installation de M. de Freycinet comme délégué à la guerre.

Un mot à propos du général Cambriels. Son patriotisme n'avait pas assez tenu compte de l'état de sa blessure au moment où il avait accepté la mission de défendre la frontière de l'Est. La facilité avec laquelle il me laissa lui faire violence caractérise bien ce brave des braves. Echappé de Sedan avec une blessure grave à la tête, il se rendait à Amélie-les-Bains, lorsqu'en descendant à Tours d'un wagon du chemin de fer, nous nous trouvâmes face à face devant la gare.

— Quoi ! c'est vous, général ! Où allez-vous donc? lui demandai-je.

— A Amélie-les-Bains pour tâcher de remettre mon cerveau tout endolori par un diable de coup prussien.

— Ah ! tant pis, car nous avons grand besoin de vous.

— Vous avez besoin de moi ? Je suis à vos ordres.

— Dans l'Est nous avons tous les éléments d'une bonne défense ; mais pas un général pour l'organiser.

— Disposez de moi.

— Mais votre blessure ?

— N'en parlons plus.

Sans pitié aucune, je le prends au mot et le conduis chez l'amiral Fourichon qui lui donne aussitôt le commandement en chef de l'armée de l'Est. Quelques heures après, il partait pour en prendre possession. Et sa blessure ? Hélas ! malgré son énergie, ou plutôt à cause même de son énergie, elle se rouvrit sur le champ de bataille. Son armée, qui n'avait pas été entamée, fut promptement réorganisée par le général Crouzat, son successeur.

Telle était à l'arrivée de Gambetta notre situation militaire dont l'opinion publique, pas plus que la délégation, n'avait lieu de *s'émouvoir*, quoi qu'en dise M. de Freycinet. Je crois qu'il n'aurait fait tort ni à Gambetta ni à lui-même en nous rendant justice, c'est-à-dire en avouant que, pour former ces grandes armées, il n'avait eu qu'à prendre dans ces

dépôts où regorgeaient les recrues appelées par nous, et à leur mettre entre les mains les armes que nous avions demandées à l'étranger.

Contrairement à l'amiral, je considérais Orléans comme une position que nous ne devions abandonner à aucun prix. Aussi, en étions-nous très préoccupés. Les nouvelles que nous en recevions étaient des plus rassurantes. Le 7 octobre nous occupions Pithiviers, à 42 kilomètres d'Orléans. Nos francs-tireurs se maintenaient, le 8, dans Angerville, et le colonel de Bourgoing adressait à Orléans, à la même date, le télégramme suivant :

Artenay, 8 *octobre.*

Colonel de Bourgoing à général de Polhès. Orléans.

Deux gardes nationaux d'Angerville arrivent de Denonville (Eure-et-Loir); ils ont vu aujourd'hui combat entre francs-tireurs parisiens et prussiens. 50 *Prussiens pris et soixante chevaux. Francs-tireurs parisiens tous concentrés à Denonville,* 46 *francs-tireurs du Gers les remplacent à Angerville. Prussiens pillent Saclas (Seine-et-Oise), au dessous de Méréville, se retirant sur Etampes. J'occupe fortement Artenay.*

Le 10 la lutte était engagée, ainsi que le constate cette dépêche :

Chevilly, 10 *octobre* 1870, 12 *h.* 1/2 *s.*

Gare à Inspecteur principal. Orléans.

La fusillade et la canonnade augmentent, mais toujours dans la direction d'Artenay.

A la même date, Pithiviers était évacué. Enfin l

11, à 7 heures du soir, à la suite de combats mollement engagés, l'ennemi entrait dans Orléans et notre armée se retirait, pour ne pas dire s'enfuyait sur la rive gauche de la Loire, vers Jargeau, Sandillon, Saint-Cyr, Olivet, et sous les ordres du général de La Motte-Rouge.

Le général de La Motte-Rouge! Comment se faisait-il qu'étant révoqué depuis huit jours, il eût encore le commandement de l'armée de la Loire? Et par quels motifs le général d'Aurelle de Paladines, son successeur, n'était-il pas à son poste?

Les explications qui eurent lieu dans le conseil à ce sujet n'apportaient malheureusement aucun remède à la situation.

Ce qu'il y avait de certain, c'est que la perte d'Orléans était due au manque d'énergie du général de La Motte-Rouge, résultant de son manque de confiance dans la défense, sentiment déplorable qui se communiquait aux troupes elles-mêmes. Tous les témoignages recueillis sur cette malheureuse affaire s'accordent à affirmer que les dispositions prises par le général de La Motte-Rouge l'avaient été plutôt en vue d'une évacuation que d'une défense sérieuse. Et sans l'héroïque résistance de la légion étrangère, sous les ordres du brave commandant Arago, qui tomba victime de son courage, sans le colonel de Charette et ses zouaves qui luttèrent jusqu'à la dernière extrémité pour protéger la retraite, elle eût été des plus désastreuses.

Il n'a pas fallu moins d'un long mois pour recon-

quérir cette position. Mais que de temps perdu! sans compter le découragement que de pareilles défaillances jettent dans une armée.

Orléans perdu, la réorganisation de l'armée de la Loire sur la rive gauche, dans les plaines de la Sologne, fut la source d'incessantes difficultés. Le général d'Aurelle de Paladines en prit le commandement, et l'on peut dire qu'il y déploya les qualités d'un véritable organisateur.

L'AMIRAL FOURICHON. — SA SECONDE DÉMISSION DE MINISTRE DE LA GUERRE

L'abandon si précipité de Chartres par le général Boyer et d'Orléans par le général de Polhès, avait jeté un fâcheux discrédit sur certains généraux commandant dans les départements qu'on ne croyait pas dévoués à la République, et, par conséquent, à la défense de la nation qui l'avait acclamée.

Telle était la situation du général Mazure à Lyon. A tort ou à raison, la partie de la population active et dominante était très irritée contre lui. Le conseil municipal demandait sa révocation. Il citait un fait grave. Le préfet, consulté, répondit par le télégramme suivant :

25 *septembre* 1870, *à* 10 *heures matin.*

Le fait allégué dans la dépêche du conseil municipal qui demande révocation du général est exact.

Je vous le répète, la défiance contre l'autorité militaire est immense, rien ne se fera si vous ne faites

comprendre aux généraux que leur rôle est d'aider la nation armée, non de la contrarier, ou de se séparer d'elle.

Prenez de grandes mesures.

Nous délibérions sur la réponse à faire à ce télégramme, lorsque nous en reçûmes un nouveau ainsi conçu :

Lyon, le 28 *septembre* 1870, 8 *heures matin.*

Préfet Rhône à Laurier, délégué intérieur.

Tours.

Si on ne répond pas à mes télégrammes tout est perdu. Dites-le bien au Gouvernement. La population montée contre l'autorité militaire, voulait l'enlever hier soir. J'ai arrêté le mouvement, on m'a donné jusqu'à deux heures aujourd'hui. Si voulez la sauver, prenez mesure publique et prompte pour l'obliger de s'associer à la nation. J'attends.

Qu'on remarque la date de ce télégramme : huit heures du matin. Or, il fallait une réponse pour deux heures, il la fallait à un préfet investi, avec raison, de toute notre confiance et qui nous déclarait, que, s'il n'avait pas de pleins pouvoirs, il allait être emporté par un mouvement populaire qu'il avait retardé jusqu'alors.

Nous discutions toujours.

Nouveau télégramme, signé Challemel-Lacour et

général Mazure, qui s'étaient réunis dans l'espoir de dominer le mouvement. Ce télégramme était ainsi conçu :

Les partis sont en présence, les armes à la main ; ils vont se battre. Les autorités d'accord leur résistent. Faut-il tirer le canon?

« *L'Amiral :* Qu'on tire le canon : je vais en donner l'ordre au général Mazure.

« *Crémieux et moi :* Un moment, amiral : que les partis se battent, c'est un grand malheur; mais si, pour les séparer, il faut qu'on les foudroie, le malheur sera doublé.

« *L'Amiral :* Il faut en finir : qu'on tire le canon ! »

Crémieux et moi nous résistions avec énergie à l'envoi d'un tel ordre, quand survient un dernier télégramme signé seulement Challemel-Lacour. Rien de plus laconique :

Si je n'ai pas à l'instant les pouvoirs civils et militaires, la guerre civile va éclater.

« *L'Amiral :* Jamais, jamais, je ne signerai un pareil décret : l'honneur militaire me le défend.

« *Crémieux et moi :* Mais s'il est indispensable pour épargner à la cité les horreurs de la guerre civile ?

« *L'Amiral :* Non-seulement je ne le signerai pas, mais je donnerai l'ordre au général de ne pas lui obéir.

« *Crémieux debout, et en colère :* Amiral, je vous le défends. »

Pendant que Crémieux et l'amiral étaient aux

prises, je formulai le décret qui réunissait entre les mains du préfet du Rhône l'autorité civile et militaire et qui fut aussitôt signé par Crémieux et moi.

Puis, j'en donnai lecture à l'amiral qui se leva en s'écriant : « Je vais au télégraphe donner l'ordre au général de n'en pas tenir compte. »

Crémieux, debout aussi : « Je vous le défends, amiral !

— « Je devancerai l'amiral, dis-je à Crémieux. je vais défendre au directeur du télégraphe de transmettre à Lyon aucune dépêche sans l'autorisation de la majorité de la délégation.

— « Très bien, » reprit Crémieux, qui joignit sa signature à la mienne au bas d'un ordre formulé dans ce sens, et que je portai sur-le-champ à l'administration du télégraphe.

Le lendemain matin, le télégraphe nous apprenait que les pouvoirs donnés à Challemel-Lacour étaient arrivés juste à temps pour garantir Lyon d'une insurrection. La seule victime de ce mouvement populaire ainsi comprimé, fut le général Mazure, que la foule enleva de son domicile et enferma dans un fort d'où nous ne parvînmes à le faire sortir qu'après une détention de huit jours.

Ce fut à la suite de cet incident que l'amiral donna pour la seconde et dernière fois sa démission de ministre de la guerre. Crémieux en réclama le titre et m'en laissa les fonctions. « Adressez-vous à Glais-Bizoin, disait-il, pour toute affaire relative

à la guerre. » Ma tâche était facile, grâce aux bons offices du général Le Fort.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Tours, Gent et les délégués de dix-sept départements du Midi qui demandaient l'autorisation de former entre eux une ligue dont Gent aurait été le chef. Inutile de reproduire toutes les raisons que Laurier et moi, chargés de les recevoir, nous opposâmes énergiquement à leur proposition qui eût paralysé l'unité nationale si nécessaire à la défense du pays. Comme c'était un vrai sentiment patriot que qui les animait, après plusieurs conférences, ils reconnurent le danger qu'il y avait à diviser nos forces, et nous nous séparâmes en très bons termes.

Cette idée de *Ligue* avait gagné presque toute la France, moins les départements du Nord. Les délégués de treize départements de l'Ouest s'étaient réunis à Rennes, sous la présidence de M. le comte Daru, dans le but, comme les départements du Sud-Est, d'organiser une défense locale, en dehors de nous. Leurs représentants vinrent à Tours. Ils ne purent obtenir de nous que la nomination du général Fiérek qui établit au Mans le centre de son commandement, avec la mission d'y centraliser toutes les forces que pourrait organiser chaque département.

Le Sud-Ouest n'avait pas échappé à la contagion. Les préfets ou les délégués de vingt et un départements dont la Gironde (Bordeaux) et la Haute-Garonne (Toulouse) avaient la direction, nous arri-

vèrent presque en même temps, avec le mot de *ligue* sur leur fanon. Ils reçurent la promesse qu'un général en chef serait nommé et irait à Toulouse prendre le commandement des forces que le patriotisme de chaque département voudrait bien mettre à sa disposition. Heureusement que cette passion de la *ligue*, de *ligues* locales, expira dans nos conférences, grâce au bon sens de tous ces délégués et à leur amour de la grande patrie.

De tous ces délégués, Gent, seul, était resté à Tours. Connaissant son activité, son énergie, sa vive intelligence, je lui proposai, ce qu'il accepta, de faire partie avec moi d'un comité de la guerre dont M. de Freycinet était le secrétaire, avec voix consultative.

Le jour même, le général Le Fort fut appelé devant le comité, et Gent resta tout émerveillé en apprenant de sa bouche que nous avions une armée disponible de 110 mille hommes avec artillerie et cavalerie en nombre proportionnel. Si elle n'était pas rassemblée, c'était pour ne pas attirer prématurément l'ennemi vers la Loire, mais il suffisait d'un coup de baguette pour la réunir.

Malheureusement, l'esprit trop entier de notre ami Gent, ses idées par trop absolues, rendirent éphémère l'existence de ce comité dont le rôle, dans ma pensée, devait se borner à surveiller et à activer tout ce qui concernait les choses de la guerre, telles que l'armement, l'approvisionnement, le choix des généraux et officiers de tous grades,

rèmédier au vice fondamental de l'organisation de l'intendance dont l'ensemble laissait tant à désirer, et, de l'aveu de tous les hommes compétents, a contribué pour une large part à nos désastres.

Gent l'entendait autrement. Il voulait que l'autorité de ce comité allât jusqu'à tracer des plans de campagne et à donner des ordres aux généraux placés à la tête des armées. Comme je ne pouvais consentir à aucun prix qu'un comité s'attribuât une pareille autorité qui a été plus tard si fatale entre les mains de Gambetta et de M. de Freycinet, son délégué, Gent donna sa démission et le comité fut dissous.

CHARETTE ET GARIBALDI

Ce fut alors qu'eut lieu le débarquement des zouaves pontificaux, arrivant de Rome, sous les ordres du colonel de Charette. A peine avaient-ils touché le sol de la France, que le colonel nous télégraphiait qu'il mettait sa légion à la disposition du Gouvernement de la défense nationale. Nous lui répondîmes par la même voie que ses offres de service étaient acceptées avec reconnaissance, et que la délégation serait heureuse de le recevoir à Tours avec ses braves compagnons d'armes.

Presqu'en même temps, Garibaldi débarquait à Marseille au milieu des acclamations de la population entière. Un de nos amis les plus dévoués, avait cru nous être agréable en se rendant à notre

insu à Caprera d'où il ramena le général dans une barque, à la faveur de la nuit.

L'annonce de ce débarquement émut beaucoup mes collègues de la délégation, et particulièrement M. de Chaudordy, notre délégué des affaires étrangères. Il craignait que l'intervention de Garibaldi ne nous aliénât les sympathies des gouvernements de l'Italie et de l'Autriche qui avaient été jusqu'à ce jour en si bons termes avec nous. « S'il vient à Tours, ajoutait-il, il sera immanquablement entouré de toutes les têtes chaudes du Midi, et rien ne nous garantit que tous ces exaltés ne nous susciteront pas de grands embarras.»

Je pensais, au contraire, que la présence de Garibaldi à Tours serait moins dangereuse pour l'ordre qu'à Marseille et à Lyon, où le général était invité par tous les républicains à têtes chaudes que nous avions tant de peine à contenir.

— Laissez-moi, disais-je à mes collègues, donner l'ordre à Garibaldi de se rendre immédiatement à Tours, et je réponds de lui.

Quelques instants après, j'envoyais un télégramme au grand patriote pour l'engager, au nom de la délégation, à venir à Tours sans retard. Garibaldi partit aussitôt de Marseille, malgré toutes les instances qui lui furent faites par ceux qui comptaient trouver en lui un chef de parti.

Arrivé à Tours très souffrant, il ne voulut avoir aucuns rapports avec ces têtes exaltées et si redoutées de mes collègues. Il ne reçut personne. « Je

viens, me dit-il, avec cette simplicité et cette loyauté qui en font un homme à part, je viens me battre pour la République. Je vous demande des armes et des hommes de bonne volonté. Mes souffrances ne comptent pour rien. Donnez-moi, aujourd'hui même, des armes et des soldats et je partirai demain. »

Quoiqu'il eût besoin de repos, il ne resta à Tours que le temps strictement nécessaire pour se concerter avec nous sur ses projets et les moyens de les mettre à exécution.

Il était entré à Tours *incognito* et descendu à la préfecture, où il occupait un modeste entresol qui donne sur le jardin. C'est dans ce jardin que la garde nationale et les francs-tireurs vinrent lui faire une ovation. Sa blessure à la jambe l'empêchant de descendre, Crémieux et moi nous dûmes le remplacer et passer en revue tous ces braves gens qui me prièrent de donner en leur nom l'accolade au général, debout sur le balcon.

Étrange rapprochement et bien caractéristique de cette époque ! Le même jour, quelques heures plus tard, je me rendais dans la cour du petit séminaire, à l'invitation du colonel de Charette et de ses braves compagnons d'armes, pour les inspecter et leur adresser toutes nos félicitations avant leur départ pour l'armée.

CATHELINEAU

Autre circonstance non moins singulière. Quelques jours auparavant, M. de Foudras étant venu avec un autre de ses amis me demander l'autorisation de former chacun une compagnie de francs-tireurs dans l'Orne et dans la Sarthe. Je les conduisis au maréchalat et leur fis délivrer une commission qui leur donnait droit au titre de belligérants.

Je sortais avec ces messieurs, lorsqu'un individu de taille moyenne, aux larges épaules et à l'œil résolu, m'aborde et me dit :

— Monsieur Glais-Bizoin, je désire, moi aussi, former une compagnie de francs-tireurs pour combattre les Prussiens ; voulez-vous me donner les mêmes pouvoirs qu'à ces messieurs ?

— Monsieur, lui dis-je, à qui ai-je l'honneur de parler ?

— Je m'appelle Cathelineau. Vous pouvez compter sur ma parole : je n'ai d'autre ambition que de défendre la France.

— Monsieur, je vous crois ; soyez le bienvenu et veuillez me suivre. Les pouvoirs que vous demandez vont vous être donnés.

Je n'ai pas revu depuis M. Cathelineau ; mais voici le tour qu'il me joua, bien involontairement sans doute. Il porta au journal légitimiste l'*Union*, qui l'inséra le lendemain, en tête du journal, la formule de ses pouvoirs, revêtue de ma signature, et, à la suite, la fameuse lettre du comte de Cham-

bord dans laquelle il engageait ses partisans à se tenir prêts à soutenir ses droits.

Les républicains des départements de l'Ouest n'étaient-ils pas autorisés à conclure de ce rapprochement que je venais de donner imprudemment à M. Cathelineau, un *chouan* déclaré, le moyen de lever des recrues pour le comte de Chambord ?

Les préfets de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée et des Deux-Sèvres m'adressèrent les lettres les plus alarmantes au sujet de cette nomination. Au nom de la République et de la paix, qu'ils voyaient compromises dans leurs départements, ils me conjuraient de retirer à M. Cathelineau les pouvoirs que je venais de lui donner. Même appel fut fait à Crémieux et à Laurier, qui leur résistèrent comme moi.

Les lettres si dignes du garde des sceaux et de Laurier, le délégué à l'intérieur, adressées aux préfets de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, seront pour l'histoire, un témoignage que la délégation a su rester fidèle à son titre de Gouvernement de la défense nationale :

Tours, 28 septembre 1870.

« Chers préfets,

« Laissez à Cathelineau, Stofflet et Quériaux la mis-
« sion qu'ils se sont donnée et que nous avons approu-
« vée. Il ne s'agit en ce moment que de faire la guerre
« aux Prussiens; laissons toutes les opinions se réunir,
« pour libérer notre sol, sous le drapeau de la France.

« Les noms vendéens ne sont aujourd'hui qu'un sou-
« venir de notre histoire, et vous comprendrez facile-
« ment, vous et nos chers amis républicains, l'abîme
« qui sépare l'héritier prétendu du trône divin et notre
« beau drapeau de la révolution.

« Ne contrariez donc pas nos Vendéens de 1870. Que
« nos concitoyens s'unissent et marchent ensemble
« sous nos couleurs nationales : ne nous fâchons pas
« de ce que des Français catholiques invoquent la sainte
« Vierge pendant que des Français libéraux invoquent
« la sainte liberté.

« AD. CRÉMIEUX. »

Tours, 28 septembre 1870.

« Mon cher Henri,

« Mon cher Guépin,

« En présence des Prussiens, il n'y a plus de parti, il
« y a la France.

« M. de Cathelineau nous donne sa parole que son
« concours est loyal, dévoué à la patrie, sans arrière-
« pensée.

« Accueillons ce courage, et, au lieu de nous en dé-
« fier, faisons-lui fête.

« A vous,

« Clément LAURIER. »

Nous étions convaincus d'abord de la loyauté de M. Cathelineau ; mais nous connaissions aussi, mieux que nos amis les préfets, l'état des esprits dans la Vendée et dans la Bretagne, uniquement préoccupés de l'idée de chasser les Prussiens. Pour

la première fois, on n'y a pas vu de réfractaires. Tous sont accourus sous le drapeau de la République, au nom de la patrie en danger. Le drapeau de la République leur a fait bon accueil, ils l'ont vaillamment défendu : honneur à tous !

La conduite de MM. de Charette et Cathelineau a surabondamment justifié nos appréciations.

A ces lettres des préfets se joignirent des adresses revêtues des signatures des meilleurs et des plus sincères républicains, toutes aussi alarmistes.

Ma réponse à toutes ces adresses était la même : j'inscrivais au bas de chacune que je retournais à leurs expéditeurs :

« Mêmes pouvoirs seront donnés à tous les signataires républicains qui voudront former des compagnies de francs-tireurs pour courir sus aux Prussiens. »

Si le général Chanzy a montré ce que peut la valeur d'un chef à la tête d'une armée, plus d'un commandant de francs-tireurs, quoique dans un cercle bien restreint, n'a pas moins fait voir comment la contagion de leur bravoure transformait des vauriens, en apparence, en hommes capables d'un héroïsme soutenu.

Il suffit de citer l'exemple du colonel Lipowski. Les francs-tireurs de la Seine, que j'avais connus à l'Élysée lors de leur formation, arrivèrent à Tours à l'improviste, sous la conduite du commandant Arohnson. Le hasard me fit les rencontrer à la gare, à leur descente des wagons. Invité le soir par les

officiers à un punch auquel n'assistait pas leur commandant, j'appris qu'il faisait bande à part; qu'à Orléans, d'où ils venaient, ils étaient restés l'arme au bras pendant les deux jours de combats livrés avant l'évacuation; que leur commandant y menait la vie de café et s'était donné le singulier plaisir de promenades en voiture par la ville, au bruit du canon.

Leurs plaintes contre lui étaient des plus vives : ils l'accusaient de s'être fait une étude d'éviter les Prussiens depuis leur départ de Paris, c'est-à-dire pendant une campagne de deux mois. Une émeute eut lieu à cette occasion. Les francs-tireurs, insurgés, assiégèrent le commandant Arohnson dans son domicile; et ce ne fut pas sans péril qu'il échappa aux mauvais traitements dont il était menacé.

Ces francs-tireurs, ainsi sans chefs, allaient à la débandade par les rues, le fusil sur l'épaule, sujet d'effroi pour les bons et paisibles habitants de Tours. Le maire, la police, la force armée furent requis; mais je les arrêtai en déclarant que je me chargeais de faire rentrer dans l'ordre toutes ces mauvaises têtes. Cela ne fut pas difficile; il me suffit de leur donner la promesse que justice serait faite de leur commandant. La passion avait sans doute une large part dans toutes ces accusations; mais il était urgent d'arrêter un pareil désordre.

Le premier moyen était de faire élire un nouveau

chef par les suffrages de la compagnie entière. Ma proposition fut acceptée ; et dans une réunion qui eut lieu dans la cour de l'archevêché, le bataillon nomma à la place d'Arohnson le lieutenant Lipowski. Arohnson refusait de s'exécuter. Il prétendait que la compagnie était sa propriété ; qu'il l'avait fondée de ses deniers, que le titre de *francs-tireurs de la Seine*, donné à sa compagnie, lui appartenait et ne pouvait pas être donné, sans son autorisation, à une autre dont il n'aurait pas le commandement ; que, loin de devoir à la compagnie, c'était elle qui était dans sa dette, et qu'il n'avait retenu les 400 francs qu'on lui réclamait qu'à titre de compensation, justification que j'acceptai.

A la fin j'en eus raison en le menaçant de le faire passer devant un conseil de guerre pour le fait d'avoir partout évité une rencontre avec l'ennemi et, notamment, à Orléans, où il était resté pendant les deux jours de combat, sans y prendre part. Il donna sa démission.

L'activité du nouveau chef eut bientôt réorganisé la compagnie. Elle se mit en campagne trois jours après, selon nos conventions.

Comme j'avais été sévère avec ces braves gens, j'allai prendre congé d'eux à la gare, où nous échangeâmes quelques bonnes paroles. Ils partirent bien résolus à faire leur devoir.

Ils l'ont fait et au delà, quelques jours après, ces braves défenseurs de Châteaudun. Ils l'ont fait par-

tout : les bulletins de nos généraux le constatent. Tous citent le colonel Lipowski comme un officier hors ligne, comme un chef d'éclaireurs sans rival. Son nom restera inscrit à côté de ceux de Charette, Cathelineau et Ricciotti Garibaldi. Si, pendant le séjour de la délégation — *triumvirat* — à Tours, la besogne qu'elle a faite n'a pas été aussi fructueuse qu'elle l'aurait voulu, on ne peut l'accuser d'être restée les bras croisés.

En ce qui me concerne, de nombreux témoins pourraient l'attester, mes journées se passaient à activer les affaires. Je donnais audience partout, chez moi, dans la rue, au déjeuner comme pendant le dîner.

Mon seul moment de repos et ma seule distraction consistaient, chaque soir, après mes réceptions, à monter chez M. et madame Thiers, où je trouvais plus de monarchistes que de républicains, mais toujours le meilleur accueil ; puis j'allais finir ma soirée chez les propriétaires de Chenonceaux, M. Wilson et sa sœur, l'amabilité même, logés à l'Hôtel de Bordeaux sur le même palier que M. et madame Thiers.

Cette assiduité à fréquenter deux sociétés où les actes de la délégation n'étaient pas toujours approuvés, où même on ne se gênait guère pour dauber sur le compte de certains personnages faisant les importants, et dont le ton et les allures ne prêtaient que trop à la raillerie, cette assiduité, dis-je, ne laissait pas que d'étonner nos purs démocrates et de

m'attirer de leur part des observations dont je ne tenais d'ailleurs aucun compte.

A les entendre, M. Thiers n'était à Tours que pour conspirer contre la République. La preuve, c'est que son salon était le rendez-vous des ennemis de la République.

J'ai vu alors bien intimement M. et Mme Thiers, auxquels je dois les meilleurs moments que j'ai passés à Tours; j'y ai vu, confondues avec les républicains, des notabilités de tous les régimes déchus, empressées à rendre leurs devoirs à un homme éminent; mais je puis affirmer qu'il n'y avait pas plus de conspirateur dans son salon que chez les puritains du ministère de l'intérieur.

La conduite de M. Thiers a été parfaite pendant toute la durée du Gouvernement de la défense nationale. Si ses opinions antérieures ne lui permettaient pas de venir le 4 septembre siéger avec nous à l'Hôtel de Ville, le lendemain il se mettait spontanément à notre disposition et nous assurait de son concours le plus absolu pour nous aider à sauver le pays de la crise la plus terrible dont notre histoire fasse mention.

Ses voyages en Angleterre, en Autriche, en Russie et en Italie, sont le plus éclatant témoignage qu'il nous a tenu parole. Avant de rentrer à Paris, il vint à Tours nous rendre compte de ce long pèlerinage, selon l'expression de M. de Bismark. La délégation dont Gambetta faisait partie fut unanime à le remercier, malgré son insuccès, de tout ce qu'il

avait fait près les diverses puissances, malheureusement trop résolues d'avance à garder la neutralité.

Il fallut huit jours de négociations avec M. de Bismark à Versailles pour qu'il obtînt un sauf-conduit qui lui permît de franchir les lignes ennemies et de pénétrer dans Paris. M. de Bismark exigeait qu'il passât par Versailles, humiliation qui coûtait beaucoup au patriotisme de M. Thiers. Aussi, à son passage à Versailles, ayant rencontré M. de Bismark comme par hasard, il ne fit qu'échanger un salut avec lui.

M. de Bismark, pour faciliter la nomination d'une Assemblée nationale, consentait alors à un armistice de vingt-cinq jours, mais sans permettre le ravitaillement de Paris. Nous savions que le ravitaillement était pour nos amis de Paris, qui connaissaient mal la situation des départements, une condition *sine quâ non*. M. Thiers, au contraire, pensait, comme la délégation, moins Gambetta, que l'armistice était acceptable, même sans ravitaillement. Un armistice de vingt-cinq à vingt-sept jours, en immobilisant les armées allemandes autour de Metz et de Paris, nous donnait ce qui nous faisait le plus défaut, à savoir du temps ; du temps pour équiper et exercer nos recrues; du temps pour permettre l'arrivée des armes que nous demandions à toutes les parties du monde.

M. Thiers échoua et il devait échouer. Son nom n'était pas assez populaire parmi les membres du

Gouvernement et la population parisienne pour faire accepter l'armistice sans ravitaillement. Ils le tenaient pour un ami de la paix à tout prix. Cette prévention suffisait pour qu'on ne l'écoutât pas. Il revint à Tours désolé. Crémieux, l'amiral et moi, nous ne l'étions guère moins, convaincus que nos amis de Paris, dominés par la population qu'un noble sentiment patriotique aveuglait, commettaient plus ou moins sciemment une faute capitale. Gambetta seul partageait l'opinion de Paris; mais ma conviction était si forte que, de guerre lasse, il céda à mes instances et consentit, avec mes autres collègues, à ce que je me rendisse à Paris pour tenter d'éclairer nos amis et de leur faire accepter l'armistice sans ravitaillement.

Mais, le lendemain, Gambetta mit à son consentement une restriction qui rendait mon voyage impossible. Il voulait insérer au *Journal officiel* une note pour déclarer que ce voyage n'avait aucun caractère officiel; qu'il était tout personnel. Or, comme il fallait, pour obtenir de M. de Bismark un sauf-conduit, lui dire le motif vrai de mon désir de pénétrer dans Paris, je m'exposais — c'était la conviction de M. de Chaudordy, le délégué de notre ministre des affaires étrangères — je m'exposais à ce que M. de Bismark, qui avait des agents partout, s'opposât à mon retour quand il apprendrait qu'on l'avait trompé.

Le règlement de la question d'Orient vint m'offrir, quelques jours après, une occasion d'entrer à Paris

sans courir le même danger. Jules Favre avait été invité par les grandes puissances à se rendre à Londres pour prendre part à ce règlement au nom de la France. Il semblait nécessaire qu'avant son départ pour Londres il connût l'opinion de la délégation sur une aussi importante affaire. C'est cette opinion que je devais avoir mission de lui transmettre.

D'accord cette fois avec la délégation entière, Gambetta s'était rendu de bonne grâce. M. de Chaudordy, par l'entremise de lord Lyons et de M. Okounief, le représentant de la Russie, demanda à M. de Bismark un sauf-conduit pour moi, dans le but avoué de permettre à la délégation de se concerter avec le gouvernement de Paris sur la question d'Orient; mais, soit que M. de Bismark eût deviné le vrai motif de mon voyage, soit toute autre raison, il laissa passer le temps sans répondre. La capitulation de Metz vint ensuite nous surprendre et donner au prince Charles la facilité de s'avancer à marches forcées vers Tours. Je dus alors renoncer à mon projet de voyage qui eût pu changer la face des choses, si nos amis de Paris, mieux informés, avaient accepté l'armistice sans ravitaillement, suivant l'avis de la majorité de la délégation.

GAMBETTA A TOURS

Sa sortie de Paris en ballon, sa descente périlleuse près de Montmédy, touchaient au merveilleux. Il n'en fallait pas davantage pour exciter l'enthou-

siasme. Aussi les acclamations sur son passage ne lui manquèrent pas jusqu'à Tours, ville que sa parole enflammée fit sortir un moment de son calme habituel.

Le conseil de la délégation était en séance lorsqu'il vint lui annoncer lui-même la bonne nouvelle de son arrivée. Nous le reçûmes avec joie, moi particulièrement, qui allais être soulagé d'un bien lourd fardeau. Cependant je ne pus m'empêcher d'appeler *fatal* le ballon porteur du décret de nos collègues de Paris, qui révoquait le nôtre du 1er octobre, en vertu duquel on devait procéder le 16 à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.

Notre premier sentiment fut de résister, de maintenir notre décret conforme au décret rendu par le Gouvernement de la défense nationale avant notre sortie de Paris. Nous étions en droit de penser que nos amis ne connaissaient pas bien la situation et les vœux des départements, ou qu'ils subissaient la pression d'une certaine opinion parisienne dont nous ne devions pas tenir compte.

Dans ce moment étaient réunis à Tours vingt et un préfets ou leurs délégués. Je les consultai : ils se prononcèrent, à l'unanimité, pour le maintien de notre décret.

Nous remîmes la délibération au lendemain. Je dus leur exposer la gravité de la question. Nous n'étions que des délégués du Gouvernement de Paris ; pouvions-nous légalement opposer notre autorité à la sienne ? Le pouvions-nous sans troubler

la paix publique, si indispensable pour notre œuvre de la défense nationale? Nous trouverions devant nous le ministre de l'intérieur qui soutiendrait le décret de Paris, il le soutiendrait avec le concours des préfets qu'il avait nommés en grande partie.

Un tiers de la France était occupé par l'ennemi. Le vote y serait-il possible? Les deux autres tiers se partageraient, plus ou moins également, en abstentionnistes et en partisans du vote. Quel serait le crédit d'une Assemblée élue dans de pareilles conditions? Nul, à coup sûr; tous le reconnurent en disant, comme Crémieux, l'amiral et moi, *fatal ballon !*

Oui, fatal, car si les élections avaient eu lieu le 16 octobre, elles auraient été toutes républicaines. Comme il n'y avait eu qu'une voix dans le pays pour acclamer la République, il ne serait tombé dans les urnes électorales que des votes républicains. Et comment ne pas penser qu'une Assemblée sortie ainsi des entrailles du pays n'aurait pas été plus puissante pour sa défense? Cette conviction me restera toujours : jamais elle n'aurait souscrit au traité de paix si facilement accepté à Bordeaux par l'Assemblée de Versailles.

Le lendemain, Gambetta nous faisait part de ses pouvoirs, assez mal définis en ce qui concernait ses rapports avec ses collègues de la délégation. Ils lui donnaient pour mission tout ce qui avait trait à la défense nationale, mission qui nous était commune. Le seul point bien précis, était l'attri-

bution de deux voix en cas de partage des votes des quatre membres de la délégation. C'était une prééminence que nous dûmes accepter.

Dans la même séance, sous prétexte de tiraillements entre les préfets et les généraux commandant les départements, il nous demanda la réunion du ministère de la guerre au ministère de l'intérieur, c'est-à-dire les deux portefeuilles entre ses mains. Crémieux et moi nous nous y opposâmes énergiquement, mais il l'emporta, l'amiral Fourichon ayant réuni sa voix aux deux de Gambetta. Depuis, l'amiral en a eu bien du regret, regret impuissant, la chose était faite. Quel sentiment a pu inspirer ce vote à l'amiral ? Etait-ce par suite du déplaisir que lui avait causé la perte de son portefeuille ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il augmenta encore la prépondérance de notre nouveau collègue déjà doté d'un double vote. L'amiral résista mieux quelques jours après, lorsque Gambetta voulut mettre la main sur le portefeuille de la marine.

Une fois nanti du ministère de la guerre, il se crut en droit, non-seulement de commander des armées et de donner des ordres aux généraux devant l'ennemi, mais encore de contracter des marchés et d'ouvrir des crédits sans l'autorisation préalable de la délégation, droit que les pouvoirs qu'il tenait du gouvernement de Paris, pouvoirs mal définis, je le reconnais, ne lui conféraient pas, et qu'il a exercé de la meilleure foi, sans doute, mais d'une manière préjudiciable à la

défense elle-même. Je farderais inutilement la vérité dans ces mémoires, si je ne le disais pas; car les faits vont parler trop haut. D'ailleurs, selon moi, on sert mal ses amis en épousant, sans distinction, leurs torts et leurs vertus; et ce n'est pas à un homme de la valeur de Gambetta qu'on doit épargner l'éloge et la critique.

Dès qu'il fut installé, le nouveau ministre de la guerre et de l'intérieur congédia assez lestement le général Le Fort pour mettre à sa place M. de Freycinet (1), qui eut bientôt toute sa confiance. Il la

(1) Le général d'Aurelle a fait de M. de Freycinet un portrait pris sur le vif, peu flatté, mais cependant assez vrai, vu la partialité du peintre.

« M. de Freycinet a joué un assez grand rôle pendant la guerre « pour qu'il soit nécessaire de lui consacrer quelques lignes. Le « délégué du ministre de la guerre est de petite taille, maigre, « d'apparence chétive, plein de roideur, un peu embarrassé pour « trouver une pose à l'importance qu'il cherche à se donner. Son « visage est pâle, ses traits paraissent fatigués par le travail et les « veilles. Sa tête porte quelques rares cheveux coupés courts; il a « quarante-trois ans à peine, et cependant tout annonce en lui une « vieillesse prématurée. Son regard, qu'il n'est pas facile de sur- « prendre, laisse apercevoir, quand on peut y réussir, des yeux « bleus qui ne manquent pas d'une certaine expression; mais on y « chercherait en vain la bienveillance. Tel est l'extérieur de M. de « Freycinet. Quant à ses qualités morales, le lecteur impartial en « restera juge; elles ressortiront pleinement de l'examen attentif « des documents officiels, et aujourd'hui historiques, qui seront « mis sous ses yeux. »

Je ne sais à l'aide de quel procédé le général d'Aurelle a pu découvrir au fond des yeux de M. de Freycinet ce *manque d'une expression* de bienveillance; mais les nombreux visiteurs qui ont été reçus dans son cabinet se joindront à moi pour attester qu'ils y ont trouvé un accueil peut-être un peu froid, mais toujours très poli.

méritait sous beaucoup de rapports. Très intelligent, actif, sans être bruyant, il était presque le seul du ministère de la guerre qui conservât imperturbablement son sang-froid. Toujours à la besogne et ayant foi dans la défense, il aidait puissamment son chef, le ministre de la guerre. Son tort, qui a été bien dommageable pour la chose publique, c'est d'avoir trop cru à son génie et à sa science des choses de la guerre. Loin de moi, toutefois, de penser que ce génie, cette science soient exclusivement les attributs des hommes qui ont passé par les écoles militaires. Les plus grands guerriers de l'antiquité, les Alexandre, les César, Thémistocle, Marius, Scipion, etc., ne sont point sortis d'écoles polytechniques et saint-cyriennes, pas plus que Garibaldi, l'audacieux conquérant de la Sicile et du royaume de Naples.

Le général de Loverdo, que notre ami de Kératry, dans un moment d'irritation, a accusé à tort de trahir la République, conserva son poste de sous-chef du personnel. Il était utile à un ministre de la guerre aussi novice que Gambetta, qui l'appelait son *répertoire*. Que ce répertoire fût partial quelquefois, je n'y contredis pas; mais sa connaissance des hommes et des choses de la guerre rendait son remplacement très difficile. Les attaques violentes dont il fut l'objet à Bordeaux forcèrent Gambetta à s'en séparer.

Il lui donna pour successeur le général Haca : ce fut tout bénéfice; car ce général avait l'art,

tout en faisant sa tâche, de n'exciter aucunes plaintes.

Cet art, Gambetta ne le possédait guère. Il avait des emportements, comme il l'a avoué à La Ferté-sous-Jouarre, qui lui faisaient beaucoup de tort.

A peine arrivé à Tours, il fit insérer dans les journaux et inscrire sur les portes de l'hôtel de la Préfecture, que tous ses moments étant absorbés par les travaux de ses deux ministères, il ne donnerait d'audiences à personne. Son fidèle Spuller eut l'ordre de faire observer la consigne. Il y employait toutes sortes de bonnes formes ; mais il fut bientôt débordé : les députations et les solliciteurs arrivèrent de tous les côtés, et quand la porte de son cabinet ne s'ouvrait pas volontairement, souvent elle était forcée.

Comme il n'a pas l'habitude de se farder, il donnait beau jeu, pour attaquer ses *allures démocratiques,* aux journaux réactionnaires qui avaient eu l'habileté de s'emparer de toutes les presses de la ville de Tours.

Quels flots de calomnies répandus par ces écrivains venimeux sur cette préfecture de Tours ! A les en croire, on y faisait bombance jour et nuit, et surtout des libations ! Or, on y mangeait au pied levé, et, quant aux libations, je puis attester, qu'entrant à toute heure dans les bureaux et dans le cabinet du ministre, je n'y ai jamais vu une bouteille ni un verre.

Gambetta travaillait, travaillait. S'il n'a pas mieux réussi, comme nous tous il n'a pas ménagé sa peine.

LE GÉNÉRAL BOURBAKI

Nous étions en quête de généraux, lorsqu'une dépêche télégraphique de notre embassadeur à Bruxelles nous annonça que le général Bourbaki, venant de Londres, s'était présenté chez lui pour mettre son épée au service du Gouvernement de la défense nationale. Notre réponse ne se fit pas attendre : « Accepté : qu'il parte sur-le-champ et se rende à Tours. »

Deux jours après, lorsque nous étions en séance, on vint nous dire que le général était en gare. L'amiral se leva pour aller à sa rencontre. Je voulais l'accompagner, mais ma présence étant nécessaire pour continuer nos délibérations, le conseil s'y opposa. Je l'ai bien regretté depuis : je me suis toujours imaginé que l'amiral, dans cette première entrevue, avait fait passer bien involontairement sans doute dans l'âme du général son peu de confiance dans la défense nationale.

Nous le reçûmes à bras ouverts. Il resta presque impassible devant nos cordiales démonstrations. Je m'attendais à voir dans le héros de Balaclava, un sabreur, un Murat, un Kléber, un Augereau. Grand fut mon désappointement : nous avions devant nous un homme de moyenne taille, sans aucun trait remarquable, calme, sans enthousiasme, tout méthodique.

Après lui avoir exposé la situation et l'état de

nos armements, nous lui offrîmes le commandement en chef de l'armée de la Loire.

Le général prit la parole, et, pendant deux heures, il examina notre situation à tous ses points de vue ; mais, soit par défiance de ses forces ou par tout autre motif, il ne trouva pas l'*affaire* bonne, et il refusa de s'en charger.

Je lui répondis avec une certaine vivacité : « Mais, général, moins l'affaire est bonne, plus le patriotisme devrait vous décider à l'accepter. » Il m'écouta avec la même impassibilité qu'à son entrée, et il se retira.

Gambetta, après son départ, me reprocha de lui avoir trop vanté les *beautés de l'affaire*.

Le lendemain, il revint nous offrir de faire un coup de main sur Sedan, dépôt des armes de l'armée française, prisonnière en Allemagne. Il nous demandait vingt mille hommes à prendre dans les départements du Nord. La proposition ayant été acceptée, il se rendit à Lille sans perdre de temps.

Mais n'étant point organisateur, son petit corps d'armée, au bout de vingt jours, était encore en formation, quand il apprit la capitulation de Metz et, par suite, la marche du corps d'armée du général Manteuffel vers la frontière du Nord. Il dut, dès lors, abandonner son projet.

L'évacuation d'Orléans par le général de La Motte-Rouge, le 11 octobre, deux jours après l'arrivée de Gambetta, mit en émoi la délégation assez pour qu'elle se préoccupât de la question de son départ

de Tours, et du choix d'une autre résidence. Gambetta opinait pour Clermont; l'amiral préférait Périgueux; Crémieux tenait ferme pour Bordeaux. J'étais seul de l'avis de rester à Tours. Comme les Prussiens ne cherchèrent point à s'avancer au-delà d'Orléans, toute idée d'éloignement fut abandonnée.

L'armée de la Loire, par les soins du général d'Aurelle, fut bientôt mise sur un pied qui lui permit de reprendre l'offensive, et, grâce à des mouvements bien combinés, il put rentrer dans Orléans, à la suite de la bataille de Coulmiers, dont l'honneur revient aux généraux Chanzy et Jauréguiberri. C'est là que furent blessés et laissés pour morts le colonel Charette et le général de Sonis. Je trouve dans mes papiers une dépêche que le brave général adressait d'Afrique à la délégation. Il y aurait ingratitude à ne pas la consigner dans les fastes de la défense nationale. Elle répond si bien d'ailleurs à ceux qui nous reprochent de n'avoir pas eu recours aux moyens révolutionnaires pour appeler à nous tous les courages. Elle se résume en deux mots :

« Je veux combattre, simple soldat si l'on veut; mais appelez-moi. »

Enfin donc notre armée de la Loire, dont la formation nous avait coûté tant de soins, victorieuse à Orléans, voyait la route de Paris ouverte devant elle, avec une avance de douze jours au moins sur l'armée du prince Charles, devenue libre par la

capitulation de Metz. On se demande pourquoi elle ne s'est pas alors dirigée sur la capitale à marches forcées.

Si vous ouvrez le livre de M. de Freycinet (*la Guerre en province*), il vous démontrera que c'est la faute du général d'Aurelle, qui, par la nature de son esprit, était toujours *peu disposé* à l'offensive. Son plan, que M. de Freycinet avoue n'avoir connu que par le livre du général, son plan était d'attendre indéfiniment la bataille dans ses positions fortifiées d'Orléans, et de ne lutter qu'avec toutes ses forces réunies et concentrées.

« Je vous arrête, réplique le général : ces positions « fortifiées, qui me les a commandées ? N'est-ce pas « vous? Si vous niez que l'occupation fût alors votre « objectif, je vous mettrai sous les yeux, comme la « preuve la plus convaincante, la lettre suivante, « écrite de votre propre main :

« Tours, le 27 octobre 1870.

« Général,

« Aussitôt que votre armée sera à Orléans (si Dieu « veut qu'elle y arrive), et sans perdre un instant, vous « donnerez des ordres pour établir un camp fortifié de « 150 à 200,000 hommes.

« On devra immédiatement fortifier et armer tous « les points donnant de bonnes défenses, de manière « que votre armée installée là puisse défier tous les « efforts des armées prussiennes, si elles tentaient

« de vous déloger. Constituez à Orléans un point d'ar-
« rêt *définitif* à la marche de l'ennemi.

« Recevez, etc.

« DE FREYCINET. »

M. de Freycinet. — « Notez bien, général, que j'ai dit:
« un point d'arrêt *définitif* et non *défensif*, comme vous
« me l'attribuez (n'est-ce pas une subtilité?). D'ailleurs
« cette lettre ne s'applique pas à l'occupation d'Orléans
« du 10 novembre. Voyez la date, 27 octobre, avant la
« capitulation de Metz. »

— « Très bien, » répond le général, « mais si vous
« ne vouliez pas de ces fortifications pour que l'armée
« s'y cantonnât, pourquoi me les commandiez-vous,
« alors qu'elles devaient absorber tout notre temps?
« A quoi bon l'envoi de ces soixante-dix-huit magni-
« fiques canons de marine, aujourd'hui perdus? »

— L'expédition de ces belles pièces, enlevées à la marine, fut un grand serre-cœur pour l'amiral Fourichon. —

Le général d'Aurelle, continuant. — « Mais enfin, le mi-
« nistre de la guerre ou son délégué m'ont-ils donné
« l'ordre formel, après la bataille de Coulmiers, de
« marcher en avant? Où est-il, cet ordre? Qu'on le
« montre. »

M. de Freycinet. — « Sur ce point, général, je suis
« d'accord avec vous; la délégation... » (Pourquoi M. de Freycinet ne dit-il pas ici M. le ministre de la guerre ou son délégué? La délégation n'a point été consultée et ne doit pas par conséquent être mêlée à ce débat. Ceci soit dit en passant à M. de Freycinet.)

M. de Freycinet. — « La délégation, je le reconnais, « général, ne vous a pas donné l'ordre formel de mar- « cher en avant. Cela est parfaitement exact. La délé- « gation... » (Dites donc le ministre de la guerre et son délégué.)

M. de Freycinet. — « La délégation, qui a toujours « considéré comme très dangereux de se substituer au « commandement en chef, a souvent adressé des obser- « vations, des objurgations même, mais jamais un « ordre positif devant enchaîner la liberté du général. « Si elle eût agi autrement, certainement on la blâme- « rait, puisque déjà quelques-uns la blâment d'avoir « décidé la marche en avant le 30 novembre, alors ce- « pendant que la sortie du général Ducrot ne lui lais- « sait pas d'autre alternative.

« Mais en quoi cette juste réserve gênait-elle l'initia- « tive du général d'Aurelle, s'il lui plaisait d'en mon- « trer ? Cela l'empêchait-il de pousser l'armée bavaroise « au delà de Coulmiers? Fallait-il que le Gouverne- « ment lui donnât l'ordre de poursuivre les fuyards « après la victoire? N'est-ce pas au général vainqueur « d'apprécier ce que les circonstances lui permettent « de faire ? »

Voilà d'excellentes raisons ; mais disons la vérité, monsieur de Freycinet : si l'initiative était ce qui faisait le plus défaut à la plupart des généraux, le peu qu'ils en pouvaient avoir était paralysé par le ministre de la guerre et son délégué, dont ils étaient sans cesse à attendre des ordres sans lesquels ils n'osaient faire un pas ni en avant ni en arrière.

Pour trancher ce débat également passionné des

deux côtés, l'impartialité veut qu'on leur attribue une part égale dans le dommage causé à la défense nationale par cette inaction de notre armée après la bataille de Coulmiers. Il y a eu évidemment hésitation de part et d'autre.

De plus en plus préoccupé des choses de la guerre, j'allais chaque jour à la préfecture, où je trouvais Gambetta les yeux attachés sur les cartes dont son cabinet était tapissé. Il supportait avec peine mes questions, je ne lui en faisais pas moins. Je m'enquérais de ses projets et de ses plans de campagne qu'il cherchait à me cacher. Un jour, cependant, à propos de l'expédition des 18e et 20e corps sur Pithiviers, que selon mes idées de concentration de toutes nos forces, idées conformes à celle du général d'Aurelle, je trouvais compromettante, il me dit, en parlant des généraux et des ordres qu'il leur donnait, un mot qui m'effraya : « Eh ! je sais ce que je fais : cela va bien : je les fais marcher comme des pions sur un damier (1). » Puis son tempérament méridional

(1) Ce mot n'était que trop vrai ; on peut en juger par les télégrammes suivants adressés aux généraux d'Aurelle, Martin des Pallières, Crouzat et Billot au sujet de l'expédition de Pithiviers, dirigée *directement* du cabinet du ministre de la guerre, et qui a été pendant six jours une suite de combats où ont péri inutilement tant d'hommes et surtout tant d'officiers. (Dépêche du général Crouzat, 1er novembre.)

Guerre à général d'Aurelle, au quartier général,
armée de la Loire.

« *Saint-Jean de la Ruelle, 22 novembre,*
« *11 heures 55 du soir.*

« *Suivant l'avis que vous a porté de Serres et que devait compléter un ordre spécial, le général des Pallières devra coucher à*

l'emportant, il me montra sur la carte la position des 18e et 20e corps entre Montargis et Pithiviers, position qui me parut trop isolée de l'armée du général d'Aurelle, déjà trop dispersée elle-même entre Orléans et Orgères.

« *Chilleurs-aux-Bois après-demain soir, jeudi 24 courant. Le* « *général Crouzat, de son côté, partant demain des Bordes, devra* « *coucher après-demain soir entre Beaune-la-Rolande et Juran-* « *ville. Transmettez-lui cet ordre.* »

Avis.

« *1° Départ de des Pallières, avec une trentaine de mille* « *hommes, dans la direction de Pithiviers, mercredi 23 cou-* « *rant.*

« *2° Occupation de Pithiviers, jeudi 24 courant, par le même.*

« *Un* ordre formel *sera envoyé au général d'Aurelle, pour* « *enjoindre d'opérer le mouvement susindiqué.*

« *Consacrer la journée de demain à explorer parfaitement la* « *région.*

« *Tours, 21 novembre 1870.*

« Le délégué du Ministre de la guerre,
« C. DE FREYCINET. »

Guerre au général d'Aurelle.

« *Tours, 23 novembre, 10 heures*
« *trois quarts du soir.*

« *J'ai lu votre lettre apportée par capitaine d'état-major.*

« *Des Pallières exécutera demain le mouvement prescrit, mais* « *s'arrêtera au-dessous de Chilleurs-aux-Bois, sans sortir de la* « *forêt.*

« *Crouzat exécutera de même demain soir le mouvement prescrit,* « *mais prendra position entre Bellegarde et Boiscommun, en fai-* « *sant occuper Ladon et Maizières par des avant-postes.*

« L'un et l'autre attendront de nouveaux ordres pour aller plus « loin.

« C. DE FREYCINET. »

Sans avoir la prétention d'être plus habile que Gambetta dans la conception d'un plan de campagne, je ne pus m'empêcher de lui dire que l'éten-

Guerre à général d'Aurelle, quartier général de l'armée de la Loire, Saint-Jean de la Ruelle. Faire suivre.

« *Tours, 23 novembre, 3 heures 45 minutes.*

« *Je me suis concerté avec M. Gambetta, relativement à votre* « *dépêche de ce matin, neuf heures quarante-cinq, et voici la* « *réponse que je suis chargé de vous transmettre :*

« *Nos instructions d'hier soir répondent par avance à votre* « *question pour des Pallières. Nous ne demandons pas en ce* « *moment qu'il dépasse Chilleurs-aux-Bois, mais nous demandons* « *simplement qu'il se masse entre Chilleurs et Loury, sur les points* « *qu'il jugera les plus avantageux*, et qu'il y attende de nouveaux « ordres.

« DE FREYCINET. »

Le général d'Aurelle au général des Pallières, à Chevilly.

« *Saint-Jean de la Ruelle, 24 novembre 1870.*

« *Par suite de nouvelles instructions du ministre de la guerre,* « *vous exécuterez, aujourd'hui 24, le mouvement qui vous a été* « *prescrit, mais vous vous arrêterez au-dessous de Chilleurs-aux-* « *Bois, sans sortir de la forêt*. Vous attendrez là de nouveaux « ordres pour aller plus loin.

« Signé : Général D'AURELLE. »

Le général d'Aurelle au général Crouzat, à Sully.

« *Saint-Jean de la Ruelle, 23 novembre 1870,*
« *2 heures du matin.*

« *D'après les ordres du ministre, vous devez aller coucher* « *demain soir, 24, entre Beaune-la-Rolande et Juranville, et* « *aujourd'hui à Bellegarde.* »

Le général d'Aurelle, à la page 225 de son livre, s'exprime ainsi :

« *Les opérations sur Pithiviers commencèrent le 24 au matin,* « *selon le plan indiqué. Elles offrirent ce caractère particulier qui,* « *pendant toute la période du 10 octobre au 9 février, ne s'est*

due du front de bataille de l'armée sous les ordres du général d'Aurelle de Paladines me faisait craindre qu'elle n'eût le sort de l'armée impériale à l'ouverture de la campagne sur le Rhin. Il s'emporta, en me répétant qu'il savait ce qu'il faisait.

De mon côté, je lui déclarai, pour toute réponse, que j'allais me rendre près du général d'Aurelle et lui faire part de mes craintes.

Cela le mit hors des gonds.

— Si vous y allez, me dit-il, je vous ferai arrêter.

— Votre menace me suffirait, lui répliquai-je, pour me déterminer. Vous n'êtes ici qu'un ministre, membre du gouvernement, je ne vous crains pas.

Je dois avouer que je ne pris point sa menace plus au sérieux qu'il ne le faisait lui-même. Je le savais d'ailleurs incapable d'une mauvaise action.

Il se calma et reprit :

— Eh bien, donnez-moi votre parole que vous n'irez pas voir le général.

— Je vous la donne, lui dis-je en riant; mais avec la résolution de ne pas la tenir.

En le quittant j'allai trouver Crémieux et lui racontai ce qui venait de se passer. « Ah ! il vous a

« *retrouvé dans aucune autre entreprise,* d'ét reconduites directe-
« ment par l'administration de la guerre. »

Le général d'Aurelle trouve étrange, avec raison, cette manière d'opérer. Mais pourquoi l'acceptait-il ? Où est la dignité, pour un général en chef, à n'être que l'intermédiaire d'un ministre qui donne des ordres à un général placé, comme le général Martin des Pallières, sous son commandement, alors surtout qu'il désaprouve l'*opération?*

menacé, dit Crémieux : eh bien, j'irai avec vous. » Puis, dans le désir d'atténuer le déplaisir que cette démarche pourrait causer à Gambetta, il ajouta : « J'ai un bon prétexte pour vous accompagner, je porterai à l'armée les vêtements provenant des dons et quêtes faits par les dames de Tours. » — « Soit, dis-je à mon collègue, dites et faites comme il vous plaira. »

VISITE A L'ARMÉE DE LA LOIRE

Le lendemain un train spécial nous conduisait à Orléans et une heure après nous étions chez le général d'Aurelle, à Saint-Jean de la Ruelle, son quartier général, accompagnés du préfet du Loiret, de Cochery, ancien député, et MM. de Baguenault, Le Noël, etc.

Le général d'Aurelle, dans son livre intitulé : *Première armée de la Loire,* pages 271, 272 et 273, s'exprime ainsi à propos de cette visite :

« Il convient de se reporter en arrière de quelques jours, avant la bataille, et de faire le récit d'un événement qui offre quelque intérêt au point de vue politique.

« MM. Crémieux et Glais-Bizoin, membres du Gouvernement de la défense nationale de Tours, ne voyaient pas sans inquiétude M. Gambetta, qui s'était emparé déjà de la dictature civile, vouloir substituer son autorité à celle des généraux, et donner directement des ordres aux corps d'armée.

« Nous avons vu qu'il avait ordonné, contrairement à

l'avis du général en chef, une attaque sur Pithiviers qui avait amené les combats sanglants et sans résultat de Ladon, Maizières, Juranville et Beaune-la-Rolande. Les 20e et 18e corps avaient été obligés de se replier en arrière des positions conquises.

. . . . . .

. . . . . .

« L'armée de la Loire se trouvait ainsi dispersée sur une étendue considérable. La droite touchait à Montargis, la gauche à Écoman, à l'extrémité nord de la forêt de Marchenoir : elle était faible partout.

« On parlait à Tours du dénûment des troupes, du mécontentement des généraux à cause de leur dissémination.

« MM. Crémieux et Glais-Bizoin eux-mêmes, froissés dans leur amour-propre à cause du peu de cas que le dictateur faisait de leurs personnes et de leurs conseils, résolurent de faire acte d'indépendance, de fermeté, et se firent, dit-on, l'écho des plaintes qui leur étaient parvenues.

« Ils se rendirent à Orléans sous le prétexte de porter à l'armée des vêtements provenant de dons et de quêtes faits par les dames de Tours; mais le véritable but de ce voyage était de s'assurer par eux-mêmes de la situation morale de l'armée.

« Ils se rendirent au quartier général, à Saint-Jean de la Ruelle, accompagnés du préfet du Loiret, de M. Cochery, ancien député, de M. Baguenault et de quelques autres personnes.

« Ils s'attendaient à voir l'armée de la Loire réunie autour du quartier général comme dans un camp d'instruction. Grand fut leur étonnement en appre-

nant qu'elle occupait une étendue d'une quinzaine de lieues.

« Ils demandèrent à voir les troupes les plus rapprochées et furent conduits à Cercottes, où se trouvaient les batteries de réserve du 15e corps d'armée. Ils s'entretinrent avec les soldats, goûtèrent leur bouillon, les gratifièrent de quelques pièces d'or, et rentrèrent à Saint-Jean de la Ruelle, peu satisfaits de leur visite, car ils auraient désiré voir les troupes et entendre leurs observations.

« Les effets qu'ils avaient apportés, consistant en objets de lainage qu'ils espéraient distribuer eux-mêmes, furent remis au sous-intendant du quartier général, qui en fit une répartition entre les régiments.

« En rentrant de Cercottes, ils adressèrent quelques questions au général en chef; il ne put leur dissimuler la douleur et le mécontentement qu'il éprouvait en voyant son armée dispersée sur une aussi grande étendue ; car cette dispersion rendait illusoire, impossible une responsabilité que le ministre et son délégué assumaient sur eux-mêmes en donnant directement des ordres aux deux ailes de l'armée, complétement séparées du centre. »

Ce n'est pas après notre visite à l'armée, mais auparavant, dans notre première entrevue avec le général d'Aurelle, que je lui adressai ainsi la parole :

« Général, vous voyez devant vous le Gouvernement ; car nous sommes ici avec l'approbation de l'amiral Fourichon. C'est notre anxiété sur le sort de la bataille si prochaine qui nous y amène. Je viens vous demander si vous n'êtes pas sans inquié-

tude sur les positions occupées par les divers corps qui sont sous vos ordres et si le plan de campagne qu'elles laissent supposer est bien le vôtre...

Le général : « Monsieur Glais-Bizoin, qu'y trouvez-vous à redire ?

— « Général, mon collègue et moi, nous ne sommes point des gens de guerre; mais le bon sens nous dit que des troupes qui s'étendent d'Orgères à Montargis, c'est-à-dire sur un espace de dix-huit à vingt lieues, sont trop dispersées. Qu'en pensez-vous ?

Le général : « Je le crois comme vous; mais parlez-en au ministre de la guerre.

— « C'est parce que je lui en ai parlé que vous nous voyez près de vous. Nous ne venons pas vous donner des ordres; mais nous avons considéré qu'il était de notre devoir de vous dire, dans une circonstance dont peut dépendre le sort de la patrie, qu'en présence de l'ennemi, un général en chef ne doit suivre que ses propres inspirations, ainsi le veut votre responsabilité. L'armée entière est à vos ordres et n'en doit recevoir que de vous. »

Le général ne sortit pas de son propos : « Parlez-en au ministre de la guerre. »

Nous le quittâmes pour nous rendre à la partie de l'armée qui était accessible ; je dis à la partie, car je savais, et c'était là notre chagrin, qu'elle était tellement dispersée qu'il eût fallu des journées

pour l'inspecter. Les journaux ont rendu compte de notre visite, inutile d'y revenir.

Pendant que nous examinions les mitrailleuses, des officiers nous demandèrent si nous n'entendions pas le canon. Nous prêtâmes l'oreille et, comme ces braves officiers, nous en eûmes la perception lointaine, mais attestant que les nôtres étaient quelque part aux prises avec l'ennemi. A notre retour près du général, nous lui fîmes part de ce que nous avions entendu, ainsi que les officiers du camp. Le général nous écouta sans la moindre émotion et sans donner l'ordre de s'assurer de l'importance de ces détonations. Cette indifférence de la plupart de nos généraux n'a été que trop souvent la cause des suprises de l'ennemi et, par suite, de nos désastres. (Les 18e et 20e corps se battaient alors du côté de Beaune-la-Rolande, affaires auxquelles le général ne devait pas se mêler, ce qui explique son attitude.)

A peine arrivé à Tours, j'allai chez Gambetta pour lui faire part de notre conversation avec le général d'Aurelle. « Ah ! s'écria-t-il, vous avez été mettre une carte dans son jeu. Sa défaite, si elle a lieu, retombera sur moi. » — « Je n'ai rien mis malheureusement, lui répondis-je, dans son jeu ni dans le vôtre ; mais sans aucun doute, si vous ne modifiez pas vos ordres et si le général est battu, il n'en aura pas moins sa bonne part de blâme, sans diminuer la vôtre. » Quel que fût son déplaisir, il sut se

contenir, mais à peine étais-je rentré chez moi, vers minuit, que je recevais ce billet :

« Il faut que cela finisse. Rendez-vous demain, à neuf heures, chez Crémieux.

« GAMBETTA. »

A neuf heures précises j'étais à l'archevêché. Gambetta m'y avait devancé. Son premier mot fut, en jetant son portefeuille sur la table : « Voilà ma démission de ministre de la guerre ; tout le personnel du ministère se retire avec moi. » Et alors eut lieu une scène ou plutôt une tempête de paroles que la plume ne saurait rendre. Je n'ai que trop l'habitude de prendre en pareil cas le ton de mon interlocuteur, et même de l'élever un peu plus haut.

Crémieux, avec des larmes dans la voix, se jeta au cou de Gambetta, le suppliant de revenir sur sa décision ; il m'exhorta ensuite avec la même chaleur à maintenir la concorde entre nous. Comme je tenais pour doublement fatale cette imposition des volontés d'un ministre de la guerre à des généraux devant l'ennemi et la dispersion de notre armée, composée de cinq corps, dont le ministre de la guerre en tenait trois au bout du fil télégraphique, exclusivement à ses ordres, à savoir les dix-septième, dix-huitième et vingtième, et tellement écartés du centre qu'ils sont restés l'arme au bras pendant la bataille, je fus inébranlable. Alors Crémieux déclara qu'il allait recueillir les voix. « Il faudra bien, dit-il

que vous vous soumettiez à la décision de la majorité (1). » Son vote, joint au double vote de Gambetta, ayant fait la majorité, je dus m'incliner. Depuis ce jour, je trouvai notre ministre de la guerre de plus en plus caché et absolu dans ses projets guerriers.

Comme je ne l'avais que trop bien prévu, la bataille d'Orléans, qui eut lieu quelques jours après notre visite au camp, fut perdue par suite de la dispersion des divers corps de l'armée, vice reconnu par le général d'Aurelle lui-même, dont la responsabilité est d'autant plus engagée qu'il était toujours le maître de donner sa démission dès qu'il ne se croyait pas libre de suivre ses propres inspirations et d'exercer son commandement avec une entière indépendance sur tous les corps de l'armée appelés à concourir au succès de la bataille.

Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre au lecteur avec quelle anxiété nous suivions à

(1) Le lendemain de notre réunion à l'Hôtel de Ville, nous avions pris l'engagement d'honneur de ne pas donner notre démission et de nous soumettre aux décisions de la majorité. Il était convenu également que nos décrets seraient revêtus de la signature de tous les membres du Gouvernement. Cet engagement nous fut rappelé à Tours par une dépêche de Paris dont Crémieux se prévalut dans ce moment :

« *A Paris, le Gouvernement de la défense a adopté pour règle* « *que, dans les délibérations, la majorité entraîne nécessairement* « *l'adhésion de tous les votants.*

« *Appliquez cette règle entre vous. Elle est de salut public.* »

Tours les diverses péripéties de ces terribles journées.

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général en chef adressait au ministre de la guerre une dépêche dans laquelle perçait son désespoir :

« *Après une lutte de trois jours où tous les corps ont* « *été plus ou moins éprouvés et désorganisés, il n'y a* « *plus lieu de faire de plans de campagne. Je dois* « *même vous déclarer que je considère la défense* « *d'Orléans comme impossible.* »

Réponse de Gambetta :

« *4 décembre, 3 heures matin.*

« *Votre dépêche de cette nuit me cause une doulou-* « *reuse stupeur. Je n'aperçois dans les faits qu'elle* « *résume rien qui soit de nature à motiver la résolu-* « *tion désespérée par laquelle vous terminez.*

« *Jusqu'ici vous avez été mal engagé et vous vous* « *êtes laissé battre en détail.* »

Etait-ce uniquement sa faute si l'armée de la Loire était aussi dispersée et s'était laissé battre en détail ? Pour achever ce malheureux général, la dépêche ajoutait :

« *Rappelez à vous les* 18e *et* 20e *corps dont on me* « *paraît ne s'être pas assez occupé.* »

Ces reproches étaient durs et peu justifiés en ce qui concerne les 18e et 20e corps, tenus au bout du

fil télégraphique du ministre de la guerre, à ses ordres, pendant les deux premières journées de la bataille, et hors de portée d'y prendre part.

A cette dépêche, le général d'Aurelle répondit :

« 4 *décembre*, 8 *h*. 35 *m*. *matin*.

« *Je suis sur les lieux et mieux en état que vous de* « *juger la situation. C'est avec une douleur non moins* « *grande que la vôtre que je me suis déterminé à* « *prendre cette résolution extrême.* »

A la réception de cette dernière dépêche, Gambetta crut à propos de nous convoquer à la préfecture. Crémieux, l'amiral et moi nous nous rendîmes sur-le-champ à son appel. Il nous donna à la hâte communication des dépêches du général d'Aurelle et nous demanda si nous étions d'avis de l'autoriser à évacuer Orléans.

Étrange question à nous poser, à nous qu'on n'avait pas consultés sur toutes ces conceptions plus ou moins téméraires, et dont on voulait, jusqu'à un certain point, nous faire endosser la responsabilité! Si la situation n'avait pas été aussi grave, la réponse de tous eût été que, puisqu'on ne nous avait pas demandé notre avis sur les projets et combinaisons militaires avant d'engager la bataille, nous n'avions pas à nous prononcer sur une question de retraite.

Mais, en présence d'un danger aussi menaçant, toute susceptibilité fut mise de côté. L'amiral opina

sans hésiter pour l'évacuation et entraîna Crémieux. J'y étais résolûment opposé. Grande perplexité chez Gambetta, qui cependant formula la dépêche suivante à l'adresse du général d'Aurelle :

Guerre à général en chef d'Aurelle, à Saran.

« *Tours, 4 décembre,* 11 *heures matin.*

« *Le Gouvernement de la défense nationale me* « *charge de vous transmettre la dépêche suivante :*

« *L'opinion du Gouvernement, consulté, était de* « *vous voir tenir ferme à Orléans, vous servir des tra-* « *vaux de défense, et ne pas vous éloigner de Paris.* « *Mais, puisque vous affirmez que la retraite est néces-* « *saire, que vous êtes mieux à même, sur les lieux, de* « *juger la situation, que vos troupes ne tiendraient* « *pas, le Gouvernement vous laisse le soin d'exécuter* « *les mouvements de retraite sur la nécessité desquels* « *vous insistez et que vous présentez comme de na-* « *ture à éviter à la défense nationale un plus grand* « *désastre que celui-là même de l'évacuation d'Orléans.* « *En conséquence, je retire mes ordres de concentra-* « *tion active et forcée à Orléans et dans le périmètre* « *de nos feux de défense, et donnez des ordres à tous* « *vos généraux placés sous votre commandement en* « *chef.* »

Nous étions encore réunis lorsque le général nous télégraphia, une heure après :

Général en chef à Guerre, à Tours.

« *Orléans, 4 décembre,* 11 *h.* 55 *m. matin.*

« *Je change mes dispositions : dirige sur Orléans* « 16e *et* 17e *corps, appelle* 18e *et* 20e, *organise résis-* « *tance, suis à Orléans à la place.* »

Grande fut notre joie, mais de bien courte durée. Gambetta télégraphia en notre nom au général :

« *Tours,* 4 *décembre,* 1 *h.* 35 *soir.*

« *Le Gouvernement a appris avec une profonde satis-* « *faction que vous organisiez la défense à Orléans et* « *que vous étiez entré dans la voie tracée par nos pré-* « *cédentes dépêches.* »

Trois heures et demie après nous recevions en séance la dépêche suivante :

Général en chef à Guerre, Tours.

« *Orléans,* 4 *décembre,* 5 *h.* 15 *soir.*

« *J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir* « *me dispenser d'évacuer la ville d'Orléans. Tous mes* « *efforts ont été impuissants. Cette nuit, la ville sera* « *évacuée.* »

Le dernier coup nous fut porté par cette dépêche que nous reçûmes à minuit un quart :

« *Orléans, 4 décembre, minuit.*

« *Ennemi a proposé notre évacuation d'Orléans*
« *à 11 heures et demie du soir, sous peine de bombar-*
« *dement de la ville.*

« *Comme nous devions la quitter cette nuit, j'ai*
« *accepté au nom du général en chef.*

« MARTIN DES PALLIÈRES. »

A 4 heures du matin, nous étions encore debout quand arriva cette autre dépêche qui clôturait ce terrible drame :

Secrétaire général préfecture Orléans, à Guerre, Tours.

« *La Ferté Saint-Aubin, 5 décembre,*
« *4 h. 25 matin.*

« *Orléans a été occupé par les Prussiens à 11 heures*
« *et demie du soir après pourparlers.*

« *Une heure a été donnée aux troupes pour évacuer*
« *la ville. Le 15e corps et une partie du 16e sont en ce*
« *moment à La Ferté. On dit les Prussiens presque sans*
« *munitions. Je ne pense pas qu'ils aient fait beaucoup*
« *de prisonniers à Orléans.* »

« Ainsi fut consommé le plus grand malheur de « la seconde période de la guerre en province et « celui qui a décidé du sort de la France. »

(*La Guerre en province.*)

Tel est le résumé exact de ce qui s'est passé au sein de la délégation à propos de la bataille d'Orléans, dont je n'avais que trop bien prévu l'issue fatale lorsque je me rendais, quelques jours auparavant, auprès du général d'Aurelle, pour lui donner le conseil de concentrer ses forces, conseil qu'il approuvait, mais dont, il l'avoue lui-même, dominé par *ses principes de la hiérarchie militaire et de la subordination* (1), l'une des causes de la perte des armées impériales, il n'a pas plus tenu compte que Gambetta par obstination.

Maintenant, on se demande à quelle cause doit être attribué ce grand malheur. A mon avis, on peut répondre que cette cause est multiple. Mais, après avoir examiné avec impartialité les pièces du procès, ou pour mieux dire du débat qui s'est élevé entre le général d'Aurelle et M. de Freycinet, il en ressort, de toute évidence, qu'il y a eu faute grave, d'abord de la part du général en chef, d'avoir accepté un commandement aussi subordonné, et, à la dernière heure, d'avoir trop vite désespéré du succès.

Faute aussi du ministre de la guerre et de son

(1) *La Première armée de la Loire*, page 240.

délégué, dont les ordres tardifs et contradictoires ont empêché les 18e et 20e corps (c'est-à-dire soixante mille hommes bien commandés) de prendre part à la bataille.

Le général d'Aurelle, pour se justifier de n'avoir pas utilisé les 18e et 20e corps, placés à sa droite, entre Montargis et Pithiviers, reproduit une dépêche télégraphique du ministre de la guerre, datée de Tours du 2 décembre, à 4 heures du soir, à la fin du second jour de la bataille, et qu'il ne reçut, assure-t-il, que le lendemain, à Artenay, à 7 heures du soir. Ce télégramme est ainsi conçu :

« *De Tours, 2 décembre* 1870, *4 h. soir.*

« *Il demeure entendu qu'à partir de ce jour, et par* « *suite des opérations en cours, vous donnerez direc-* « *tement vos instructions stratégiques aux* 15e, 16e, « 17e, 18e *et* 20e *corps.* J'avais dirigé jusqu'à hier les « 18e et 20e, *et, par moments, le* 17e. Je vous laisse ce « soin désormais.

« *D'après l'ensemble de mes renseignements, je ne* « *crois pas que vous trouviez à Pithiviers ni sur les* « *autres points une résistance prolongée. Selon moi,* « *l'ennemi cherchera uniquement à masquer son mou-* « *vement vers le nord-est, à la rencontre de Ducrot.*

« *La colonne à laquelle vous avez eu affaire hier et* « *peut-être aujourd'hui, n'est sans doute qu'une frac-* « *tion isolée qui cherche à nous retarder. Mais, je le* « *répète, le gros doit filer vers Corbeil.*

« GAMBETTA. »

Le général triomphe : cette dépêche constate bien, d'abord que le ministre de la guerre a *dirigé* jusqu'au 2 décembre, à 4 heures du soir, les 18e et 20e corps et, par moments, le 17e, ensuite qu'il était dans l'erreur en croyant qu'à Pithiviers, où était le prince Charles, il n'y avait qu'un rideau de troupes.

Mais il n'est pas moins certain que le 1er décembre, à 5 heures du soir, le général d'Aurelle avait reçu un télégramme du ministre de la guerre qui lui disait : « Mettez-vous immédiatement en rapport « avec les 17e, 18e et 20e corps et donnez-leur vos ins- « tructions pour que rien ne manque à cet ensem- « ble offensif. »

A 5 heures du soir, le premier jour de la bataille, c'était déjà bien tard, surtout en décembre, pour donner des instructions à des corps d'armée aussi éloignés que les 18e et 20e corps; mais enfin, avec une ferme volonté, le général d'Aurelle pouvait le tenter. L'a-t-il fait? Non, ce n'est que le 4, après la perte de la bataille, que le général d'Aurelle se *permet* de donner des ordres au général Bourbaki. Voici comment il s'exprime :

« Dès que le général en chef eut reçu la dépêche « télégraphique du ministre qui le laissait libre d'ap- « peler à lui les 18e et 20e corps d'armée, il prescrivit « au général Bourbaki, qui était arrivé la veille à Bel- « garde pour commander ces deux corps, d'appuyer « sur sa gauche pour soutenir des Pallières, trop isolé « à Chilleurs.

« La dépêche ne lui parvint que le 3, à sept heures

« du soir, et il se mit en mesure d'exécuter son mou-
« ment le lendemain matin. Des Pallières, attaqué dans
« la journée du 3, fut forcé de se retirer sur Orléans,
« comme on l'a dit plus haut.

« Les 18e et 20e corps ne furent donc d'aucune utilité
« dans ces trois journées de combats meurtriers. Trop
« éloignés quand ils reçurent l'ordre d'agir, ils se
« mirent en mouvement lorsque l'armée prussienne
« était déjà aux portes d'Orléans.

« Dans la nuit du 3 au 4, le général en chef reçut du
« ministre de la guerre la dépêche télégraphique sui-
« vante qui mérite toute l'attention du lecteur.

« Elle prouve d'une manière irrécusable que le mi-
« nistre et son délégué reconnaissaient enfin le danger
« qu'il y avait à disséminer les troupes, et la faute
« qu'ils avaient commise malgré les avis donnés tant
« de fois.

« Ils ont dû regretter amèrement leur mouvement
« sur Pithiviers et les ordres des derniers jours de
« novembre, qui ont eu sur les destinées de la France
« une influence si fatale.

« Voici cette dépêche, qui est la condamnation de
« toutes les opérations stratégiques qu'ils ont dirigées :

CIRCULAIRE DE TOURS.

Guerre à général en chef, armée Loire, Chevilly; général Chanzy, Saint-Péravy; général des Pallières, Loury; général Bourbaki, Bellegarde. Faire suivre.

« 3 décembre 1870, 10 heures 50 soir.

« Il me semble que, dans les divers combats que vous
« avez soutenus, vos divers corps ont agi plutôt suc-
« cessivement que simultanément, d'où il suit que

« chacun d'eux a presque partout trouvé l'ennemi en « forces supérieures. Pour y remédier dorénavant, je « suis d'avis que vos corps soient le plus concentrés « possible. A cet égard, il me semble que le 16e corps et « le 17e corps sont un peu trop développés sur la gauche. « Quant au 18e et au 20e, je les engage, dès ce matin, « à moins d'ordres contraires de vous, à appuyer sur « la gauche et à se rapprocher de des Pallières, en « marquant un mouvement de concentration vers Or- « léans; mais j'ai lieu de penser, d'après ma dépêche « vers six heures, que mes indications ne lui sont pas « parvenues à temps. Bref, en prenant la situation où « elle est maintenant, je crois devoir appeler votre « attention sur l'opportunité d'un mouvement concen- « trique général à effectuer demain dimanche d'aussi « bonne heure que possible...

« Un tel mouvement de concentration opéré, vous « permettrait d'utiliser vos belles batteries de marine « et d'opposer la simultanéité de vos forces aux atta- « ques de l'ennemi, dont le nombre n'est peut-être pas « aussi grand qu'on pourrait le conclure d'après les « faits de ces deux jours.

« J'insiste sur cette concentration, parce que le mou- « vement en avant de l'armée ne me paraissant pas « pouvoir être repris tout de suite, il n'y a plus le « même intérêt à conserver les 18e et 20e et partie « du 15e en avant sur votre droite, dans la route « à suivre, ainsi que cela convenait au début de l'opé- « ration.

« DE FREYCINET. »

Concentration! concentration! Tel est le cri de la dernière heure de M. Freycinet, cri poussé trop tard,

après la bataille perdue, perdue par ce manque de concentration que j'avais tant et si vainement conseillée.

Le général, qui sait que c'est là le défaut de la cuirasse du délégué de la guerre, le poursuit en ces termes :

« M. de Freycinet a reproduit dans son livre un « grand nombre de dépêches, mais on y chercherait « vainement celle dont il vient d'être donné copie.

« N'est-elle pas la censure de toutes les mauvaises « opérations militaires entreprises par le Gouvernement « de Tours depuis le 23 novembre 1870? N'est-elle pas « la justification du général d'Aurelle ne cessant de pro- « tester dans ses dépêches contre la dissémination des « troupes? Ne le décharge-t-elle pas de la responsabilité « morale de tous les ordres donnés au nom du dicta- « teur par son délégué de la guerre? »

On peut vous accorder, général, que cette dépêche est la censure des mauvaises opérations militaires entreprises par le ministre de la guerre et son délégué, mais elle ne saurait être la justification du général d'Aurelle, bien qu'il n'ait cessé (dit-il) de protester dans ses dépêches contre la dissémination des troupes. Non, non; elle ne le décharge point de la responsabilité morale des ordres qu'il a acceptés et exécutés avec le sentiment des dangers attachés à leur exécution. Plus vous aviez, général, la conviction que le salut de votre armée vous faisait une loi de n'attaquer *qu'avec toutes vos forces réunies, concentrées à Orléans, dans des positions fortifiées,* plus vous

engagiez votre responsabilité, en prêtant, sciemment, votre concours à des opérations dont vous prévoyiez les désastreuses conséquences. Vous étiez libre de ne pas accepter le commandement d'une armée dont près d'un tiers était exclusivement aux ordres du ministre de la guerre et de son délégué; il ne vous suffisait pas d'associer vos craintes aux nôtres quand mon collègue Crémieux et moi nous allions près de vous, quelques jours avant la lutte, pour vous en gager à n'être pas comme un *automate* au bout du fil télégraphique du ministre de la guerre et de son délégué; et, bien que vous ayez fait à l'un et à l'autre de très sages observations pour les détourner de cette expédition sur Pithiviers, la plus fâcheuse cause de dispersion, presqu'à la veille de la grande bataille, vous n'avez été que trop dans la catégorie de ces généraux *automates* dont vous parlez ainsi (pages 239, 240) :

« Ainsi, tous les jours, ces commandants de corps d'armée recevaient directement du délégué de la guerre leurs instructions avec recommandation expresse, chaque fois, *d'attendre de nouveaux ordres.*

« Une position semblable a-t-elle jamais été faite à des commandants de corps d'armée?

« Cette succession de mouvements tantôt en avant, tantôt en arrière, ces temps d'arrêt *automatiques* exécutés d'après des ordres expédiés chaque jour par le télégraphe, et donnés loin du théâtre des événements, est-ce là de la guerre savante, comme on avait la prétention de le faire croire? N'est-ce pas annihiler cette

liberté d'action, cette initiative, ces inspirations que doit avoir, sur le champ de bataille, le commandant d'un corps d'armée ?

« Il fallait certainement des généraux bien dociles, bien résignés, bien pénétrés de leurs devoirs pour accepter des commandements dans de telles conditions ; mais l'amour du pays donnait le courage de supporter les blessures de l'amour-propre ; on ne demandait qu'à verser son sang pour venger les humiliations de la France, et ce n'est pas celui qui, toute sa vie, a soutenu les *principes de la hiérarchie militaire et de la subordination* qui pourrait blâmer les généraux d'avoir obéi aux ordres du ministre de la guerre. »

Quant au ministre de la guerre et à son délégué, ils ont pour excuse, ou circonstances atténuantes en leur faveur, la sincérité de leurs illusions qui les portaient à se croire des stratégistes de la force des Carnot et de Moltke, illusions fortifiées par la *docilité* et la résignation de la plupart des généraux, ce qui n'empêche pas qu'on soit en droit de leur reprocher d'avoir immobilisé les 18e et 20e corps d'armée, commandés par les généraux Crouzat et Billot, et mis trop tard sous les ordres du général Bourbaki. Comment douter que si ces soixante mille hommes eussent pu prendre part à la bataille d'Orléans, au lieu d'un désastre, nous eussions obtenu un triomphe ?

Un débat assez vif s'est élevé entre le général d'Aurelle et M. de Freycinet sur la cause de l'immobilité de l'armée de la Loire après la bataille de Coulmiers.

Le général déclare très nettement que, dans sa pensée, il y aurait eu une grande imprudence de la part de l'armée à quitter ses positions fortifiées, et qu'elle devait y attendre le choc des armées allemandes. Il cherche ensuite à se justifier, à l'aide des dépêches de M. Freycinet et, notamment, d'une dépêche de Gambetta, du 20 novembre, dans laquelle il félicite le général *de la vigilance et de l'énergie qu'il a mises à transformer le moral et la conduite de ses troupes. Il faut continuer cette salutaire éducation et l'étendre. Il est bien clair que vous ne pouvez pas accomplir ce travail avec précipitation.*

Or, dit le général, ces recommandations n'annoncent-elles pas, de la part du ministre, que rien ne troublera de quelque temps ces préparatifs d'éducation militaire, et que l'on pourra s'occuper de l'organisation des corps nouvellement incorporés à l'armée de la Loire ?

« *Orléans doit être pour nous une base d'opérations,*
« dit plus loin M. Gambetta, *comme le fut Salbris.*
« *C'est de là que nous devons partir pour opérer le*
« *grand mouvement vers Paris, d'après un plan que*
« *nous arrêterons en commun.*

« *A ce sujet, je vous prie de méditer de votre côté*
« *un projet ayant Paris pour objectif.* ».

Cette lettre, fait remarquer le général, est du 20 novembre. Le général en chef a plusieurs fois répété que le ministre n'a donné aucun ordre formel

de marcher sur Paris, et que, bien au contraire, le seul ordre reçu avait été de se retrancher en avant d'Orléans.

L'assertion du général d'Aurelle est parfaitement exacte, en ce sens, qu'on ne trouve dans les dépêches du ministre de la guerre et de son délégué aucune trace d'un *ordre* de marcher sur Paris après la bataille de Coulmiers.

Mais le général d'Aurelle a omis de faire mention dans sa défense d'une dépêche de M. de Freycinet, en date du 13 novembre, dans laquelle, si on ne lui prescrivait pas formellement une marche en avant sur Paris, on lui demandait au moins d'avoir une attitude autre que l'immobilité dans laquelle il s'est tenu. C'est à ce titre que cette dépêche doit être mise sous les yeux du lecteur :

« Tours, le 13 novembre 1870.

« Général,

« Ainsi que je vous l'ai dit hier avec insistance, vous « devez considérer Orléans comme une nouvelle base « d'opérations. Dès lors, il importe de ne pas s'y enfer- « mer indéfiniment, mais il faut au contraire envisager « le camp retranché que vous y faites établir comme « un refuge dans lequel vous rentrerez après des expé- « ditions heureuses.

« Il serait dangereux, selon moi, d'attendre patiem- « ment à Orléans que des forces supérieures vinssent « vous attaquer. Si, par exemple, une occasion favorable « s'offrait d'écraser à quelque distance un corps infé-

« rieur en nombre, vous devriez évidemment en pro-
« fiter.

« Or, la situation présente est celle-ci : d'un côté, au
« delà d'Artenay, sont réunies des forces que les éva-
« luations les plus élevées mettent à 55,000 hommes, et
« que je suppose devoir être d'une quarantaine de
« mille, avec une nombreuse artillerie. En même
« temps, des corps paraissent vouloir venir du côté de
« Pithiviers et de Montargis. Peut-être que d'autres
« encore viennent de Paris ou de Chartres. Je n'en suis
« point inquiet, car je crois fermement que vous serez
« en mesure de résister à leurs efforts combinés. Mais
« la question se pose de savoir s'il ne serait pas avan-
« tageux pour vous, de vous porter au-devant de ces
« diverses forces et de les écraser successivement. Ainsi,
« n'y aurait-il pas lieu, par exemple, de vous porter au-
« devant d'Artenay et d'y livrer bataille avant l'arrivée
« des renforts ?

« Je vous prie d'étudier attentivement cette question,
« et, dans le cas où vous la résoudriez dans le sens de
« l'affirmative, vous me le feriez connaître par le télé-
« graphe. En ce cas, vous devriez évidemment com-
« mencer par faire demain des reconnaissances appro-
« fondies pour déterminer avec exactitude l'importance
« et la position des corps prussiens, et ce ne serait que
« si la partie vous semblait vraiment belle que vous la
« tenteriez. Vous vous mettriez alors en marche après-
« demain mardi, et vous livreriez bataille mercredi.
« Pendant ce temps-là, vos travaux de défense conti-
« nueraient au camp d'Orléans avec persistance.

« Quelle que soit votre décision à cet égard, ne per-
« dez pas de vue que vos troupes doivent, en tout cas,

« faire de longues promenades, vraies expéditions mi-
« litaires, autour de vous. Lancez chaque jour une
« colonne de 20 à 30,000 hommes pour nettoyer le
« pays. »

Le seul qui se soit prononcé nettement en faveur d'une marche rapide sur Paris, c'est le général Chanzy dans une dépêche adressée par lui, spontanément, au général d'Aurelle et dont le ministre de la guerre et son délégué ont dû avoir connaissance. On reconnaît dans cette épître chaleureuse le général hardi, le véritable homme de guerre qui sait *saisir l'occasion aux cheveux.*

S'il avait été à la place du général d'Aurelle, à coup sûr, il aurait mené, l'épée dans les reins, les Bavarois et les Wurtembourgeois jusque sous les murs de Paris. Et alors... A quoi a tenu la fortune de la France !

Le lendemain de l'évacuation d'Orléans, dans une note insérée au *Journal officiel,* Gambetta annonçait que le général d'Aurelle de Paladines allait passer devant un conseil de guerre.

Cette note, publiée *ab irato,* en frappant le général, pouvait atteindre le ministre de la guerre et son délégué. Je dis à Gambetta le jour même : « Le général pourra être condamné par un conseil de guerre; mais, s'il invoque en sa faveur vos dépêches et notre visite au camp pour prévenir la dispersion de l'armée qu'il ne manquera pas de vous attribuer ainsi que l'immobilité, pendant la bataille,

des 18e et 20e corps, tout le blâme, soyez-en sûr, ne sera pas pour lui. »

La réflexion fit Gambetta renoncer à toute poursuite. Plus tard même, il offrit au général le commandement du camp de Cherbourg, qu'il refusa par une lettre rendue publique :

« Le commandement des lignes stratégiques de « Cherbourg n'est pas en rapport avec le comman- « dement de général en chef que j'ai exercé. Je dois « à ma dignité de ne pas amoindrir la position que « j'ai occupée. »

Plus tard, quand Gambetta lui offrit un grand commandement, il le refusa de nouveau, résolu, disait-il, à n'en accepter que d'un gouvernement régulier et *en réservant desormais sa liberté d'action.*

C'était le conseil que j'étais allé lui donner à Orléans avec mon collègue Crémieux, quelques jours avant la bataille. S'il l'avait suivi, s'il n'avait alors pris conseil que de sa *dignité* qui lui commandait de réserver sa liberté d'action, il n'aurait pas eu à consigner dans son livre, pour sa justification, cette douloureuse réflexion, plus accablante pour lui que pour le ministre de la guerre et son délégué, blâmables, au plus, de s'être fait illusion sur leur valeur de stratégistes.

« Le général d'Aurelle a toujours eu la ferme con- « viction, partagée par tous les officiers généraux sous « ses ordres et par tous les gens du métier, que cette « armée de la Loire, animée d'un ardent patriotisme « et d'un courage éprouvé, pouvait, étant réunie, cul-

« buter l'armée prussienne, qu'elle avait toujours bat-
« tue à forces égales, et arriver au rendez-vous donné
« dans la forêt de Fontainebleau.

« Les revers furent la conséquence de la dissémina-
« tion de ses diverses parties. »

(*La Première armée de la Loire*, p. 178.)

Le général d'Aurelle et M. de Freycinet sont donc d'accord sur la cause principale de la défaite d'Orléans, à savoir la dissémination des corps d'armée et l'immobilité pendant la bataille, des 18e et 20e corps dont ils s'accusent l'un et l'autre; mais n'est-on pas en droit d'appliquer au général d'Aurelle de Paladines ces paroles de Napoléon Ier que lui rappelle avec assez d'à-propos M. de Freycinet :

« Un général en chef n'est pas à couvert de ses
« fautes à la guerre par un ordre de son souverain ou
« du ministre, quand celui qui le donne est éloigné du
« champ d'opérations, et qu'il connaît mal ou ne con-
« naît pas du tout le dernier état des choses. *D'où*
« *il résulte que tout général en chef qui se charge d'exé-*
« *cuter un plan qu'il trouve mauvais, est coupable; il doit*
« *représenter ses motifs, insister pour que le plan soit*
« *changé, enfin donner sa démission plutôt que d'être l'in-*
« *strument de la ruine de son armée.* »

Le général d'Aurelle, en acceptant le commandement de l'armée de la Loire que le général Bourbaki lui-même trouvait un fardeau trop lourd, avait obéi au sentiment le plus élevé, celui de ser-

vir sa patrie en danger; mais on peut se demander s'il avait les qualités nécessaires pour tenir en main une armée de 200,000 hommes. Incontestablement de beaucoup supérieur au général de La Motte-Rouge et aux autres généraux alors à notre disposition, c'était un choix indiqué. Mais ce que nous ne pouvions pas lui donner avec son commandement, c'était ce génie militaire indispensable pour mettre en mouvement de pareilles masses, sans confusion, sans distraction, avec la rapidité foudroyante du véritable homme de guerre, au moment voulu.

Il nous fallait ce génie en présence du prince Charles qui ne va pas sur le champ de bataille à pas comptés, comme le général d'Aurelle qui se déclare opposé aux marches et attaques de nuit si habilement et si fructueusement pratiquées par les Allemands (1).

(1) « Je suis opposé, dit le général d'Aurelle dans son livre, à « toute espèce d'opérations de nuit. Si elles sont dangereuses pour « de vieilles troupes, à plus forte raison le sont-elles pour des « troupes jeunes. »

Le correspondant du *Times*, qui a fait la campagne auprès du duc de Mecklembourg, ne peut s'empêcher de railler « *un général qui ne marche pas la nuit* et qui ne veut pas encourir de responsabilité, excepté quand le succès est certain. »

J'étais pour des attaques de nuit; Gambetta comme le général d'Aurelle s'y opposait. Cependant tout était avantage pour nous dans ces attaques. D'abord, nous étions chez nous, motif de confiance ; nous pouvions choisir un terrain connu ; mais ce qui valait mieux encore, c'est que nous annulions ainsi la supériorité des Allemands, consistant dans leurs obus et leurs canons, impuissants dans les ténèbres, même par un clair de lune. Je harcelais

De plus, le général n'avait pas la foi ; ce qui alourdissait encore ses pas (1).

Cette disposition d'esprit étant connue, comment

incessamment, mais en vain, mon collègue de la guerre, aussi routinier sur ce point que le général d'Aurelle, pour qu'il mît à ma disposition un corps de dix à vingt mille hommes avec un général résolu à ne combattre que la nuit. « Cela n'était pas pratique, » me répondait-il. Le prince Charles nous a durement montré combien cela était pratique. C'est une marche de nuit du prince Charles qui a été en partie la cause de la perte de la bataille d'Orléans ; c'est une attaque de nuit, aux villages de Vernon et de Mée, et à Beaugency, le troisième jour de la lutte si héroïquement soutenue par le général Chanzy, qui l'a obligé à battre en retraite ; c'est une attaque de nuit des Prussiens sur la Tuilerie, devant le Mans, qui a été cause de notre désastre après trois jours de lutte à chances égales.

Combattre la nuit, ne combattre que la nuit, c'est une idée étrange et qu'on repousse de prime-abord. Mais j'en ai tant vu de ces idées ainsi repoussées n'en pas moins faire leur chemin, que je ne doute pas qu'on en vienne aux combats de nuit, quand on aura à lutter contre un ennemi qui mettra sa supériorité dans le perfectionnement des engins de guerre dont les projectiles, hors dans les siéges, seraient lancés en pure perte sans l'assistance du grand jour. Avec ces combats, le corps à corps, le vrai courage comptera, comme autrefois.

(1) Le général d'Aurelle, chargé de communiquer le feu sacré à ses soldats, trouvait *funeste* la *persévérance* de la délégation à poursuivre la guerre. Voici l'étrange aveu qu'il en fait :

« Pendant toute la durée de son pouvoir, le dictateur, en continuant avec une *funeste persévérance* cette guerre qu'il avait proclamée, n'a fait qu'aggraver les maux déjà si grands de la patrie. » (*Première armée de la Loire*, p. 298.) A en croire le général, c'est Gambetta qui a proclamé la guerre, c'est lui seul qui la voulait avec une *funeste* persévérance. La passion aveugle évidemment le général d'Aurelle, qui ne doit pas ignorer qu'avant la perte de la bataille d'Orléans tous les partis voulaient la guerre avec la même persévérance que Gambetta et la majorité de la délégation.

s'étonner de l'inaction du général d'Aurelle après la victoire de Coulmiers et de son manque de *persévérance* à défendre Orléans ?

Cette disposition d'esprit était celle de beaucoup trop de généraux pris dans le cadre de réserve ou hors cadre, qui ne se gênaient point pour dire tout haut, devant leurs subordonnés, ce que pensait et a écrit le général d'Aurelle, que la *persévérance* du Gouvernement de la défense nationale à faire la guerre — persévérance que le général met bien à tort exclusivement au compte de Gambetta — était *funeste et aggravait les maux de la patrie;* qu'il n'y avait rien à faire, que la résistance était impossible.

La glorieuse lutte soutenue pendant trois jours par le général Chanzy contre l'armée victorieuse du prince Charles, à Beaugency, à Josnes et Laurent-des-Bois, avec l'armée de la Loire *réduite de moitié, dispersée, éprouvée par la retraite et, ce qui est pire, par le malheur ; se défendant dans des positions où la nécessité venait de la pousser et non sur un terrain choisi d'avance et longuement étudié, cette lutte héroïque* proteste bien haut contre ces défaillances de cœur. Il est plus que probable que si le général Bourbaki, réfugié à Bourges avec le 18e et le 20e corps, après avoir passé la Loire à Gien, sans brûler une amorce, était venu au secours du général Chanzy avec l'élite de ses troupes, il eût réparé le désastre d'Orléans; mais toutes les supplications du général Chanzy ne purent faire sortir

de ses cantonnements le général Bourbaki (1) qui voyait des impossibilités partout, et allait même jusqu'à offrir sa démission (dépêche du 12 décembre) si l'on exigeait qu'il marchât au secours de notre seconde et brave armée de la Loire. Ah ! pourquoi n'a-t-on pas accepté cette démission et appelé un autre chef ? Il eût bien trouvé trente

(1) « Nous nous battons depuis douze jours, lui écrivait-il le 11, « et nous tenons ici depuis six contre le gros des forces ennemies. « Les Prussiens menacent Blois, Tours et cherchent à tomber sur « le flanc de mon armée. Une marche de vous sur Blois peut me « dégager de cette situation critique. Je vous demande instamment « de la faire ; prévenez-moi, je serai ce soir à Talcy » Deux heures plus tard, il revenait à la charge : « Le mouvement qu'il est pos- « sible et indispensable de faire pour rétablir coûte que coûte notre « situation, est le suivant : marcher de Bourges sur Vierzon, « pousser le gros de la première armée par Romorantin sur Blois, « prendre position entre la Loire et le Cher, intercepter la com- « munication de l'ennemi entre Orléans et son armée engagée sur « Tours, de façon à couper cette armée de cette base d'opérations. « Si ce mouvement se fait, je me charge de tenir sur la rive droite « de la Loire. Me faire connaître la décision qu'on aura définiti- « vement prise. »

Que répond le général Bourbaki à ce chaleureux appel? Que son armée, qui n'a pas été poursuivie ou du moins n'a pas eu à brûler une cartouche dans sa retraite de Gien à Bourges, est incapable de marcher.

« Si vous voulez, dit-il, sauver l'armée, il faut la mettre en re- « traite. Si vous lui imposez une offensive qu'elle est incapable de « soutenir dans les conditions actuelles, vous vous exposez à la « perdre. Dans le cas où votre intention serait de prendre ce der- « nier parti, je suis si profondément convaincu des conséquences « pouvant en résulter, que je vous prierais de confier cette tâche « à un autre. »

(*Dépêche adressée au ministre de la guerre.*)

mille hommes de bonne volonté dans ces 18e et 20e corps qui s'étaient si bien battus à Ladon, Juranville et Beaune-la-Rolande, et il n'eût pas hésité à voler au secours du général Chanzy qui, pendant trois jours, a combattu au Mans à chances égales contre le prince Charles. Avec trente mille hommes de plus, le Mans pouvait être sauvé et la route de Paris ouverte.

D'où provenaient donc cette immobilité et cette vue de tant d'obstacles devant soi de la part d'un homme aussi brave que le général Bourbaki ? Tout simplement parce qu'il n'avait pas la foi... la foi dans la défense. Le ministre de la guerre a bien engagé le général Bourbaki à marcher ; mais quand il avait sous la main des généraux comme les Billot, Crouzat, Cremer, hommes d'expédition, il ne fallait pas se contenter d'une invitation : c'était le cas d'ordonner.

Quoi qu'il en soit, cette retraite du général Chanzy, — qui rappelle, à son avantage, celle des Dix-Mille, et restera comme une des plus mémorables dans les fastes de l'histoire, — ayant mis Tours à la discrétion des Prussiens qui occupèrent Blois presque sans coup férir, la délégation dut se résigner à porter ailleurs le siége du Gouvernement. Après la défaite du général de La Motte-Rouge et l'occupation d'Orléans, la question de quitter Tours fut assez vivement agitée au sein de la délégation. Seul, je ne voulais pas aller plus loin. Je menaçai même mes collègues de passer sur la rive droite, le jour où

ils s'éloigneraient de la rive gauche. Cette idée eut l'approbation de Crémieux et de l'amiral, et même de Gambetta, lorsque, un moment, nous dûmes craindre qu'à la suite de la prise d'Orléans, les Prussiens ne descendissent la Loire jusqu'à Nantes, et ne nous séparassent, par cette marche hardie, de la Bretagne, de la Normandie et des départements du Nord. Établi au Mans ou à Laval, j'aurais été le lien entre les départements de l'Ouest et du Nord et les régions méridionales non envahies et devenues le refuge des autres membres de la délégation. Mais les Prussiens s'étant arrêtés, ce projet fut mis de côté. La délégation n'en dut pas moins s'occuper sérieusement du choix de sa nouvelle résidence. L'accord sur ce point n'était pas chose facile. Gambetta tenait à porter notre établissement à Clermont, dans le Puy-de-Dôme. On lui objectait la difficulté des communications. L'amiral inclinait pour Poitiers ; mais Crémieux, qui tenait plus résolûment pour Bordeaux, l'emporta. Bordeaux, sous tous les rapports, était préférable. Les diverses administrations pouvaient facilement s'y établir. Quand le jour du départ fut arrêté, avis en fut donné aux représentants des diverses puissances, qu'un train spécial emporta vers la ville bordelaise avec Crémieux et sa famille, l'amiral étant parti la veille.

Je les accompagnai jusqu'à la gare et me donnai le plaisir de les mettre en voiture, avec la résolution de ne pas les rejoindre avant d'avoir visité le camp de Conlie, où je craignais que le général de

Marivault, nommé à la place de Kératry, ne trouvât de la résistance.

Crémieux, qui me croyait dans le train, éprouva un vrai désappointement lorsqu'il ne rencontra à Bordeaux que l'amiral. Comme Gambetta était parti à la même époque pour Bourges et Nevers, Crémieux et l'amiral ne pouvaient prendre aucune décision.

VISITE AU CAMP DE CONLIE. ARMÉE DE BRETAGNE (1)

Kératry avait, comme Gambetta, quitté Paris en ballon pour se rendre en mission à Madrid, mission qui échoua parce que l'argent de la Prusse l'y avait devancé. Il revint à Tours nous faire des offres de

(1) L'idée d'une armée de Bretagne appartient à mon ancien collègue et ami de Jouvencel, qui, le 10 septembre, me remit une note par laquelle il proposait d'aller organiser la défense de l'Ouest avec l'aide de plusieurs députés de la Bretagne.

« Pour réaliser mon projet, disait il, il me faudrait une force militaire toute prête et capable : 1° de servir de noyau; 2° de montrer ce qu'on peut faire en huit jours; 3° de servir de type pour organiser des éléments identiques.

« Dans peu de jours j'aurais, en effet, un beau bataillon à conduire.

« Faites-moi donner les pouvoirs nécessaires; j'organiserai des *colonnes mobiles* qui feront la chasse aux Allemands, je maintiendrai dans l'Ouest l'ordre administratif et les communications des chemins de fer; et si le siége est retardé, ou s'il se prolonge, je pourrai quelque jour arriver sous Paris avec des forces considérables.

« Faites-moi appeler à la commission de gouvernement, j'y montrerai combien mes idées sont justes, simples et faciles à réaliser

service. Esprit très absolu, il était difficile qu'il s'accordât longtemps avec Gambetta, qui ne savait réellement où caser un homme de sa valeur et selon ses prétentions. Il allait s'éloigner très mécontent, lorsqu'il eut l'idée de former une armée en Bretagne. Gambetta, qui désirait s'en débarrasser, accueillit avec empressement sa proposition qui fut formulée et acceptée en ma présence dans le cabinet de M. de Freycinet. Kératry prenait le titre de général en chef des forces de Bretagne et proposait Carré-Kérisouët comme major général, titre qui fut changé, d'après mes observations, en celui d'intendant général, ayant rang de général. Cette armée devait se composer des mobilisés et des hommes de bonne volonté pris dans les cinq départements de la Bretagne, en dehors des catégories appartenant à l'armée régulière. Un crédit de huit millions lui fut ouvert. Je dois déclarer que la délégation ne fut consultée ni sur cette conception ni sur le chiffre de l'allocation.

On sait avec quelle rapidité le général de Kératry constitua son état-major, dont la cheville ouvrière était le brave général breton Le Bouëdec, auparavant chef de bataillon ou lieutenant-colonel en

avec les éléments dont je disposerais, sous la seule condition d'un décret inséré au *Journal Officiel*. »

Il fit remettre cette même note à Picard, à Gambetta, à Garnier-Pagès, et dut en parler aussi à Kératry.

Mon départ de Paris le 17 ne me permit pas de donner suite à l'idée d'un homme aussi résolu que Cathelineau et Charette.

retraite. Le rendez-vous général de l'armée était à Conlie, entre le Mans et Laval, terrain ondulé assez mal choisi pour un camp : l'eau y manquait et le campement avait lieu sur des terres labourées, ce qui mettait en temps de pluie nos jeunes soldats à mi-jambes dans la boue. Le premier soin du général en chef fut de pratiquer des routes et d'élever, pour protéger le camp, un fort que je trouvai armé d'un gros canon de marine, pièce inutile et incapable de résister aux obus prussiens, qui eussent bientôt jeté le désordre dans le camp dépourvu d'enceinte fortifiée.

Gambetta était allé visiter ce camp quelques jours avant la bataille du Mans, avec l'intention de demander au général de Kératry ses meilleures troupes comme renfort de l'armée du général Jaurès, qui occupait le Mans. Refus du général de Kératry, qui voyait qu'on écrémait l'armée qu'il avait eu tant de peine à rassembler et qui disait, avec sa provision en main, que cette armée, totale ou partielle, ne devait avoir pour général en chef que lui. Insistance et ordre de Gambetta, auquel dut se soumettre le général Kératry, qui partit le soir même pour le Mans avec Gambetta, suivi de 12,000 hommes auxquels un poste fut indiqué aussitôt leur arrivée. Gambetta revint à Tours dans la nuit et fit mettre le lendemain, au *Journal officiel*, que la division du général de Kératry était placée sous les ordres de Jaurès, général en chef de l'armée du Mans.

A cette nouvelle, le général de Kératry, assez justement blessé, envoya, *ab irato*, sa démission au ministre de la guerre, quitta sur-le-champ son armée, prit la route de Tours, où il ne s'arrêta que le temps nécessaire pour faire insérer dans les journaux une lettre des plus violentes contre le ministre de la guerre et le général de Loverdo, puis il se rendit à Pau, séjour qui ne convenait guère à son activité et qu'il quitta peu de jours après.

Voilà donc l'armée de Bretagne, ou plutôt le camp de Conlie sans chef. Nous n'étions pas riches en généraux intelligents et capables de continuer l'organisation de ce camp et de commander les quarante à cinquante mille hommes qu'il renfermait. C'est alors que vint à Tours le capitaine de vaisseau de Marivault, à moitié Breton par son mariage. Il m'obséda pendant huit jours pour que je lui fisse donner le commandement du camp avec le titre de général. Je n'avais pas l'honneur de le connaître : j'en parlai à l'amiral qui le trouvait suffisant pour le commandement d'un camp. Le capitaine de Marivault, lui-même, ne se reconnaissait pas l'aptitude nécessaire de mener au feu une armée de 40 à 50,000 hommes.

Comme il y avait urgence, et qu'il ne s'agissait que de préposer à ce camp abandonné un chef qui eût de l'autorité; que le titre de capitaine de vaisseau permettait qu'on lui donnât celui de général, comme on l'avait fait pour d'autres capitaines de vaisseau, je le présentai à Gambetta

qui finit par le nommer, n'ayant pas mieux sous la main.

Il alla prendre possession de son commandement le jour même où Crémieux et le corps diplomatique quittaient Tours pour Bordeaux. Il arriva au camp à peine une heure avant moi. Les généraux de Kératry et Le Bouëdec, qui étaient revenus à Tours, insistèrent si vivement pour que je leur permisse de m'accompagner dans ma visite au camp, que je ne pus leur refuser cette satisfaction, mais à la condition expresse qu'ils n'y viendraient que comme simples particuliers, et qu'il n'y aurait de leur part ni actes ni paroles qui pussent compromettre l'autorité du Gouvernement et du général de Marivault, son représentant. Cette promesse, qu'ils n'hésitèrent pas à me donner, ils la tinrent le plus loyalement et avec la meilleure grâce possible.

Un train spécial nous amena au camp à la tombée de la nuit. Vingt et un coups de canon annoncèrent notre arrivée. Nous fûmes reçus par le général de Marivault, entouré d'un grand nombre d'officiers qui, en me voyant accompagné des généraux de Kératry et Le Bouëdec en uniforme, s'imaginèrent que je venais les rétablir dans leur commandement. Leur erreur ne fut pas de longue durée; car, le lendemain, tous les officiers du camp ayant été convoqués, ils formèrent le cercle au milieu duquel le général Le Bouëdec, en présence du général de Kératry, leur présenta le général de Marivault et le fit reconnaître comme général en chef. Après une

courte allocution du nouveau général, le général de Kératry prit la parole pour exprimer à tous ces braves officiers ses remercîments de l'assistance cordiale qu'ils lui avaient donnée dans la formation de l'armée de Bretagne et ses regrets de se séparer d'eux. Il le fit, je dois le dire, dans les meilleurs termes.

La conduite des généraux de Kératry et Le Bouëdec, dans cette visite, est au-dessus de tout éloge. Il ne fallait rien moins que leur loyauté à tenir la promesse qu'ils m'avaient donnée, pour qu'ils se soient ainsi séparés de cette armée dont la rapide formation leur avait coûté des efforts presque surhumains, sans qu'ils manifestassent le moindre signe de ce que cette séparation avait de poignant pour eux. Mais ils aimaient ces braves Bretons qui étaient accourus avec tant d'empressement à leur appel, et ils ne voulaient pas que leur présence fût une cause de division qui aurait été funeste pour tous.

On trouvera peut-être qu'il y avait de la témérité de ma part à paraître au milieu de ce camp avec deux chefs qui y comptaient de nombreux amis et dont le cœur était profondément ulcéré. J'en conviens; mais cette témérité eut un plen succès. Voilà mon excuse.

Je passai ensuite en revue les 46,000 hommes alors réunis au camp, sans être accompagné des généraux de Kératry et Le Bouëdec.

Sur ce sol glacé et couvert de neige, toute cette

brillante jeunesse se montrait dans la meilleure tenue et animée du plus excellent esprit. La nourriture y était bonne et alors aussi la santé générale, bien qu'on ait dit le contraire. Le registre des ambulances constate que les maladies y ont été moins nombreuses et moins graves que dans les dépôts.

Il ne leur manquait que des armes. Ah ! des armes ! La délégation, je ne saurais trop le répéter, en demandait à toutes les parties du monde. Où n'ont-elles pas manqué ?

Après la revue, je partis avec Kératry et Le Bouëdec, mes deux compagnons de voyage. Le général de Marivault monta dans notre wagon et vint galamment nous faire la conduite jusqu'à Rennes, ce qui produisit un très bon effet sur le camp qui assistait à notre départ.

J'avais eu à peine le temps, à mon arrivée à Rennes, d'aller chez le payeur général pour faire ouvrir au général de Marivault un crédit de 100,000 francs, afin que les vivres ne manquassent pas au camp, qui en était à son dernier pain, lorsqu'une dépêche télégraphique, signée Crémieux, me suppliait ou, pour mieux dire, m'enjoignait de me rendre immédiatement à Bordeaux où la délégation, réduite à deux membres, ne pouvait légalement prendre aucune décision. Gambetta était à Lyon.

Une dernière observation à propos du camp de Conlie et de l'armée de Bretagne. Je suis convaincu que si mon ancien collègue et ami Kératry ne s'en

était pas ainsi séparé par un coup de tête, et qu'il eût mené lui-même ses intrépides Bretons au secours du général Chanzy, la bataille du Mans aurait eu une autre issue.

Le général de Marivault n'était pas l'homme qu'il fallait pour succéder au général Kératry. Peu ou point d'activité du chef, ne prenant aucun intérêt à l'œuvre de son prédécesseur, absence d'autorité; aussi, dans ce malheureux camp, tout — hommes et choses — s'en alla bientôt à la débandade.

MARSEILLE — ESQUIROS — CLUSERET — GENT

Avant de quitter Tours, je dois dire quelques mots des événements qui se sont passés à Marseille après la capitulation de Metz, événements qui montrent que la délégation a eu la main ferme quand il le fallait.

La dépêche que le préfet de l'Ardèche nous adressait le jour où la nouvelle de cette capitulation parvenait dans son département donnera une idée assez juste de l'état des esprits dans le Midi.

Privas, le 31 *octobre* 1870, 9 *h.* 50 *m. m.*

Préfet à Intérieur. Tours.

La trahison de Bazaine a surexcité jusqu'à la fureur le patriotisme des populations, elles veulent partir, mais manquons d'armes et de munitions. Envoyez-en. Les républicains dévoués demandent l'augmentation

du pouvoir des préfets et la création de cours martiales. Esquiros m'adresse un appel et me demande de me joindre à lui dans la vallée du Rhône (1).

Que dois-je faire?

Urgent.

Le préfet de la Loire nous adressait une dépêche dans le même sens :

Saint-Etienne, 10 *novembre* 1870, 9 *h.* 15.

Préfet à Intérieur. Tours.

Est-il vrai que vous ayez autorisé la réunion du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal, de la Creuse, et que vous ayez l'intention de mettre à sa tête un commissaire extraordinaire? J'ai besoin de connaître votre décision. Devant le danger, l'union est de plus en plus nécessaire. Le Gouvernement de la défense est et doit être notre vrai centre.

(1) Cette Ligue du Midi, à laquelle Esquiros appelait tous les départements du Rhône, rencontrait de la résistance ailleurs qu'à Tours, ainsi que l'atteste la dépêche du préfet de la Drôme :

Préfet à Esquiros, Marseille.

« *Valence, 66, 13, 9 heures matin.*

« *Reçu votre dépêche. Où allez-vous? Si c'est à la guerre, par-*
« *fait, mais ne choisissez pas Valence pour point de ralliement.*
« *J'ai assez de peine, en ces moments si graves, d'y maintenir*
« *l'ordre et le calme. Je suis convaincu que le Gouvernement de*
« *Tours fera tout pour le salut de la République. C'est le seul*
« *que je reconnaisse.* »

Si la ville de Lyon a été à deux doigts de la guerre civile, Marseille en a été aussi près, et peut-être plus. Le Gouvernement de la défense nationale avait nommé, le 5 septembre, Esquiros commissaire général dans les Bouches-du-Rhône. Son patriotisme de vieille date, ses sentiments élevés l'indiquaient à notre choix. Son talent d'écrivain lui a fait un rang honorable dans la presse. L'orateur et l'homme politique ne sont pas chez lui au même niveau que l'écrivain; il parle avec un peu d'emphase, ce qui ne doit pas déplaire à des Méridionaux.

Avec des idées bien arrêtées en politique, et une conscience qui ne sait pas transiger, il s'est laissé aller cependant à des fluctuations des plus compromettantes pour l'ordre et la vraie République dont il tenait son mandat. Il crut, probablement, que pour dominer et diriger le mouvement il fallait en prendre la tête.

Le préfet Delpech, homme capable, bon républicain, très sympathique au peuple, gagnait chaque jour en popularité sur le commissaire général, qui alors fit toutes sortes d'efforts pour ne pas perdre la corde. De là ces mesures arbitraires, excessives, moins nombreuses cependant que l'ont prétendu ses ennemis et les nôtres. Il ne craignit point de se mettre en lutte avec la délégation en s'arrogeant les droits réservés au pouvoir central. C'est ainsi qu'il autorisa de son chef l'exportation des grains, non-seulement du port de Marseille, mais encore des ports de la Méditerranée et des

départements de l'Est, contrairement à un décret de la délégation.

Si l'intérêt de sa popularité l'exigeait, l'intérêt public nous défendait d'en tenir compte. Nous avions surabondamment des preuves que les Prussiens, pour alimenter leurs armées, tiraient des grains du port de Marseille et des départements de l'Est, qu'ils les faisaient passer par la Suisse. Il y avait donc une nécessité absolue de déroger au principe de la liberté d'exportation et d'interdire pendant la guerre celle des grains.

Le haut commerce éleva de vives réclamations par l'organe de députations qui vinrent à Tours, animées d'ailleurs des meilleurs sentiments politiques, et auxquelles nous nous empressâmes de faire des concessions, de manière à satisfaire les intérêts de l'Etat et les leurs propres.

Ces concessions ne convenaient point à ceux qui se proposaient l'établissement de la Commune. Ils tentèrent de tirer profit du mécontentement que devait ressentir Esquiros de l'annulation de ses arrêtés par la délégation, afin de l'animer à s'insurger contre son autorité; mais Esquiros était trop bon citoyen et trop dévoué, au fond, à la République proclamée par le Gouvernement du 4 septembre, pour s'allier à la Commune. Cette fausse situation le mit dans la nécessité de nous envoyer sa démission qui fut acceptée.

La délégation lui désigna pour successeur Marc Dufraisse. On ne pouvait pas faire un meilleur

choix. Il ne s'agissait que de le faire agréer par une population aussi surexcitée. Marc Dufraisse se rendit, sans perdre de temps, à Marseille.

Mais, malgré ses opinions républicaines si bien connues, il lui fut impossible de prendre possession du poste vacant par la démission d'Esquiros. Il entra bien à la préfecture, mais pour s'y trouver prisonnier.

Au reste, ce drame marseillais est si vivement exposé par les dépêches télégraphiques adressées à la délégation de Tours, que je ne crois pas qu'il soit possible à la plume d'un historien d'en donner au public une plus fidèle idée.

Marseille, 17 *octobre* 1870, 10 *h.* 40 *m.*
Pérone à Delpech,
Hôtel de London.
Tours.

Visée.

Marc Dufraisse arrivé, réception foudroyante. Délégués des réunions voulant le faire prisonnier.

Marc Dufraisse couche ici à la préfecture, a promis d'envoyer demain une dépêche à Tours et lui dire carrément ses impressions.

Avons juré tous de brûler la ville plutôt que de laisser partir Esquiros.

Marseille, 17 *octobre* 1870, 6 *h.* 10 *soir.*

Pelons conseiller de Préfecture, à Delpech, Préfet de Marseille.
Hôtel de Londres. Tours.

Surexcitation prodigieuse. Marc Dufraisse infailli-

blement arrêté arrivant à Marseille. Population entière menace incendier établissement Jésuites si Esquiros est révoqué. Conseil municipal voté extension de l'arrêté des Jésuites pour tout le département.

Cette résistance était prévue. Dans le cas où elle serait trop grande, Marc Dufraisse avait l'ordre de se rendre, en qualité de préfet du Var, à Nice, où les maladresses du préfet Baragnon avaient mis tout en désordre. La réception qu'il eut à Marseille ne pouvait que le décider à se rendre au plus vite au second poste qu'une sage prévision lui avait assigné. A Nice, changement de scène : Marc Dufraisse est accueilli comme l'homme de la délivrance. L'attente des habitants n'a pas été trompée. Le caractère ferme et conciliant à la fois du nouveau préfet, la rectitude de son jugement lui concilièrent tout d'abord l'estime et l'affection des habitants qui ne demandaient qu'à vivre en paix.

Marseille fut bientôt envahi par les porte-brandons qui apparaissent dans les grandes émotions du peuple pour mettre le feu aux poudres et faire sauter, au nom de la démocratie, les gouvernements les plus démocratiques, mais qu'ils trouvent toujours ne l'être pas assez dès qu'ils ne leur ont pas fait une part en rapport avec leurs opinions, qu'ils croient d'autant plus méritantes qu'elles sont plus exagérées et plus bruyantes.

Au premier rang de ces gens-là apparaissaient Train, l'Américain, et Cluseret, le fameux Cluseret

qui flaire les insurrections. Il arrivait de Genève où il s'était réfugié après son expulsion de Lyon. Il survint au milieu de toutes les agitations dont la démission d'Esquiros servait de prétexte. Il était dans son élément : il y manœuvra si bien, qu'il se fit nommer général des gardes nationales à la place du général Marie, un vrai républicain, qui disparut, et chef de la ligue qu'Esquiros persévérait à vouloir organiser dans les départements de la vallée du Rhône, malgré les ordres contraires de la délégation. Une fois au pouvoir, Cluseret devint un *homme d'ordre*. Il fit apposer sur les murs de la ville une affiche en faveur *de l'ordre* dans ce style emphatique :

« L'heure de la victoire a sonné à l'horloge populaire.
« Venez tous à moi. La reconnaissance populaire ré-
« compensera vos services. J'ai accepté momentané-
« ment le commandement des gardes nationales pour
« maintenir l'*ordre ;* je le maintiendrai envers et contre
« tous.

« Il faut que l'*ordre* règne dans la rue, afin qu'il règne
« dans les esprits.

« J'interdis formellement de battre le rappel; qui-
« conque en donnera l'ordre sera passible de la cour
« martiale.

« La mission que je tiens de la Ligue du Midi, du
« Conseil départemental, de la Commune, sanctionnée
« par le peuple, consiste à organiser l'armée du Midi,
« dont je prendrai le commandement.

« Aussitôt que Marseille pourra élire un général de
« la garde nationale, je lui en remettrai le comman-
« dement.

« J'invite tous les bons citoyens à maintenir l'*ordre*.

Avis.

« Tous les gardes nationaux mobilisables se rendront, « jeudi 3, avant midi, avec leurs officiers, au château « ex-impérial. La 1re *brigade partira demain.*

« CLUSERET. »

L'ordre! et la *mobilisation* des gardes nationales! Cela n'allait pas aux meneurs, ainsi que l'indique la dépêche télégraphique que nous recevions le 1er novembre à Tours :

Marseille, 1er *novembre,* 0 *m.* 32

Secrétaire général à Intérieur. Tours.

(*visée par Esquiros*)

Sur l'annonce de l'acceptation de la démission d'Esquiros, le peuple a pris les armes et la garde nationale s'est jointe à lui. Après avoir entouré la préfecture et acclamé Esquiros, le peuple s'est rendu à la mairie où il a proclamé une commission municipale provisoire. Le général Marie est introuvable; aucune collision n'a eu lieu. Les gardes nationaux de garde à l'état-major ont mis la crosse en l'air. Une terrible effervescence règne; rien ne pourra la calmer que la confirmation des pouvoirs d'Esquiros; sinon de graves malheurs sont à craindre. Esquiros en dehors de tout mouvement : au chevet de son fils mourant.

ARMAND ELBERT.

Le 31 octobre, le préfet Delpech se payait encore d'illusions. Il avait la bonhomie de croire que le mouvement n'était pas dirigé contre lui, le représentant du pouvoir central.

Marseille, 31 octobre, 3 h. 10 soir.

Préfet à Intérieur. Tours.

On m'assure que la municipalité a été occupée par les délégués d'une manifestation populaire très importante. J'ignore ce que c'est et j'envoie aux renseignements que je vous transmettrai. La municipalité agit très mollement. Je ne suis pas extraordinairement fâché qu'elle reçoive une leçon. Le mouvement n'est pas dirigé contre la préfecture, même il a l'intention de nous servir. Toutefois je prends des mesures, mais je vous engage à m'aider si vous ne voulez pas que je sois débordé.

Situation du 2 novembre. Les illusions du préfet Delpech ne furent pas de longue durée, ainsi que le constate la dépêche suivante du préfet du département de Vaucluse.

Avignon, 2 novembre 1870, minuit.

Préfet à Intérieur. Tours.

Delpech a quitté la préfecture. Esquiros s'y maintient, et les gardes civiques réclament, avec quelques bataillons de garde nationale révoltés, maintien Esquiros dictateur et préfet Ligue Midi. Votre autorité méconnue. Marie malade et disparu : on le croit prisonnier. Une commission municipale gouverne à l'Hôtel de Ville. Commune révolutionnaire. Cluseret a pris direction de tout ce mouvement et de la garde nationale. La terreur et l'anarchie règnent. Envoyez troupes.

Signé : Bóry, *maire de Marseille.*

Je transmets cette dépêche qui m'est dictée par deux citoyens sûrs et honorables qui se sont échappés de Marseille. J'ajoute que j'ai pris des mesures que je crois suffisantes et que Gent, qui arrive, trouvera tout prêt pour rétablir l'ordre en une heure.

POUJADE.

Le 2, Marc Dufraisse nous envoyait de Nice l'affiche placardée sur les murs de Marseille, laquelle montre les progrès de l'insurrection :

Nice, 2 novembre 1870, 9 *h. m.*

Préfet à Intérieur. Tours.

L'affiche suivante vient d'être placardée à Marseille et envoyée dans les départements circonvoisins :

République française, Liberté, Egalité, Fraternité !

Citoyens du Midi, une Commune révolutionnaire acclamée par le peuple marseillais vient de s'installer à l'Hôtel de Ville accompagnée par le conseil départemental et les membres de la Ligue du Midi protégés, escortés par la garde nationale, la garde civique et la garde urbaine. Son but, citoyens, le voici : Le salut de la République une et indivisible. Le peuple a cru la majorité du conseil municipal incapable d'accomplir cette grande et noble tâche. Il a voulu le remplacer par une Commune révolutionnaire agissant avec énergie et résolution.

Gent venait de partir en mission pour l'Algérie. Il arrivait à Valence, lorsque nous apprîmes à Tours les événements de Marseille. C'est là qu'une dépê-

che télégraphique lui annonça qu'il était nommé préfet des Bouches-du-Rhône et lui donna l'ordre de se rendre immédiatement à Marseille.

Gent, qui connaissait la situation et ses périls, répondit : « J'accepte. » Quelques heures après il était à Marseille.

Une dépêche du 2 novembre, 5 heures du soir, nous apprend ainsi son arrivée :

Marseille, le 2 *novembre* 1870, 5 *h. soir.*

Directeur transmissions à Directeur général.

Tours.

Gent arrive, acclamé !

Autre dépêche, même jour, 9 heures du soir :

Marseille, 2 *novembre,* 9 *h. s.*

Commis principal à Directeur général des télégraphes.

Tours.

On a tiré un coup de pistolet sur Gent à la préfecture. Il est blessé grièvement.

Aix, 3 *novembre* 1870, 9 *h.* 5. *m.*

Marseille, le 2 *novembre,* 8 *heures, soir.*

Alphonse Gent à Intérieur.

Tours.

Arrivé quatre heures Marseille. Magnifique réception à la gare par tous les officiers de garde nationale. Population enthousiaste. Acclamations unanimes jusqu'à la préfecture. Là, on m'a demandé de m'associer à Esquiros, me disant que si je refusais, la guerre ci-

vile éclaterait à Marseille. J'ai refusé, persistant à me tenir dans mon rôle. Alors quelques hommes se sont présentés, me demandant ma démission. Je refusais pour la troisième ou quatrième fois. Un coup de pistolet, tiré par un inconnu, m'a atteint dans la région du ventre. La blessure n'aura pas de gravité. Mes médecins assurent que je serai empêché d'agir pendant quelques jours. Rassurez mes amis.

Marseille, 3 *novembre* 1870, 8 *heures soir.*
Employé Marseille. Joliette à directeur général.
Tours.

Bureau central de Marseille toujours occupé par force Commune révolutionnaire, bureau Joliette seul délivré de garde civique. Garde nationale en armes cherche à chasser garde civique et installer M. Gent blessé. Nous venons d'établir une communication par le fil de la Joliette, relié secrètement à un fil de Nîmes avec l'autorisation de l'inspecteur divisionnaire. Je réponds des dépêches qui me parviendront par cette voie. J'attends vos ordres pour les porter à M. Aillaud.

BRALIC.

Avignon, le 3 *novembre* 1870, 2 *h.* 30 *m. soir.*
Directeur postes Marseille à Directeur général télégraphes et postes.
Tours.
Marseille, le 3.

Impossible remettre vos depêches au préfet Gent, ni à inspecteur, ni à télégraphe. Préfet Gent tenu fermé

dans préfecture par gardes civiques qui ont tenté de l'assassiner. On croit sa blessure légère. Inspecteur, directeur et agents du télégraphe mis en prison par gardes civiques qui occupent bureau télégraphique. Général garde nationale en prison. Hier soir troubles graves en ville, cinq ou six morts dont un commis principal postes et plusieurs blessés. Garde nationale bien disposée, mais sans cartouches.

Arles, le 3 *novembre* 1870.

Le Sous-Préfet Arles à Ministre Intérieur.

Tours.

Renseignements sur Marseille. Nouvelles relativement bonnes. Réaction sérieuse générale contre garde civique. Cette nuit probablement conflit sérieux à la préfecture assiégée par garde nationale. Cluseret impopulaire de plus en plus. On nous avait dit Cluseret acclamé par toute la population et toute la garde nationale. Le fait est complétement faux. Population d'Arles admirable, calme, indignée de l'attentat contre Gent.

Avignon, 3 *novembre* 1870, 6 *h.* 45.

Préfet à Intérieur. Tours, pour M. Gambetta.

Gent fièvre, a reçu vos dépêches. Esquiros par affiche maintient démission mais blâme Tours et répudie guerre civile. Carcassonne convoque par affiche électeurs pour nommer administrateur supérieur du

département et nommer général garde nationale. Cluseret par affiche destitue Marie, appelle les mobilisés au château et fait proclamation à l'armée. Directeur et Inspecteur télégraphe ont couché en prison. Gare et Télégraphe occupés par garde civique. Hier soir allée Meilhan deux morts, un civique et un national ; on annonce que coups de feu ont eu lieu ce soir rue Grignan près la poste. Elbert Armand se rend à Tours train spécial requis par messieurs de la Commune révolutionnaire, un des chefs du mouvement des civiques. Mangin et Dugat arrivent aussi ; ce sont nos amis et sûrs ; nous pourrions demain faire une démonstration armée contre Marseille, environ trois mille hommes pourraient marcher, mais j'attends maintenant tout de vos propres mesures. Ici calme parfait et dans tout le Midi.

POUJADE.

Montpellier, 4 novembre 1870, 10 *h.* 49 *m.*

Ministre Gambetta. Tours.

Avis. Marseille annonce télégraphe continue intercepté par Esquiros et civiques. Gent admirablement reçu par population, 10,000 *gardes nationaux sans armes faisaient cortége, mais* 300 *civiques armés précédaient, restés ensuite seuls pour garder préfecture. Civique entoure Gent, exiger maintien Commune révolutionnaire. Cluseret général de la Ligue et de la garde nationale. Gent refusant énergiquement, reçut coup de revolver, blessure grave mais pas mortelle.*

Toute milice convoquée hier au soir, reçu cartouches; marins, messageries, autres vapeurs organisent résistance. Général Rose attendu avec renfort Toulon. Civiques furieux tuent, blessent passants inoffensifs, même femmes. Naquet annonce dans Peuple *aller à Tours réclamer Gambetta faire confirmer Cluseret. Ce journaliste veut calmer civiques exaspérés contre lui et menacent le fusiller. Gardes nationaux décidés rétablir ordre et reprendre autorité usurpée.*

Marseille, 4 novembre 1870, 12 *h.* 55 *m.*

Préfet des Bouches-du-Rhône à Intérieur.

Tours.

L'agitation s'apaise et demain j'espère vous dire qu'elle est complétement apaisée sans effusion de sang. De mon lit et quoique prisonnier de fait j'ai pris et continue à prendre les mesures à la fois énergiques et prudentes pour arriver au respect de la loi de la République et du Gouvernement qui la représente. Je dois dire que j'y ai été aidé par tous. On a compris l'abîme où l'on poussait le pays et où l'on tombait soi-même, aussi vous proposerai-je d'être indulgent et clément même vis-à-vis de ceux que nul mauvais sentiment n'a désigné. Je ne veux pas plus de réaction que d'insurrection. Il n'est pas nécessaire de vous dire que tout a été et sera fait sans

capitulation ni condition offerte ou acceptée par moi. Je tiens à refaire l'union et la paix, et je vous demande de m'aider à atteindre ce si désirable résultat. Je vous recommande mon ami Mangin et Dugat, qui ont été délégués hier à Tours. Quant au troisième, qui était secrétaire général ici, je ne le connais pas. On m'assure qu'Albert B..., est également parti, méfiez-vous de ce turbulent personnage plus que jamais, c'est l'un des trois ou quatre auteurs de tout le mal.

Je vais mieux quoiqu'il me soit impossible de quitter le lit encore, mais j'ai la tête libre et je tâcherai de pourvoir avec elle à ce qui manque. Merci. J'ai donné ordre d'arrêter Cluseret.

GENT.

Marseille, 4 *novembre* 1870, 2 *h.* 45.

Préfet à Ministre de l'Intérieur. Tours.

L'espoir que je vous donnais dans ma dépêche d'hier s'assure et se complète de plus en plus. Tout est pacifié, tout se calme, tout s'efface sans effusion de sang, sans lutte civile, sans emploi nécessaire de la force matérielle et sans avoir besoin de la petite armée que votre amitié avait préparée à mon secours. Il a suffi pour cela de votre mot d'ordre loyalement pratiqué. Energie et prudence. Nous aurons tout dominé par la force morale seulement et en imposant à tous cette conviction que vous et moi nous ne voulons pas

plus de la révolte que de la réaction. J'ai déclaré nettement dès le premier moment que je ne reconnaîtrais et ne respecterais rien du passé et que je voulais table rase et complète; et table rase et complète sera faite, même pour le conseil municipal que j'ai l'intention de soumettre à une élection générale pour ne pas avoir à faire choix et lutte de personnalités et de partis ou coteries, en laissant l'ancienne complète administrant jusque-là la cité. Demain je ferai transporter mon lit dans le cabinet et m'installerai définitivement pour m'occuper d'autres choses. Plus de prudence et d'énergie. Je vais de mieux en mieux et suis vraiment comblé par vous comme par tous; je n'ai fait que mon devoir.

ALPH. GENT.

Marseille, 4 *novembre* 1870, 10 *h. soir.*

Directeur à Directeur général. Tours.

La garde civique vient d'évacuer la préfecture, tambour en tête.

Général Cluseret donné sa démission. On commence à se calmer. A bientôt un autre bulletin.

Marseille, 9 *novembre* 1870, 12 *h.* 35 *soir.*

Sont partis hier parmi francs-tireurs : Delpech, Bellevaut ancien chef de police, Noble, Astruc, journalistes. Portion ex-garde civique partie qualité francs-chasseurs, sous commandement Pillard, Guérilla marseillaise, Garibaldiens.

Le grand citoyen d'Amérique, Georges Train (1) qui, parti de San-Francisco en toute hâte, et arrivé à Marseille le 22 octobre, faisait de si belles harangues à l'Alhambra où il avait offert de faire venir de New-York *un million de carabines* avec poudre, balles, cartouches ! Train alla rejoindre son ami Cluseret, déjà loin, réduits tous les deux à secouer la poussière de leurs souliers sur une ville et un pays qui ne les avaient pas compris.

Tel a été le drame qui a agité Marseille du 31 octobre au 4 novembre, c'est-à-dire pendant cinq journées d'anxiété pour la délégation de Tours. Comme il doit être enregistré dans une page de l'histoire du Gouvernement de la défense nationale, j'ai cru que la vérité gagnerait en laissant la parole aux dépêches télégraphiques.

Elles montrent ce que peut, dans ces grandes crises, un homme de caractère et de conviction, ferme, inébranlable au milieu de la tempête politique, qui va, sans dévier d'un pas, droit à son but. Tel a été Gent à Marseille, où il a su maintenir et faire triompher envers et contre toutes les mauvaises passions la vraie République, culte de toute

(1) Dans une dépêche du 13, Gent prenait ainsi congé de ces deux *illustrations* turbulentes :

Quant au grand citoyen Train, je ne veux pas donner à ses paroles et à sa personne plus d'importance qu'elles n'en méritent, le ridicule m' en débarrassera. S'il dépasse cette limite, je l'envoie en Italie. Cluseret est parti et l'on dit que Train va le rejoindre, bon voyage à tous les deux !

sa vie. L'Assemblée nationale elle-même, à Bordeaux, n'a pu s'empêcher de rendre justice à ce courageux citoyen (1). Il est hors de doute que si la délégation n'avait pas eu sous la main un homme de la trempe de Gent, ce drame de Marseille, au lieu d'une fin aussi heureuse, aurait eu un dénoûment des plus lugubres.

Gambetta, qui a nommé et soutenu Gent dans cette crise, envers et contre tous, lui aussi, a bien mérité du pays.

(1) Gent a eu d'autant plus de mérite à suivre ses sentiments chevaleresques, couronnés d'un succès si complet, qu'il a dû résister à de très bons esprits qui voulaient le pousser dans une autre voie, comme le témoigne la dépêche suivante :

Aix, 5 novembre 1870, 3 heures soir.

Procureur général

A Crémieux, ministre. Tours.

Arrangement illusoire avec les civiques non désarmés, et qui ne tendent à rien moins qu'à escamoter les canons; la garde nationale commence à se fatiguer et à s'irriter de ce que les chefs de la Commune révolutionnaire et Cluseret ne soient pas arrêtés, en vertu des mandats dont la longanimité chevaleresque de Gent paralyse l'exécution. Comment l'ancien conseil n'est-il pas encore rétabli? Intervention de quelques milliers de bons soldats permettrait de rétablir complétement l'ordre. Pourquoi ne pas le faire? Tous ces misérables à Paris, à Toulon et à Marseille n'ont d'autre but que de paralyser la défense nationale. De tels obstacles veulent être brisés. Guibert est désolé, et le général Nicolas, des gardes nationales, ne veut pas aller conférer avec l'héroïque Gent, certain qu'il est de ne pas sortir de la préfecture. Avisez et vite. J'attends vos ordres pour la mise en liberté de Roque et des deux autres.

CHATEAUDUN

L'héroïsme de la petite ville de Châteaudun restera à l'état de légende dans les souvenirs de la guerre de 1870 et 1871 ; et il le mérite. Si les villes envahies, entre autres celles des départements de l'Est, avaient montré la même résolution, la France n'aurait pas à déplorer la perte de deux provinces et de tant de milliards. L'empereur Guillaume et son grand ministre, M. de Bismark, se seraient estimés heureux de repasser le Rhin pour échapper au sort du capitulé de Sedan.

Je ne voudrais pas porter atteinte à la légende, Dieu m'en garde ; mais, comme historien, la vérité m'oblige à faire à mes amis les francs-tireurs une assez large part dans l'héroïsme des habitants de Châteaudun, comme vont le démontrer les dépêches que je dois mettre sous les yeux du public.

Extrait de la dépêche du général Tripart :

Vendôme, 12 octobre, 1 h. 15 soir.

Général Tripart à Guerre. Tours.

Quatre cents gardes mobiles sont à Pessons et Cloyes, sur la route de Châteaudun. Toujours pas de nouvelles du quinzième corps.

Je reçois à l'instant du chef d'escadron à Châteaudun le télégramme suivant : Escadrons et mobiles arrivés ce soir ; éclaireurs ennemis signalés à 4 kilomètres de Châteaudun.

Châteaudun, le 13 octobre 1870, 6 h. 35 s.

Inspecteur à Directeur général

Tours.

A neuf heures et demie ce matin cinq uhlans sont venus en tête de la gare ; les francs-tireurs de Vendôme ont tiré dessus sans les atteindre, ils ont fui sur Toury ou sur Orléans avec vingt des leurs placés en arrière. La panique qui s'est déclarée ce matin à Châteaudun vient de fausses indications qui annonçaient un corps ennemi venant de Tournery ; les gardes nationaux vont reprendre leurs armes ; tout est tranquille en ce moment. La directrice du télégraphe est partie. On peut faire la réouverture du service ; il serait peut-être utile que des ordres de vous fussent donnés en conséquence. Je rentre à Vendôme.

Châteaudun, 6 octobre, 2 h. m.

Employés Cadion, Manaut, à Directeur général.

Tours.

Les Prussiens se sont avancés dans la soirée d'hier jusqu'à 5 kilomètres de Châteaudun. On s'attend à une attaque prochaine, la ville est barricadée. Partout elle est résolue à se défendre.

Le délégué du ministère de la guerre, M. de Freycinet (Gambetta étant absent) est averti : l'ennemi se montre à 5 kilomètres de Châteaudun.

Châteaudun, le 15 octobre 1870.

Tours.

Le chef commandant des francs-tireurs, en vertu des pouvoirs qu'il ne croit pas utile de produire, a mis la ville de Châteaudun spécialement en état de siége. On ne sort ni entre sans sa permission. Il requiert les personnes et les choses. Autorité civile n'existe plus de fait. La situation est intolérable et ne peut durer un jour de plus. Je vous envoie cette dépêche au nom du conseil municipal qui attend instructions. En attendant nous dégageons responsabilité, il nous faut sans retard une troupe disciplinée et un commandant supérieur pour rétablir ordre. Civry, cerné par Prussiens et en feu. On aperçoit autre incendie dans direction Conie. Cinq à six cents ennemis environ avec artillerie signalés.

Le 18, le maire expédie la dépêche suivante :

Châteaudun, 18 octobre 1870, 4 h. 20. m.

Maire à Guerre. Tours.

Les Prussiens viennent chaque jour jusqu'aux portes de Châteaudun, incendient tous les environs. Actuellement, à 3 heures du matin, ils sont

à 3 kilomètres, et la plaine est en feu. Nos quelques mobiles nous quittent ce matin. Les francs-tireurs de Paris ont ordre de suivre le mouvement des troupes sur Blois et de disputer le terrain.

Prière de faire rester des troupes, sans quoi nous sommes exposés seuls, sans défense suffisante, à être brulés nous-mêmes. Ne perdez pas une minute.

Aucun secours n'est envoyé. Et cependant un drame effroyable se passe le même jour dans la ville de Châteaudun, ainsi que le constatent les deux dépêches qui suivent, l'une datée de 8 heures du matin, l'autre de 9 heures du soir :

Vendôme, 18, 8 h. 40, m.

Employé à directeur général. Tours.

Châteaudun est canonné depuis 1 h. Incendies dans plusieurs endroits, la ville tient encore, mais demande du renfort; les éclaireurs prussiens ont forcé les gardes barrières entre Morée et Cloyes de couper les fils télégraphiques de la compagnie.

Cloyes, 18 octobre 1870, 9 h. s.

Maire de Cloyes à Gouvernement.

Tours.

Ennemi à Châteaudun, ville bombardée depuis une heure et demie de l'après-midi; artillerie

6 pièces, infanterie et cavalerie nombre inconnu. Châteaudun brûlé en différents endroits, francs-tireurs et gardes nationaux résistent, ville barricadée. Envoyez immédiatement secours, cavaliers ont paru à Cloyes dans l'après-midi, ont coupé poteaux et fils télégraphiques. Envoyez troupes par train express.

TRUBERT.

Ces deux dépêches, l'une du matin et l'autre du soir, par suite de l'interruption des communications, arrivèrent le soir à Tours, presque en même temps. La première à dix heures; la seconde à onze heures quarante-cinq.

Avant de me mettre au lit, j'avais l'habitude d'aller au bureau du télégraphe; c'était le moyen d'avoir le plus promptement les dernières nouvelles. J'arrivai au moment où la première dépêche sortait du fil télégraphique; je laissai à peine le temps à l'employé d'en prendre copie. Je m'en saisis et courus la porter moi-même au maréchalat, où je croyais trouver M. de Freycinet ou le général de Loverdo. Je frappe fiévreusement à la porte du concierge qui, réveillé en sursaut, me répond qu'il n'y a personne dans l'hôtel où ne couchent, m'assure-t-il, ni M. de Freycinet ni le général. — « Quelle est leur adresse?—Je n'en sais rien : ces messieurs ne veulent pas être dérangés la nuit, et ils ont raison. »—Ne pouvant pas ajouter foi à ces déclarations faites d'assez mauvaise humeur, je visitai l'hôtel du

haut en bas, ce qui m'était facile, toutes les portes des bureaux étant ouvertes. Dans quelques-uns des lampes à demi éteintes éclairant de leur faible lumière des papiers entassés sur des tables, voilà tout ce que j'y trouvai après des recherches obstinées. Je revins aux bureaux du télégraphe, dans la pensée qu'on m'y donnerait l'adresse de ces messieurs. On ne connaissait pas celle de M. de Freycinet; « quant au général de Loverdo, m'affirmait l'employé, il est au maréchalat, il est couché probablement, car il était indisposé dans la journée.—Mais j'ai frappé à toutes les portes, quand elles n'étaient pas ouvertes, et je n'ai trouvé âme qui vive. — La chambre à coucher est au rez-de-chaussée, à gauche, en entrant. »

Pendant que l'employé me donnait ces informations, arriva la seconde dépêche, celle du maire de Cloyes qui demandait du secours par train express. Je m'en saisis et retourne à la hâte au maréchalat, où, suivant l'indication qu'on venait de me donner, je trouvai le général de Loverdo. Il était couché avec une veilleuse dans sa chambre.— « Général, lui dis-je, connaissez-vous ces dépêches? » —Le général, après les avoir lues avec la plus grande tranquillité : « Non; mais que voulez-vous que j'y fasse? » — Ce calme me mit si en colère que je l'aurais volontiers jeté à bas de son lit. « Quoi! on massacre des Français à quelques kilomètres de nous et vous me demandez ce qu'il faut faire? Debout! debout! et que tout ce qu'il y a de troupes à Tours

parte à l'instant. »—Le général, toujours calme : « Ne voyez-vous pas, monsieur Glais-Bizoin, que c'est un corps d'armée contre lequel luttent inutilement la ville de Châteaudun et les francs-tireurs. Le peu de troupes que nous avons au camp ne serait d'aucun secours.

« — Mais relisez donc les dépêches, général ; l'une datée de huit heures quarante minutes du matin, vous dit qu'on se bat depuis une heure; l'autre, portant la date de neuf heures du soir, déclare qu'on se bat encore et appelle au secours. Comment une aussi longue résistance contre un corps d'armée serait-elle possible?

Le général : « Croyez-moi, monsieur Glais-Bizoin, c'est un corps d'armée; nous sommes bien informés.

« — Ainsi, général, il n'y a rien à faire?

Le général : « Rien absolument.

« — Eh bien, je vais au camp donner l'ordre de partir.

Le général : « Allez-y. »

Le camp était aux portes de la ville. J'y étais quelques instants après avoir quitté le général de Loverdo. Mais, là, j'apprends qu'il n'y a pas d'officiers, qu'ils couchent en ville; qu'il faut d'ailleurs un ordre du général pour partir. Je revenais désespéré, lorsqu'en passant devant la gare du chemin de fer, sur le boulevard, je vois un bataillon de mobilisés qui sortait des wagons. Je m'adresse au commandant et le requiers de partir avec moi pour Châteaudun.

« — Monsieur Glais-Bizoin, je suis à vos ordres, » me répond le commandant.

Ce commandant, qui me reconnut ainsi, était le fils de M. le Clerc d'Osmonville, mon ancien collègue au Corps législatif. Il arrivait de Laval avec son bataillon. « Il faut partir, lui dis-je, sur-le-champ. Le chemin de fer va nous mener dans quelques heures à Châteaudun où l'on se bat.

Le commandant : « Je le veux bien; mais mes hommes n'ont pas de couvertures (il neigeait).

« — Qu'importe! le voyage est si court.

Le commandant : « Mes hommes n'ont pas de chaussures.

« — Nous serons en chemin de fer.

Le commandant : « Nous n'avons pas de cartouches. »

Sur cette déclaration, confirmée par les officiers qui l'entouraient, il ne me restait qu'à serrer la main à ce brave commandant et à le remercier lui et ses compagnons d'armes de leur bonne volonté. Je me mis ensuite à la recherche de M. de Freycinet, sur l'indication du général de Loverdo, qui m'avait dit que je le trouverais dans un hôtel, sur le boulevard. Il était cinq heures du matin quand j'entrai dans sa chambre. Je lui remis les dépêches qu'il ne connaissait pas et qu'il lut comme le général de Loverdo, avec une placidité que je ne partageai pas.

Il voulut, comme le général, me soutenir que Châteaudun avait affaire à un corps d'armée expédié

d'Orléans. — « C'est impossible, lui répliquai-je, la durée de la lutte prouve le contraire. »

Le géneral de Loverdo, que ma visite nocturne avait ému, arriva sur ces entrefaites. L'un et l'autre persévérèrent dans l'opinion que les Prussiens étaient en forces, au nombre au moins de 25,000; de mon côté, je maintenais, et le fait m'a donné raison, qu'une résistance aussi prolongée, quel que fût le courage des gardes nationaux et des francs-tireurs, attestait que les Prussiens n'avaient voulu que tenter un coup de main sur une ville qu'ils croyaient incapable de se défendre.

A propos de ces dépêches qu'on ne leur avait pas communiquées la nuit, j'eus des paroles sévères, trop sévères, car je n'aurais pas dû oublier de quel travail ils étaient accablés tout le jour.

Mon intention était de garder le silence sur cet événement auquel j'ai été mêlé; mais le pouvais-je sans manquer à ma promesse de ne rien taire ? Que cette valeureuse population de Châteaudun sache donc que si ses barbares incendiaires n'ont pas été châtiés, la faute n'en doit pas être imputée à un membre de la délégation.

Avec moins de 3,000 hommes, arrivant inopinément, même à la dernière heure, la vengeance était certaine. On a laissé malgré moi s'échapper l'occasion : je ne puis m'en consoler.

TOULOUSE

La ville de Toulouse a droit de trouver une place dans ces mémoires, car la délégation a dû souvent s'occuper d'elle et de son préfet, M. Armand Duportal, avec lequel elle a eu souvent maille à partir, sans que sa sécurité en fût troublée autant que par les agitations de Marseille.

Nous savions bien qu'il y avait à Toulouse de mauvais ferments, mais pas assez compactes ni d'une nature assez hasardeuse pour qu'ils se permissent autre chose que des démonstrations, du bruit. D'ailleurs, nous avions M. Armand Duportal pour caution qu'ils n'iraient pas plus loin.

M. Armand Duportal était un préfet unique de son espèce : comme ces bretteurs qui, sûrs de leur jeu, affectent de se découvrir la poitrine devant l'arme de leur adversaire, il semblait se faire un plaisir de prêter le flanc à la critique. La réaction a voulu en faire un type des préfets de la République. C'était de la passion et de l'injustice à leur égard. Si les circonstances ont obligé le Gouvernement de la défense nationale à faire des choix de préfets trop à la hâte, il ne faut pas moins reconnaître, qu'à quelques exceptions près, ils étaient supérieurs aux préfets de la Restauration et de l'Empire, sous le double rapport de l'honorabilité et de la valeur personnelle.

Le bon accueil qui leur a été fait, en général, dans les départements, lors de leur installation, en est la preuve. Beaucoup d'entre eux ont emporté dans leur retraite les regrets et l'estime de leurs administrés.

Quelques-uns, qu'on peut citer, ont manqué de tenue, ou se sont permis des licences administratives que la délégation réprimait aussitôt. Il n'en a pas fallu davantage pour qu'ils fussent tous englobés dans la même réprobation.

Ces licences et excentricités administratives de M. Duportal, en jetant ainsi du discrédit sur les préfets de la République, ses collègues, atteignaient la République elle-même. M. Duportal a donc nui à l'idée républicaine. Plus que l'ambition personnelle, sa croyance que le salut de la République exigeait qu'il restât à son poste, a été pour beaucoup dans le rôle qu'il a joué : il tenait à sa place et il a su manœuvrer assez habilement pour la conserver jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale. Chaque fois qu'il outrepassait ses pouvoirs et prenait une mesure dictée par son bon plaisir, la délégation la frappait de nullité, sans qu'il regimbât ; il s'exécutait même volontiers, quitte à recommencer.

Comme le fameux préfet de police Caussidière, en 1848, M. A. Duportal prétendait, lui aussi, qu'il faisait de l'ordre avec du désordre ; mais ses agissements dans certains cas nous autorisaient à penser qu'il pouvait bien être un promoteur de désordre pour se donner le mérite de défendre et rétablir l'ordre.

Désespérant enfin de corriger cet incorrigible préfet, la délégation lui donna un successeur. Elle nomma, sur ma présentation, M. Huc, professeur distingué à la Faculté de droit de Toulouse, caractère des plus honorables, et jouissant, à juste titre, d'une haute considération parmi ses concitoyens. M. Huc avait accepté ; mais qu'arriva-t-il ? Une dépêche télégraphique de M. A. Duportal va nous l'apprendre.

Toulouse, 8 novembre 1870, 11 h. 55 m. matin.

Préfet Haute-Garonne à Intérieur.

Tours.

Le bruit s'étant répandu hier soir que M. Huc était nommé préfet de la Haute-Garonne, trois ou quatre mille personnes se sont rendues dans la cour de la préfecture aux cris de : A bas Huc! Vive Duportal ! Je les ai engagées au calme et au respect des décisions du Gouvernement. La foule a protesté en déclarant qu'elle s'opposerait par la force à l'installation de tout nouveau préfet. La foule s'est ensuite portée au domicile de M. Huc en faisant entendre les mêmes manifestations. M. Huc a dû prendre et a pris en effet l'engagement de refuser. La commission municipale de Toulouse réunie pendant ce temps-là a décidé à l'unanimité qu'elle se retirerait si le Gouvernement persistait dans ses résolutions à mon égard.

Tout est tranquille ce matin, mais on m'annonce une manifestation de la garde nationale. Je réponds de la tranquillité si le Gouvernement respecte les vœux de la population. Si je faisais moi aussi mon plébiscite j'aurais la même acclamation que le Gouvernement de Paris.

ARMAND DUPORTAL.

L'homme est tout entier dans cette dépêche, l'homme qui se croit naïvement la République incarnée, la seule vraie République, qui ne peut exister sans lui, hors de lui. C'est la croyance de toute sa vie : on ne l'abandonne pas à son âge, surtout quand on a l'honneur d'être préfet d'une République, avec l'ambition de la constituer à son gré.

Sur le refus de M. Huc de prendre possession de la préfecture, M. A. Duportal conserva son écharpe ; et il a tenu parole : l'*ordre* a été maintenu.

Au reste, depuis le jour où, par la nomination de M. Huc, il sut qu'il n'était pas un préfet inamovible, M. A. Duportal, tout en gardant pour lui et ses amis ses idées socialistes, mit beaucoup plus de réserve dans sa conduite et parut même s'appliquer à conformer sa pensée à celle de la délégation.

Gambetta, c'est une justice à lui rendre, a fait preuve de la même fermeté de main avec M. Duportal et les turbulents toulousains, qu'avec ceux de Lyon et de Marseille.

ALGÉRIE

Toutes nos colonies donnèrent au Gouvernement du 4 septembre et à la République la plus franche adhésion, mais en Algérie l'accueil fut des plus enthousiastes. La population européenne se vit délivrée de ce fantôme de *royaume arabe*, une des idées fixes de Napoléon III Les adresses les plus chaleureuses nous parvinrent de toutes les provinces Là, plus qu'ailleurs, s'était fait sentir le règne du bon plaisir, sous l'autorité des gouverneurs militaires. Aussi, son premier cri, après sa délivrance du régime impérial, fut-il : « *Gouvernement civil !* » Des délégués de toutes les villes arrivèrent à Tours réclamer un gouverneur civil et une Constitution. Ils ne voulaient pas retourner chez eux avant d'avoir obtenu l'un et l'autre. Trouver un gouverneur sur-le-champ n'était pas facile; il fallait qu'il réunît au savoir administratif, un nom qui eût de la notoriété et un caractère assez ferme pour s'imposer à tous et vaincre les obstacles qu'il ne manquerait pas de rencontrer au début d'une pareille transformation. Tout le monde pensa à Henri Didier, qui avait été procureur général et député de l'Algérie en 1848; mais Didier, qui remplissait les fonctions de procureur de la République près le tribunal de 1re instance de la Seine, était bloqué dans Paris.

Mes collègues voulurent bien m'offrir ces hautes fonctions; mais je leur opposai un refus formel,

dans la conviction que ma présence au sein de la délégation était plus utile. L'amiral le pensait comme moi, aussi ne m'engageait-il pas à accepter.

Sur ces entrefaites, mon excellent ami Grévy (1) vint à Tours. Il nous y faisait d'assez fréquentes visites, toujours dans le but d'obtenir de la délégation qu'elle fît appel au pays pour la nomination d'une Assemblée nationale. Nous étions sur ce point en parfait accord avec lui, comme le prouve notre décret du 1er octobre, appelant les électeurs dans les comices le 16 octobre. Mais nous ne pouvions nous rendre à ses raisons, lorsque, ne voyant pas comme nous le danger de nous mettre en lutte avec le Gouvernement de Paris dont le décret apporté par Gambetta abrogeait le nôtre, il nous engageait à persévérer dans notre décision.

Je lui offris, au nom de mes collègues, le gouvernement de l'Algérie. Personne ne pouvait mieux remplir que lui ce poste si élevé, et, dans le moment, si plein de difficultés. Il connaissait l'Algérie. Je ne parle pas de la considération dont il jouissait et de l'excellence de son esprit de sage et ferme direction dont il donne, chaque jour, des preuves si éclatantes sur son siége de président de l'Assemblée nationale. Il fut sourd à notre appel.

La Providence le réservait pour des temps où il pourrait rendre encore de plus grands services à son pays. Les délégués de l'Algérie, qui savaient l'appré-

(1) Voir annexe *B*.

cier, échouèrent comme nous dans les instances qu'ils firent près de lui.

Notre ami Gent était alors à Tours. Il se trouva vite en rapports les plus intimes avec les délégués, qui le demandèrent chaleureusement pour gouverneur. Je leur opposai un *veto*, sans leur en dissimuler les motifs, pas plus à eux qu'à Gent lui-même. Tout en reconnaissant sa valeur, je craignais son esprit absolu, cassant.—Sa conduite à Marseille a prouvé mon erreur. — Les délégués durent y renoncer.

Une lettre de mon ancien collègue Lambrecht me fit penser à lui. Je le proposai au conseil, qui l'accepta. Les délégués, consultés, agréèrent notre choix. Un télégramme fut adressé à Lambrecht qui demeurait dans les environs de Douai. Il vint lui-même à Tours nous apporter sa réponse, qui fut négative. M. Thiers, ami de Lambrecht, et qui approuvait sa nomination, se joignit à nous, sans plus de succès, pour le faire revenir de sa décision. Il donna pour prétexte de son refus des considérations de famille.

On songea ensuite à Marc Dufraisse, auteur d'un livre remarquable, esprit élevé et inébranlablement attaché aux institutions républicaines. Il a montré dans la préfecture de Nice les rares qualités d'un administrateur. Mais sa modestie lui faisait nous objecter que son nom n'avait pas assez de notoriété pour occuper utilement le poste de gouverneur de l'Algérie. Il ne refusait, ni n'acceptait. Il

demandait aux délégués, qui savaient l'apprécier, le temps de la réflexion.

Les bases de la Constitution, qui consistaient en deux points : 1° la substitution du pouvoir civil au pouvoir militaire ; 2° la complète assimilation de l'Algérie à la France, ayant été arrêtées d'un commun accord avec les délégués, ils retournèrent chez eux satisfaits. Mais comme ils revenaient sans gouverneur et sans Constitution, ils furent assez mal reçus. C'est alors qu'ils adressèrent à Marc Dufraisse la dépêche suivante qu'il nous transmit à Tours.

Nice. — Préfet à Intérieur.

Tours, 7 novembre.

Je reçois d'Alger la dépêche suivante que je m'empresse de vous communiquer.

A Marc Dufraisse, préfet à Nice.

Nous vous rappelons promesse que vous nous avez faite de vous prononcer définitivement après un délai de quinze jours sur votre acceptation de position de gouverneur général civil de l'Algérie. Henri Didier, titulaire actuel, renfermé dans Paris ne peut venir. Gent à qui pouvoir intérimaire avait été donné en a été démuni et est retenu à Marseille par suite que savez déjà. Dans cette situation nous vous demandons de nouveau d'être notre gouverneur et de faire connaître immédiatement notre demande au gouvernement de Tours à qui la municipalité d'Alger,

seul pouvoir debout en ce moment en Algérie, vient de demander de lui envoyer un commissaire extraordinaire, énergique et républicain. L'Algérie ne veut plus de militaires comme gouverneurs, pas même à titre intérimaire. Trois généraux qui avaient accepté cette position viennent d'être successivement expulsés violemment d'Algérie. Il en sera de même de tous ceux qu'on lui enverra dans le même but. Importance de ce document ne saurait vous échapper et je crois de mon devoir de le soumettre sur-le-champ à votre appréciation. Je vous prie de me faire connaître par télégraphe les intentions du gouvernement à ce sujet.

En réponse à cette dépêche, la délégation nomma au commandement militaire de l'Algérie le général Lallemand.

La veille de son entrée à Alger eut lieu le *coup de main populaire* annoncé par la dépêche suivante du gouverneur intérimaire :

Alger, 9 *novembre* 1870, 10 *h.* 18 *m.*

Gouverneur à Délégation gouvernementale.

Tours.

L'arrivée du général Lallemand annoncée pour demain mettra fin à mes pouvoirs de gouverneur intérimaire. Si le général n'est pas investi des pouvoirs civils, comment et par qui seront-ils

exercés transitoirement? Il est de la dernière urgence que le gouvernement statue à cet égard pour prévenir les tentatives de certains meneurs qui s'agitent en vue d'un coup de main populaire. Réponse que je puisse publier immédiatement.

LICHTELIN.

M. Wuillermoz, le principal auteur du coup de main qui venait d'être exécuté, nous l'annonça lui-même en ces termes :

Alger, 9 *novembre* 1870.

Maire Alger à Gouvernement. Tours.

Je vous informe de la décision suivante prise par le conseil municipal comité de défense en l'absence de toute réponse à mes dépêches d'hier et d'avant-hier. Le conseil municipal comité de défense de la ville d'Alger, moins les deux membres musulmans, attendu qu'il est urgent de pourvoir provisoirement et sans délai au fonctionnement du gouvernement général civil en Algérie. Attendu que c'est le seul moyen de prévenir les conflits d'autorité; vu les dépêches qui chargeaient la municipalité d'Alger d'assurer le repos public et de prendre les mesures à cet effet;

Arrête: Art. 1er. *Le citoyen Wuillermoz est investi des fonctions de commissaire extraordinaire par intérim.*

Art. 2. Les comités de défense de l'Algérie seront appelés sans retard à ratifier cette résolution.

Art. 3. Le présent arrêté sera présenté par télégramme à la confirmation du gouvernement de Tours.

Alger, le 8 *novembre* 1870.

(*Suivent les vingt-deux signatures.*)

La volonté du conseil municipal comité de défense est que j'entre en fonctions aussitôt après la ratification des comités des autres villes.

WUILLERMOZ.

La délégation ne pouvait pas approuver cette usurpation de pouvoirs du conseil municipal d'Alger, aussi s'empressa-t-elle de casser son arrêté. Les protestations contre cette façon d'agir du conseil municipal d'Alger ne se firent pas attendre. Le même jour, le préfet d'Alger, ou plutôt son représentant, nous télégraphiait :

Alger, 9 *novembre* 1870, 5 *h.* 25 *soir.*

Préfet à Intérieur. Tours.

Maire d'Alger (*en comité de défense nationale*) *a fait placarder ce matin arrêté portant constitution d'une commission chargée de préparer réorganisation du régime communal en Algérie. Cette usurpation des attributions de l'autorité centrale doit-elle être tolérée ? Le gouvernement*

reconnaît-il aux comités locaux de défense compétence nécessaire pour s'occuper de questions étrangères à leur mission spéciale? J'attends ordres et instructions.

Pour le préfet démissionnaire, le conseiller de préfecture délégué,

PÉLISSIER.

Le 10, autre protestation du préfet de Constantine :

Constantine, 10 *novembre* 1870, 10 *h.* 30 *m.*

Préfet à Gouvernement. Tours.

A l'annonce des faits indignes qui se passent à Alger et des manœuvres inqualifiables de M. Wuillermoz pour s'emparer du pouvoir, mon esprit est resté confondu de tant d'audace. Je viens au nom de toute la province vous assurer de son dévouement absolu et de son entière soumission à vos décisions quelles qu'elles soient. Nous vous supplions de repousser à Alger comme vous l'avez fait à Lyon et à Marseille toute criminelle tentative de nature à troubler l'ordre et l'union indispensables à la sécurité de la colonie et au salut de la patrie. Les conseils municipaux du département, aujourd'hui réunis, seront unanimes dans l'expression des mêmes sentiments.

LUCET.

Autre télégramme de la même date, du conseil municipal de Bône, protestant contre l'arrêté Wuillermoz.

Bône, 9 *novembre* 1870, 6 *h.* 40 *soir.*

Conseil municipal Bone à Gouvernement.

Tours.

Nous recevons d'Alger télégramme annonçant arrêté pris par municipalité et comité de défense nommant Wuillermoz commissaire général par intérim, demandant ratification des comités de défense d'Algérie pour être soumis ensuite à confirmation Tours. Le conseil municipal de défense de Bône ne reconnaissant d'autre autorité que celle du Gouvernement de la défense a refusé son adhésion et vous prie instamment de faire cesser cette situation en désignant par télégramme et dirigeant sans retard un commissaire muni de pleins pouvoirs civils et militaires.

Pour le maire absent, le premier adjoint,

AMPHOUX.

Le conseil municipal de Bône avait fait précéder ce télégramme de l'adhésion suivante, qui montre quels étaient les sentiments patriotiques et républicains de ce beau pays, vraiment français :

Bône, le 9 *novembre* 1870, 10 *h.* 45 *m.*

Aux Membres de la Délégation du Gouvernement de la défense nationale, à Tours.

Le conseil municipal de Bône nouvellement élu s'empresse de porter à la délégation de Tours l'expression des sentiments patriotiques dont il est animé et son adhésion la plus complète au programme du gouvernement. Son premier acte a été le vote d'un emprunt de 200,000 *francs destinés à être appliqués aux besoins de la défense nationale* (1).

Le Maire,

DUBOURG.

La province d'Oran n'accueillit pas mieux que les autres le gouvernement de M. Wuillermoz et de ses amis, gens de bonne foi, nous devons le croire, qui n'avaient pas compris la gravité des mesures consignées dans leur arrêté. Aussi acceptâmes-nous

(1) Cherchell aurait le droit de m'en vouloir si je ne lui donnais pas acte dans ces mémoires de sa cordiale adhésion au Gouvernement du 4 septembre :

Cherchell, 1er novembre 1870, 9 heures 31 minutes.

Maire
à
Gouvernement. Tours.

A la nouvelle de la trahison infâme qui a livré l'armée de Metz, le conseil municipal de Cherchell, réuni en séance extraordinaire, offre au gouvernement de la République française, qu'il reconnaît comme le seul légitime, l'assurance de son entier dévouement à la défense de la patrie, ainsi qu'aux membres du gouvernement provisoire. Vive la République une et indivisible ! Vive les membres du gouvernement provisoire !

Pour le conseil municipal,
Le maire : LAFFITTE.

volontiers pour bonnes, les explications suivantes que M. Wuillermoz nous télégraphia pour son compte et celui de ses amis :

Alger, 11 novembre 1870, 4 h. 15 m.

Maire d'Alger, au Gouvernement. Tours.

Nous constatons par la lecture de votre dernier télégramme que vous n'avez été attentifs à aucune de nos dépêches, vous avez préféré des correspondances mensongères à nos loyales et désintéressées déclarations. Relisez-nous et vous verrez que depuis un mois nous vous adjurons d'envoyer ici un gouverneur civil; que l'arrêté de notre municipalité, pris en l'absence de toute réponse de votre part, n'a reçu aucune publicité, si ce n'est son envoi aux comités et qu'il devait être soumis ainsi qu'il l'a été à votre confirmation. En outre, la commission dont vous vous plaignez devait préparer non pas l'organisation d'un conseil communal, mais un travail sur les territoires à faire ériger en communes par vous et en exécution de votre dernier décret. Est-ce là affecter la dictature, faire le dictateur? Vous n'avez pas hésité à contrister des républicains dévoués, soit; le temps n'est pas aux susceptibilités même les plus légitimes. Nous vous donnons une marque éclatante de notre patriotisme en retardant la publication de nos télégrammes et de ceux que vous nous avez répondus. Cette publication faite aujourd'hui agiterait trop profondément le pays et amoindrirait le prestige dont vous devez

rester investis. Dans l'intérêt de la défense nationale, nous préférons de beaucoup laisser calomnier nos obscures personnalités; au surplus, vous promettez solennellement l'envoi avant dix jours *d'un gouverneur civil, son arrivée nous déchargera de la lourde responsabilité qui nous incombe par votre fait. Nous comptons sur cette promesse à laquelle vous ne sauriez manquer, et si, sans céder à la camaraderie, vous le choisissez comme ferme et franchement républicain, nous oublierons pour le bien que vous aurez fait au pays vos imputations.*

WUILLERMOZ.

Ainsi se termina cet incident qui agita les provinces de l'Algérie et pouvait avoir des conséquences graves si la délégation, résolue à agir avec autant de fermeté que de prudence, n'avait pas été aidée dans son œuvre par le bon sens public et, surtout, par le dévouement de tous au Gouvernement de la défense nationale. Ce lien entre nous et le pays algérien ne s'est pas un instant relâché.

Le général Lallemand reçut un très bon accueil à son arrivée à Alger. Il put s'entendre féliciter dans une nombreuse réunion publique de sa proclamation, dans laquelle il déclarait qu'il était bien résolu à ne pas s'immiscer dans les affaires civiles. Tous les officiers n'étaient pas en possession, au même degré, des sympathies de nos compatriotes de l'Al-

gérie. On peut en juger par ce télégramme du maire d'Oran :

Oran, 12 novembre 1870, 4 h. 15 s.

Maire Oran à Gouvernement. Tours.

Le conseil municipal, organe de la population, vous a demandé le rappel en France de MM. de Colomb, général de brigade commandant à Tlemcen; Gand, lieutenant-colonel commandant supérieur à Tiaret; Crouzet, commandant chef du bureau arabe divisionnaire à Oran, tous trois considérés par toute la province comme dangereux et ayant causé en grande partie les insurrections antérieures; l'envoi en France de toutes les troupes régulières qui sont complétement inutiles en Algérie, puisque la population se charge de défendre le pays s'il y a lieu; le rappel de tous les officiers capitulés qui n'obtiennent et ne peuvent obtenir aucune confiance de la population ni de l'armée. Trompés sans doute par des gens intéressés à déguiser la véritable situation du pays, vous n'avez pas donné satisfaction à ces demandes; le conseil municipal a donné sa démission et fait appel à la population; le nouveau conseil, quel qu'il soit, maintiendra ces demandes et en poursuivra obstinément l'exécution parce que c'est la volonté de la population. Si vous résistez, il y aura des désordres sanglants peut-être. L'armée a déjà fait des manifestations publiques contre les capitulés. Avisez d'urgence si vous voulez vous décharger de nos réclamations. Nommez commissaire général extraordinaire

avec pleins pouvoirs, ou laissez-nous en nommer à l'élection, mais avisez immédiatement.

Par délégation du conseil municipal démissionnaire,

Le Maire,

J. ANDRIEU.

Le général de Colomb, comme le général Faidherbe, commandant de la subdivision de Bathna, fut appelé en France, non comme disgracié, mais pour prendre part à la défense nationale. On sait comment l'un et l'autre ont fait bravement leur devoir sur les divers champs de bataille.

Ce fut à cette époque que Crémieux soumit à la délégation un décret qu'elle approuva, dans le but de donner les droits de citoyens français à tous les juifs établis en Algérie. Tous en remplissaient les devoirs à l'égal des meilleurs Français. Les tenir ainsi hors la loi était une souveraine injustice. Le garde des sceaux, ministre de la justice et leur coreligionnaire, ne pouvait pas la tolérer plus longtemps.

Le consistoire israélite nous adressa ses remercîments dans les termes les plus chaleureux.

Oran, 7 novembre 1870, 3 h. s.

Consistoire israélite Province au Gouvernement défense nationale. Tours.

Vous avez abattu la dernière barrière qui séparait l'israélite algérien de la grande et noble famille

française. Il ne saurait mieux vous exprimer sa gratitude qu'en offrant à la patrie sa vie et ses biens. Ces sentiments animent tous nos coreligionnaires de la province.

Le Consistoire : IKAROUBI, *président;* CHARLEVILLE, *grand rabbin; Membres :* KANGUI SIMON, BENTATA, NESBUICH, HASSAU, KANGUI SALOMON.

L'Assemblée nationale, entraînée par l'esprit d'intolérance de la majorité alors dominante, n'a pas osé abroger notre décret, mais elle l'a modifié dans un sens restrictif : Le droit de nationalité ne sera accordé aux israélites que sur leur demande que l'autorité peut rejeter. D'où il résulte que pour eux le bon plaisir règne encore en Algérie.

Parmi les mille décrets rendus par le Gouvernement de la défense nationale, c'était, à coup sûr, un des plus justes; c'est aussi l'un des premiers sur lesquels l'Assemblée de Versailles a mis la main. Et cependant ces israélites nous ont donné leur sang et leur argent pour la défense de la France, selon la promesse de leur consistoire.

Au reste, c'est un devoir pour moi, qui en ai été témoin, de proclamer bien haut que, dans cette grande crise, pendant toute la durée de cette guerre terribie, l'Algérie a été d'un dévouement admirable. Comme ses israélites, elle prodiguait pour la défense de la mère-patrie son sang et son argent.

Elle ne se contentait pas de nous envoyer ses volontaires et francs-tireurs, tout équipés, tout armés ; elle nous disait : « Appelez à vous toutes les troupes; nous nous chargeons de la défense de notre territoire. Nous en répondons. »

L'Algérie était bien française avant cette fatale guerre; elle l'est plus encore aujourd'hui, s'il est possible, par le concours qu'elle nous a donné, par le sang qu'elle a versé pour nous.

Au milieu des difficultés suscitées par une exaltation facile à comprendre, nous avions encore à garantir notre colonie des dangers d'une insurrection sans cesse menaçante. Nous avions trop la preuve que M. de Bismark ne négligeait aucuns moyens d'entraver notre défense. Soulever les Arabes était l'un de ceux qui devaient lui sourire. Ses agents étaient partout. Nous les suivions. Aussi étions-nous mieux informés que les colons eux-mêmes sur la situation du pays, et quand ces braves patriotes nous disaient de retirer toutes les troupes, « nous nous défendrons bien, » nous ne pouvions accéder à leur vœu patriotique.

Nos appréhensions furent promptement justifiées; notre représentant à Constantinople nous apprit par une dépêche télégraphique que le sultan, profitant de nos embarras, préparait une expédition contre Tunis. Le Bey de Tunis est un ami de la France. Ses Etats, de ce côté, sont une barrière protectrice de notre colonie. Nous fîmes savoir à la Porte que les attaquer c'était, à nos yeux, attaquer

la France elle-même. Le sultan ne tint aucun compte de notre déclaration : il fit partir une frégate armée en guerre qu'il dirigea sur Tunis. Mais l'amiral Fourichon qui, avec le coup d'œil d'un vrai marin, avait entrevu tout d'abord les projets du sultan, les prévint avec la même décision. Il tenait dans le port de Toulon, tout armés, et avec leurs équipages à bord, des vaisseaux qu'il fit partir sur-le-champ avec l'approbation de la délégation. La petite flotte française était à l'ancre dans les eaux de Tunis, quand la frégate turque apparut à l'horizon. Elle n'alla pas plus loin. Après être restée quelque temps en panne, elle vira de bord et fit voile pour l'île de Candie où elle resta à son loisir. Et tout se termina là de part et d'autre.

Cette affaire, qui pouvait avoir de graves conséquences, et dans laquelle bien probablement M. de Bismark avait la main, fut arrêtée court par la promptitude des mesures de l'amiral. Le pays doit lui en être reconnaissant.

BORDEAUX

La ville de Bordeaux fit à la délégation l'accueil le plus sympathique. Elle comprit, cette intelligente cité, que notre présence allait lui donner tous les avantages d'une capitale. En effet, pendant notre séjour de deux mois, il y eut partout comme un redoublement de vie dans cette cité qui, on le sait, n'en manque pas dans les temps ordinaires. Du matin au soir, la population était dans les rues comme aux jours de fêtes. Il lui fallait des discours et des revues. Nous tâchions, sous ce rapport, de la satisfaire de notre mieux, bien que nous n'eussions pas de temps à perdre. L'affluence des étrangers que nous amenions à notre suite, était sans doute une assez bonne aubaine pour bien disposer la ville en notre faveur ; mais nous dûmes bien plus cette cor-

diale réception à ses sentiments patriotiques et ardemment républicains.

Qu'ils étaient loin ces temps où cette même ville, toute panachée de blanc, ouvrait ses portes avec enthousiasme à la duchesse d'Angoulême ! Là même où, en 1814 et 1815, on voyait le drapeau fleurdelisé, flottait le drapeau de la République salué par des *vivats* incessants. Et quel contraste avec la population de Tours ! — *gente molle,* comme l'appelle le Tasse, — si peu accessible aux mouvements enthousiastes. On aurait dit, à son calme, qu'il n'y avait pas eu le 4 septembre une grande révolution. Il ne fallut rien moins qu'une fausse attaque des Prussiens pour lui donner un peu d'émotion.

Mes collègues s'étaient installés à Bordeaux sans avoir pensé au voyageur au camp de Conlie que pour lui adresser la dépêche suivante :

Mon cher collègue.

Je vous prie et, au besoin, je vous requiers, au nom de la délégation, de vous rendre immédiatement à Bordeaux. Impossible de délibérer sans vous.

CRÉMIEUX.

Gambetta s'était établi à la préfecture, rue de l'Intendance, et Crémieux, même rue, à l'hôtel Saget, fort convenable. L'amiral logeait à l'hôtel de la Marine. Si le docteur Guépin n'avait pas mis aussi aimablement sa maison à ma disposition, un membre du Gouvernement de la défense nationale

aurait été obligé de camper sur les Quinconces, car tous les hôtels étaient pleins jusqu'aux combles. (Je saisis cette occasion pour adresser mes remercîments au cher docteur et à toute sa famille, qui furent si empressés et si pleins de bontés pour moi.)

Si Crémieux m'avait rappelé aussi à la hâte, ce n'était pas sans motif : il nous fallait de l'argent, et pour en obtenir de la Banque de France, la signature de trois membres de la délégation était indispensable. Je le savais, aussi me rendis-je à Bordeaux aussi vite que le permettait dans ce temps un train express, sur des chemins encombrés.

Laurier nous proposa d'imiter l'Italie, c'est-à-dire d'émettre du papier d'État et d'abolir le cours forcé des billets de la Banque de France. Gambetta avait un certain penchant pour la proposition de Laurier, sans cependant faire d'efforts en sa faveur. Je la combattis, secondé par M. Roy, un des hauts fonctionnaires des finances, attaché à la délégation. Il nous fut bien facile de démontrer que la création d'un papier d'État et l'abolition du cours forcé auraient pour conséquence une baisse des deux valeurs, au détriment de l'État et des actionnaires de la Banque. Le papier d'État fut écarté à l'unanimité.

Comme il nous fallait d'urgence cent millions, que M. Cuvier, sous-directeur de la Banque, nous refusait, au risque de compromettre gravement les intérêts de ses actionnaires, nous dûmes le remplacer ; mais, pour ne pas jeter l'inquiétude parmi le

monde de la finance, il fut convenu, d'un commun accord, que le *Journal officiel* annoncerait que M. Cuvier avait demandé et obtenu un congé de trois mois.

La difficulté était de trouver un remplaçant.

Deux régents de la Banque de France, seulement, se trouvaient hors de Paris; l'un, était M. de Germiny, l'autre, le payeur général de Bordeaux; tous les deux ne pouvaient que représenter le conseil.

Le payeur général de Pau, M. O'Quin, fut appelé et consulté. Il n'hésita pas à déclarer qu'il considérait la création de bons d'Etat comme fatale pour tous les intérêts, et particulièrement pour ceux des actionnaires de la Banque de France. Aussi, laissant de côté toute considération personnelle, M. O'Quin accepta-t-il le titre de sous-gouverneur de la Banque. Par cette franche et soudaine acceptation il a rendu un éminent service à son pays.

Bordeaux fut bientôt le rendez-vous de toutes les ambitions légitimistes et bonapartistes déçues et des ambitions républicaines à satisfaire. Ces dernières organisèrent des réunions publiques au Grand-Théâtre où se produisirent, chaque soir, toutes les conceptions les plus fantasques et auxquelles, d'ailleurs, les clubs de Paris m'avaient habitué depuis longtemps; mais ce qui m'a toujours surpris, c'est le peu de talent des orateurs dans une ville illustrée par les Vergniaud, Guadet, de Sèze, Martignac et tant d'autres.

Il fallait que cette pauvreté fût bien grande pour

qu'un Lullier sût se faire écouter. Il en voulait tout particulièrement à l'amiral Fourichon, contre lequel il soulevait aisément l'assemblée, toujours prête à faire bon accueil aux motions tendant à son expulsion du gouvernement de la délégation. Un soir, sur la proposition de Lullier, l'assemblée nomma une commission dont il faisait partie, pour nous signifier que la patience des démocrates était à bout, et que nous devions sans plus tarder décréter le renvoi de l'amiral.

La députation s'était rendue chez Crémieux, et se trouvait aux prises avec lui, lorsque j'arrivai à son secours. Lullier était l'orateur de la commission ; il pressait, il exigeait, d'autant plus que Crémieux, épuisé, le laissait dire. Au lieu d'argumenter avec lui, je l'arrêtai court. — « Citoyen Lullier, quel âge avez-vous? lui dis-je.—Trente-deux ans.—C'est bien, demain se rend à l'armée un bataillon de mobilisés de la Gironde; voici un décret que va signer mon collègue, le citoyen Crémieux, et qui vous enjoint, au nom de la loi et à titre de mobilisé, de partir avec ce bataillon. — Mais, s'écriait notre orateur, je suis chef de bataillon dans la garde nationale mobilisée de Paris. — Raison de plus, déserteur...

Lullier : — « Citoyens-gouvernement, je suis tout prêt à partir et à combattre les Prussiens ; mais à la condition qu'on me nomme général.

« — Rien : simple mobilisé, et trouvez-vous heureux de n'être pas traité comme déserteur.—Mais au moins rendez-moi mon grade de chef de bataillon.

— Rien, rien, voilà le décret signé : tenez-vous prêt à partir demain. »

Le soir, au théâtre, notre héros avait à rendre compte de son ambassade. Il me voyait dans une tribune : il fut doux comme un agneau et sut trouver dans sa rhétorique toutes sortes de tours pour dépister son auditoire et lui faire oublier l'amiral.

Le lendemain, il m'écrivait : « Citoyen Glais-Bizoin, je me mets aux ordres du ministre de la « guerre. Qu'il fasse de moi ce qu'il voudra. »

Lullier n'est pas un méchant homme ; mais il a une très mauvaise tête quand l'absinthe s'en empare. Je portai sa lettre à Ranc (1), chef de la sûreté publique, qui commençait, lui aussi, à en être fatigué. Il fut convenu qu'on l'enverrait *opérer* dans les départements de l'Est, occupés par l'ennemi, à la tête de volontaires auxquels il pourrait dire : « Qui m'aime — et me ressemble — me suive. » Il devait faire cette expédition en compagnie d'un autre général, en disponibilité comme lui, se disant général en chef des armées du roi de Siam.

Bordeaux, à cette époque, a été le rendez-vous de bien des originaux. Mais la primauté appartient, sans contredit, à cet étrange personnage, de taille élevée, aux allures militaires, un vrai capitaine *Fracasse*, qui arrivait en droiture de Siam au secours du Gouvernement de la défense nationale, porteur de certificats de notre consul attestant ses exploits. J'en fus émerveillé. Je le présentai au général Haca,

(1) Voir aux *Annexes C*.

le chef du personnel du ministère de la guerre, qui, n'ayant pas de commandement supérieur disponible, lui offrit, avec quelque embarras et en attendant mieux, le grade de général de brigade.

Le général en chef des armées du roi de Siam répondit noblement qu'il avait traversé les mers, franchi les détroits, fait des milliers de lieues pour offrir son bras et son épée à la patrie en danger, à la République, son idéal; que le poste qui lui permettrait le plus tôt de combattre les ennemis de la France et de la République était celui que le devoir et l'honneur lui commandaient d'accepter.

Les choses arrangées ainsi, je le présentai à M. de Freycinet à qui ses grands airs en imposèrent comme au général Haca. M. de Freycinet s'excusa de ne pouvoir mettre à sa disposition qu'une brigade dans l'armée de Chanzy. Le général en chef des armées du roi de Siam fit à M. de Freycinet, avec dignité, la même réponse qu'au général Haca.

Il venait souvent me voir. Dans la conversation, il parlait beaucoup, il lui échappa l'aveu qu'il avait été dans les zouaves pontificaux. Ce jour même, M. de Villeneuve-Bargemont, nommé directeur en chef des ambulances, m'avait invité à dîner avec le colonel de Charette. Assis à table auprès du colonel, je le questionnai sur notre général en chef des armées du roi de Siam. Je lui dis son nom.—« Ah! je me le rappelle; en effet, il était à Rome, simple zouave, il y a vingt ans.—Qu'en dites-vous, colonel? Il assure qu'il a commandé en chef les armées du roi

de Siam. — Cela peut être, mais... — Pouvons-nous en faire un général de division ? — Oh ! oh ! — Je comprends, c'est trop ; eh bien, un général de brigade ? — Eh ! eh !... — Un colonel ? — Hum ! hum !... — Un sergent-major ? — Oh ! très bien. » Le général en chef des armées du roi de Siam bon, tout au plus, pour faire un sergent-major ! Cela fit rire les convives ; mais le lendemain matin, j'allai chez le général Haca et chez M. de Freycinet, avec lesquels il fut convenu que toute nomination serait suspendue jusqu'à plus ample information.

Un Bordelais, M. Grapinet, ancien consul à Siam, nous apprit que l'armée du roi de Siam se composait de quatre mille hommes, et que notre ex-zouave, qu'il avait connu, remplissait les fonctions d'instructeur dans ladite armée dont un cuisinier français était intendant en chef.

Comme j'étais sûr que dans ces réunions au Grand-Théâtre, rendez-vous d'orateurs tels que Gaston Crémieux (1), Naquet de Marseille, Bornet,

(1) Cet infortuné Gaston Crémieux était un très doux et très aimable garçon. Son talent et ses principes républicains lui avaient acquis une juste influence dans le parti républicain de Marseille. L'un des principaux membres du Comité électoral, il avait puissamment contribué au succès de l'élection de Gambetta, en 1869. Comment se fait-il qu'il ait ainsi dévié ? Après le 4 septembre, ses services rendus à la cause triomphante ont été trop oubliés. Il s'est jeté alors dans le mouvement qui a emporté un moment Esquiros lui-même. Plus tard, Gaston Crémieux en a eu du regret. Il est venu à Tours et à Bordeaux en solliciteur. Ses prétentions étaient peut-être excessives, mais ce n'était pas, à mon avis, une raison pour les repousser d'une manière aussi absolue. Maintes fois je suis

le poète bordelais, et de tant d'autres accourus de divers côtés, le public était plus disposé à acclamer qu'à se livrer à des voies de fait, pour mon compte je n'étais nullement effrayé.

Il fallait, chaque soir, à ce public une exécution, en paroles, bien entendu. M. Thiers partageait avec l'amiral Fourichon le privilége d'y être attaqué avec beaucoup de virulence, comme conspirateur émérite et centre de la réaction.

Le journal la *Liberté*, devenu républicain depuis l'octroi du titre de général-commandant du camp de la Rochelle à M. Détroyat, son propriétaire et rédacteur en chef, ayant affirmé que M. Thiers avait donné rendez-vous à Bordeaux à tous les députés de la majorité du Corps législatif dissous le 4 septembre, l'émotion fut grande parmi les ultra-démocrates qui firent savoir au préfet de la Gironde que si M. Thiers ne donnait pas, dans les vingt-quatre heures, un démenti au journal la *Liberté*, le peuple irait lui en demander raison.

J'en fus averti par M. Allain Targé lui-même, qui me pria instamment de voir M. Thiers et de l'engager à écrire ce jour même au journal la *Liberté*, s'il voulait éviter un malheur.

— « Quel malheur, lui demandai-je ?

— « Mais le peuple, animé comme il l'est, est capable de le jeter dans la Garonne.

intervenu en sa faveur, ayant pu apprécier son mérite et ses bonnes qualités pendant mon séjour à Marseille. J'ai échoué partout. Il s'est retiré plus aigri : il s'est perdu !

— « M. Thiers, répliquai-je, est à Bordeaux, comme il était à Tours, à la disposition du Gouvernement de la défense nationale. Je le préviendrai; mais qu'on sache bien que toute violence faite à sa personne serait ressentie par la délégation comme une atteinte à son autorité souveraine. »

J'allai aussitôt voir M. Thiers, qui dédaigna de répondre au journal la *Liberté* et attendit de pied ferme l'émeute qui ne vint pas. Il y eut à la réunion du soir quelques hurlements contre lui, mais rien de plus.

Si ces réunions ne m'alarmaient pas, nos amis étaient loin d'être aussi rassurés. Un soir, à neuf heures, j'étais à table, en train de souper, lorsque Pascal Duprat et Cochery vinrent à la hâte m'avertir que Gambetta allait être proclamé dictateur; que tout était préparé au théâtre pour lui mettre sur la tête la couronne civique; qu'une députation nommée par l'assemblée était en ce moment à l'hôtel de la préfecture pour lui faire cortége et l'amener triomphalement à la réunion; et que j'allais être arrêté ainsi que mes collègues Crémieux et l'amiral.

— « Vous plaisantez? leur dis-je.

— « Pas du tout. Nous sortons du théâtre où est dressé l'appareil du couronnement de Gambetta, et nous avons vu partir la députation qui va l'amener sur-le-champ. Il n'y a pas de temps à perdre si vous ne voulez pas qu'on s'empare de vous et de vos deux collègues Il faut prévenir le maire pour qu'il fasse

appel aux bataillons de la garde nationale dont il est sûr.

— Allons donc! Gambetta se faire proclamer dictateur et donner l'ordre de nous arrêter ! Ah ! vous le connaissez bien ! Je ne conteste pas que quelques fous aient l'intention de le proclamer dictateur ; qu'ils lui aient préparé une couronne civique ; qu'ils soient en ce moment chez lui ; mais ce que je vous affirme, c'est que Gambetta ne paraîtra point sur le théâtre, et que toutes les députations qu'on lui enverra en seront pour leurs frais. Mes amis, allez, si bon vous semble, chez notre excellent maire; je ne puis vous en empêcher ; mais, moi, je vais au théâtre avec la certitude que, s'il y a un spectacle, ce ne sera pas celui d'un couronnement. »

Pascal Duprat et Cochery me quittèrent tout fâchés, pour se rendre chez le maire qui le prit au sérieux et mit sur pied les compagnies de gardes nationales sur lesquelles il pouvait compter.

Je me rendis de mon côté au théâtre et me plaçai dans une loge avancée, très en vue, attendant le retour de la députation qui s'était rendue à la préfecture. Après une grande demi-heure, et beaucoup de tapage, arrivent les ambassadeurs, avec leur président en tête, qui s'avance d'un pas solennel sur la scène et dit : « Citoyens, vos représen-
« tants viennent de recevoir la plus grave injure.
« Gambetta a refusé de nous recevoir et un de ses
« acolytes nous a grossièrement mis à la porte. »

A ces mots, cris de l'assemblée, trépignements, interpellations au milieu d'un tumulte à ne rien entendre, sauf les voix dominantes qui se répondaient de tous côtés : « Il faut qu'il paraisse ; qu'on « retourne le chercher ; que le bureau parte sur-le-« champ. » « Oui, oui, le bureau,» dit l'assemblée tout d'une voix. Le bureau se faisait tirer l'oreille; mais la volonté de la réunion l'emporta et le bureau dut s'acheminer de nouveau vers la préfecture. Une demi-heure après, le bureau revient. Le président s'avance vers la rampe et dit : « Citoyens, je vous « annonce une bonne nouvelle. » Cris : « Gambetta ! Gambetta ! Où est-il ? Qu'il paraisse ! »—Le président répète imperturbablement sa phrase, interrompue par les mêmes cris. Enfin, profitant d'un moment de silence, il ajoute : « Gambetta nous a fait les plus « humbles excuses » « Qu'il vienne ! qu'il paraisse ! » Le président : « Ses graves occupations l'en empê-« chent ». Nouveau tapage. Le président se retire et l'assemblée aussi, mais en se vengeant de sa déception sur les banquettes.

Si j'entre dans ces détails, c'est pour montrer, d'une part, la disposition d'esprit d'une partie de la population bordelaise, surexcitée par les discours d'orateurs d'autant plus violents qu'ils étaient plus médiocres ; de l'autre, combien Gambetta était fermement résolu à ne pas sortir de son rôle de membre du Gouvernement de la défense nationale. Il a dit et prouvé assez de fois combien il avait horreur de la dictature. Que ce titre lui ait été et lui

soit encore appliqué par le vulgaire de nos ennemis communs, cela se conçoit; mais ce que l'on a peine à comprendre, c'est qu'un esprit aussi éclairé que M. le duc de Broglie, qui est censé connaître les choses de son temps, ait vu dans la délégation de Tours et de Bordeaux, par le fait de l'adjonction de Gambetta, un gouvernement en dissidence avec celui de Paris, un gouvernement plus *radical*. Qu'a donc fait Gambetta envoyé à Tours ? Il a apporté un décret de la majorité, annulant notre décret qui convoquait les électeurs pour le 16 octobre. Gambetta était purement et simplement l'exécuteur des volontés du Gouvernement de Paris.

Gambetta voulait la guerre à outrance; mais le Gouvernement de Paris, comme Paris tout entier, la voulait avec la même passion. Ministre de la guerre, il a donné quelquefois — malheureusement — des ordres aux généraux, en maître absolu. Il n'a fait ni plus ni moins que les ministres de la guerre ses prédécesseurs, et même que les bureaux de la guerre, s'il faut en croire les déclarations du général Frébaut faites à la tribune de l'Assemblée nationale, où il a sévèrement blâmé ces façons d'agir si contraires à la bonne direction des armées en campagne. Que les mêmes fautes aient eu les mêmes conséquences; que Gambetta et M. de Freycinet se soient abusés sur leurs talents militaires; qu'ils se soient crus des Carnot et des de Moltke, soit; mais quels rapports cette conduite ou, si l'on veut, cette aberration d'esprit a-t-elle avec

la dictature, qui consiste à se mettre au-dessus des lois, à imposer par la force sa volonté à tous?

Or, je mets au défi messieurs le duc de Broglie, de Belcastel et leurs amis, de citer un seul acte de Gambetta qui porte un tel caractère. Où est le décret-loi qu'il ait rendu, seul, et qu'il ait imposé de sa pleine autorité? J'affirme, au contraire, et aucun de mes collègues de la délégation ne me démentira, que tous les décrets, faisant loi, ont été votés à la majorité des voix, en toute liberté, sans autre considération que l'intérêt public. Je dis plus, jamais dans nos délibérations Gambetta n'a pris un ton impératif, caractère du dictateur. Dans toutes nos discussions en conseil,—cela peut étonner bien des gens, —il a toujours été l'un des membres le plus modérés, le plus mesurés, et toujours il s'est soumis à la majorité.

Cette vérité que j'exprime, avec preuves en main, n'empêchera pas les ennemis, autant de la République que de sa personne de le poursuivre du mot de *dictateur* (1). *Dictateur!* c'est leur grand cheval de bataille contre lui. Ils l'ont tant et tant répété, que c'est devenu une croyance dans une notable partie de l'opinion publique. Va donc pour le dictateur!

Au reste, il ne me déplaît pas que ce mot soit tenu pour une injure. Je ne sais cependant s'il ne flatte

(1) N'est-ce pas l'arme avec laquelle aujourd'hui les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes attaquent M. Thiers? Il ne peut plus faire un mouvement qu'il n'entende à ses oreilles ce mot de dictateur.

as un peu l'amour-propre de Gambetta. Avis à ses nnemis.

Après l'avortement ridicule de cette tentative de ictature entreprise par des démocrates, soi-disant urs, mais sans consistance et sans valeur, il y eut omme un apaisement ou pour mieux dire un efroidissement dans les réunions du Grand-Théâre. Les meneurs n'avaient plus d'idole : car il leur aut toujours une idole à ces prétendus démocrates, u'elle s'appelle Barbès, Blanqui, Raspail, Flourens, edru-Rollin, Victor Hugo ou Gambetta : je demande ardon à ces trois anciens collègues de cette assoiation de noms. Les chefs des clubs, très méconents de Gambetta qui se refusait à leur adoration, ournèrent contre lui toute la haine qu'ils avaient a veille contre ses collègues de la délégation. Un ournal, qui s'intitulait la *Fraternité*, alla même jusqu'à dire « que lui, Gambetta, tenait la révolution en *charte privée;* qu'il l'avait mise *sous clef;* qu'il protestait donc contre l'incapacité d'un gouvernement de hasard que le peuple n'a pas choisi. »

La conduite de Gambetta, dans cette circonstance, a prouvé, à Bordeaux comme à Lyon, quand il fit poursuivre les assassins du commandant Arnaud, qu'il n'est pas d'une trempe à se laisser traîner à la remorque par les *violents*, et que ce n'est pas dans sa bouche que ses ennemis peuvent mettre les paroles injurieusement attribuées à Ledru-Rollin : « J'étais leur chef, il fallait bien leur obéir. » Je l'ai vu maintes fois à l'épreuve, et j'aime à lui rendre

cette justice, qu'il ne s'est jamais laissé déborder. Est-ce, comme le dit notre ami Kératry, parce qu'il *n'est pas homme d'action, mais seulement un orateur?* Non, non, notre ami se trompe. Gambetta est un homme de foi, il croit à la République, à sa toute-puissance : il voit son avénement. Il ne veut être ni un Blanqui ni un Flourens pour la perdre. Il a des entraînements, mais pas de cette sorte.

A partir de son refus de s'associer aux coupables projets des meneurs de Bordeaux, il fut enveloppé dans les mêmes attaques que ses collègues de la délégation. Toute la presse réactionnaire, unie aux journaux ultra-démocratiques, comme à un mot d'ordre donné, lui firent presque un crime de son ingérence dans le commandement des armées et le rendirent responsable de nos défaites.

Le désastre de l'armée de Bourbaki dans l'Est mit le comble à l'exaspération de toutes ces feuilles qui avaient longtemps chanté les louanges du sauveur de la France.

Nous étions au conseil quand nous parvint le fatal télégramme qui nous annonçait que l'armée de l'Est s'était réfugiée en Suisse. Je n'oublierai jamais la suprême douleur de Gambetta. A cette nouvelle, il mit la tête entre ses mains et resta muet. Pas un de nous ne se sentit le courage de lui reprocher cette expédition insensée.

J'avais toujours cru que la pensée de cette campagne appartenait au général Bourbaki. A sa première entrevue avec nous à Tours, dans laquelle il

refusa le commandement de l'armée de la Loire, il émit, en passant, l'idée d'une expédition dans l'Alsace et la Lorraine, pays qu'il connaissait, idée qui ne fut pas accueillie. Mais dans son livre *la Guerre en province,* M. de Freycinet se l'attribue à lui-même. C'est du courage et aussi de la loyauté.

Après avoir établi que les généraux Chanzy dans l'Ouest, et Faidherbe dans le Nord, étaient encore incapables de reprendre la campagne, il dit, page 220 de ce livre :

Le 18 décembre, la prémière armée, forte alors de plus de cent mille hommes et de 300 bouches à feu, se trouva en état de reprendre les hostilités.

Un plan d'opérations dans l'Est fut proposé au ministre par le général Bourbaki.

Ce plan consistait à mettre en marche la totalité des troupes de la première armée, à passer la Loire en aval de Nevers, à la Charité et à Cosne, à remonter vers Montargis par Donzy et Saint-Fargeau; enfin, de là, à gagner la forêt de Fontainebleau suivant le programme primitif, qui venait d'échouer si malheureusement à Orléans. Pendant ce temps, les corps de Garibaldi et des généraux Bressoles et Cremer devaient agir de concert dans la direction de Dijon et de Gray pour produire une diversion dans l'Est et faire lever le siége de Belfort.

Voilà le plan d'un maître, d'un homme compétent, excellent aux yeux du vulgaire bon sens, qui tient que la ligne droite est d'autant plus courte

qu'on y rencontre moins d'obstacles. Le prince Charles était alors au-delà du Mans, devant le général Chanzy qu'il n'osait attaquer dans ses positions de Laval ; Manteuffel n'osait bouger en face de Faidherbe; Garibaldi, Bressoles et Cremer pouvaient tenir en respect Werder. La trouée pour arriver sous Paris, conseillée par Bourbaki, était donc des plus praticables. Ainsi n'en a pas jugé M. de Freycinet du fond de son cabinet.

« M. Gambetta, dit-il, qui était à Bourges, m'ayant consulté sur ce projet, je lui soumis, après études dans les bureaux, les observations suivantes. »

Considérations qu'on peut voir pages 220, 221, 222 et 223, trop longues pour qu'elles puissent être reproduites ici.

« M. Gambetta, ajoute-t-il, ayant approuvé la donnée fondamentale, soumit le programme tel quel, à l'appréciation des généraux. Ils s'y rallièrent unanimement, et, dès le 20, l'exécution commença. »

Ainsi, dans le désir de complaire à M. de Freycinet, voilà des généraux qui opinent que, pour délivrer Paris, le mieux est de lui tourner le dos et de se jeter, en plein décembre, avec de jeunes troupes, au milieu des neiges, des glaces et des montagnes que les Prussiens avaient hérissées de canons. Telle a été cette campagne de l'Est dont le résultat, grâce à la savante combinaison de M. de Freycinet, approuvée par Gambetta, a failli être le pendant du désastre de Sedan.

Comment échapper à cette douloureuse réflexion ?

A Orléans, l'armée de la Loire, l'armée de la République, dont les lignes étaient trop étendues, est coupée en deux par le prince Charles comme le fut l'armée de Napoléon III sur le Rhin, aussi démesurément développée ; puis, pour achever le parallèle, comme si la République était jalouse de commettre les mêmes fautes que l'Empire, elle va tête baissée à Belfort, comme il est allé à Sedan.

A chacun selon ses œuvres. Il faut qu'on sache que mes collègues de la délégation, MM. Crémieux et Fourichon, n'ont pas été plus consultés que moi sur cette funeste et dernière expédition.

C'est dans ces circonstances que survint l'armistice, qui ne comprit pas l'armée de l'Est, sous le prétexte que sa position et celle de l'armée prussienne n'étaient pas connues. Jules Favre pouvait-il éviter cette faute? C'est une question qu'on ne peut décider qu'en tenant compte de sa situation de négociateur, de vaincu devant un vainqueur impitoyable.

Autre question : Si le général Clinchant avait eu connaissance des termes de l'armistice en temps voulu, aurait-il pu sortir de l'impasse dans laquelle le malheureux Bourbaki avait jeté l'armée, par suite de sa négligence à faire occuper les positions qui devaient assurer sa retraite ?

Il est de fait que le 26, jour où le général Bourbaki s'est tiré un coup de pistolet, l'armée française, de l'aveu même de M. de Freycinet, était à peu près cernée. Or, l'armistice n'a été signé que

le 28, c'est-à-dire deux jours après; et l'ennemi, pendant ces deux jours, avait tellement poursuivi ses avantages que, lors même que l'armée eût été comprise dans l'armistice, elle se fût trouvée dans l'impossibilité de franchir les lignes prussiennes.

Immobilisée dans cette situation, elle n'aurait pu vivre pendant la durée de l'armistice, au milieu des neiges et privée de tous moyens de ravitaillement. M. de Freycinet le reconnaît lui-même en ces termes : « Apres contrées où nos soldats ne devaient rencontrer que des neiges constantes et aucune facilité pour se nourrir (1). »

La vérité historique ne permet donc pas qu'on mette sur le compte de l'armistice la cruelle nécessité où s'est trouvée l'armée française de se réfugier en Suisse. Mieux valait encore cette retraite, si poignante qu'elle fût pour notre amour-propre national.

(1) M. de Freycinet, à propos des causes de la perte de notre armée de l'Est, s'exprime ainsi, page 271 :

« Les vraies causes, à mon sens, de l'échec, sont au nombre de deux : 1° la lenteur et l'embarras des transports par chemin de fer, dont j'ai déjà parlé; 2° la rigueur de la saison. On se fait difficilement une idée, quand on n'a pas interrogé les témoins eux-mêmes, des souffrances et des obstacles apportés par l'hiver exceptionnel de 1870-1871. Tous les mouvements par voie de terre en ont été ralentis; beaucoup d'opérations stratégiques ont été empêchées; un grand nombre de chemins, praticables en temps ordinaire, ont été absolument hors d'usage par suite des neiges; enfin l'énergie des efforts a souvent été paralysée par la souffrance physique des hommes et des chevaux. »

Mais ces causes, lui dirai-je, il fallait les prévoir — cela était facile — avant de se lancer dans une pareille expédition.

On n'a que trop lieu de penser que c'est la certitude qu'il avait de la perte de notre armée de l'Est qui a rendu M. de Bismark si impitoyable dans les conditions imposées au négociateur français.

Sans nous surprendre — car nous connaissions l'état de Paris menacé de mourir de faim — le télégramme de Jules Favre qui nous annonçait, sans détails, les clauses principales de l'armistice, jeta le trouble dans la délégation. Gambetta acceptait l'armistice, mais ne voulait pas d'élections.

« Pas d'élections, pas d'armistice, lui dis-je, telle sera, à coup sûr, la réponse de M. de Bismark. Pas plus que vous, pour l'honneur de notre pays, je ne voudrais de l'un ou de l'autre ; mais, dans ce cas, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est de continuer la lutte. Et pour donner l'exemple à nos soldats, mettez-vous à la tête de l'une des armées, à votre choix ; j'irai par ma présence exciter l'ardeur patriotique de celle que vous me désignerez.

« Dans l'état des choses, l'armée, s'écria Gambetta, ne se battra pas ! Et d'ailleurs, nous n'aurons pas d'argent.

« Cela étant, répliquai-je, il ne nous reste que la résignation et le douloureux devoir d'accepter l'armistice tel quel. » Le conseil se sépara sans prendre de décision.

Le lendemain, Gambetta nous déclara qu'il était prêt à se soumettre aux clauses et conditions de l'armistice et à présider aux élections, si le décret de convocation contenait l'exclusion des membres

de l'ex-Sénat et de tous les membres du Corps législatif, issus de candidatures officielles. « Mais, lui dis-je, cette dérogation à nos lois électorales servira de prétexte à M. de Bismark qui la considérera comme un refus de la délégation de se soumettre aux conditions de l'armistice. » Crémieux et l'amiral étaient de mon avis ; mais Gambetta tint bon : il en faisait une des plus grosses questions dans l'intérêt de la République. En cas d'un vote contraire de notre part, il nous offrait sa démission de ministre de l'intérieur, résolu à ne point donner son concours à l'application du décret de Paris, sans les restrictions qu'il proposait. Nous considérions tous que sa démission, en divisant le parti républicain qui avait tant besoin d'union dans ce moment, pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences. Crémieux signa donc ce décret restrictif. J'en fis autant. L'amiral ne put se déterminer à y apposer sa signature. Dans la soirée, je me rendis chez lui avec Laurier qui n'était pas plus que nous partisan de ces restrictions. Minuit avait sonné depuis longtemps, lorsque l'amiral finit par nous donner son acquiescement. Ce fut l'un des plus grands sacrifices qu'il ait faits à l'union et à son désir ardent de remettre au plus vite les destinées de la France à une Assemblée nationale.

La lettre de M. de Bismark à Gambetta ne justifia que trop ma prédiction. Voici cette lettre que toute la presse réactionnaire s'empressa de reproduire :

Versailles, le 3 février 1871.

6 heures 40 minutes du soir.

Monsieur Léon Gambetta, Bordeaux.

Au nom de la liberté des élections stipulées par la convention d'armistice, je proteste contre les propositions énoncées en votre nom (sic) *pour priver du droit d'être élus à l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime de pression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus.*

BISMARK.

Pendant que la délégation rendait ce décret restrictif, le Gouvernement de Paris, qui l'ignorait, en promulguait un autre portant que les élections auraient lieu conformément à la loi électorale de 1848. Il envoyait en même temps Jules Simon pour présider à son exécution. Ce choix n'était pas heureux. Les sympathies entre Gambetta et Jules Simon n'ont jamais été bien grandes. Leurs caractères, presque opposés, ajoutaient aux difficultés de la tâche de Jules Simon qui, dès le début, usa trop de l'impératif. Sans doute, il avait un mandat qui l'obligeait de faire exécuter le décret de Paris; mais ce mandat, il l'avait reçu dans l'ignorance, comme je l'ai dit, du décret de la délégation et des raisons qui l'avaient motivé. Simon se refusait à les enten-

Le lendemain, la délégation, persévérant toujours dans son désir d'une bonne entente avec le Gouvernement de Paris, chargeait l'amiral Fourichon de la même mission que M. Liouville. L'amiral se disposait à partir lorsque Crémieux, qui n'avait pas voulu d'abord s'en charger, se ravisa et se mit en chemin le soir même. Mais ayant fait rencontre à Vierzon de nos amis Pelletan, Garnier-Pagès et Arago, envoyés par le Gouvernement pour faire exécuter son décret, nonobstant nos motifs, il rentra avec eux à Bordeaux, et aussitôt Gambetta donna lui-même l'ordre à tous les préfets de procéder aux élections, conformément à la volonté expresse de Paris, ajoutant ainsi une preuve de plus, à tant d'autres, de son inébranlable résolution de n'être la cause d'aucune division dans le Gouvernement de la défense nationale. On doit lui en savoir d'autant plus gré qu'il ne fallait pas un grand effort, tant les têtes étaient montées en faveur du décret de la délégation, pour jeter un trouble profond dans les élections.

Il donna ensuite sa démission de ministre de l'intérieur, laissant son portefeuille à Emmanuel Arago, qui eut besoin de la grande popularité de son nom pour imposer à tous les républicains le décret de Paris.

Voilà, en toute sincérité, comment se sont passées les choses à propos de cet incident que tous les journaux de la réaction ont perfidement exploité contre la délégation, coupable, disaient-ils, d'une tentative d'insurrection envers le Gouvernement de Paris.

Notre opposition, on le voit, était une question de sursis, rien de plus. C'est ce que tout d'abord notre ami Jules Simon ne voulut pas comprendre. Il se crut menacé; de là toutes ses démarches dont il a fait le récit à l'Assemblée nationale de Bordeaux, récit qui prouve que son imagination était aux prises avec des fantômes.

Le dernier acte de la délégation fut la nomination d'Emmanuel Arago au ministère de l'intérieur. J'insistai pour ce choix, sans craindre de blesser mon ami Jules Simon, dans la conviction que le nom d'Arago était le seul, en ce moment, qui pût rendre acceptable aux républicains la démission de Gambetta et les décider à se rendre aux élections.

M. Thiers l'a dit devant l'Assemblée de Bordeaux, à l'honneur du Gouvernement de la défense nationale, ces élections ont été les plus libres qu'on ait vues en France. Si elles n'ont pas été favorables aux républicains, ils ne doivent s'en prendre qu'à ceux qui ont empêché que la France fût appelée dans ses comices le 16 octobre, comme l'avait décrété la délégation de Tours et de Bordeaux. Mais la mémoire a manqué à M. Thiers et l'a fait manquer à la vérité quand il nous a représentés comme des *fous furieux* qui voulions la guerre à outrance pour nous maintenir au pouvoir. Si telle avait été notre pensée, nous nous serions bien gardés de décréter les élections pour le 16 octobre, limitant à quarante-deux jours notre dictature. Ce reproche de *fous furieux*, e le dis franchement à mon illustre et ancien col-

lègue M. Thiers, me tient d'autant plus au cœur qu'il est plus immérité.

Fou furieux n'était point M. Guizot qui écrivait de sa campagne de Val-Richer : Guerre à outrance aux Prussiens ! « Fou furieux n'était point M. Vitet dans ses *Lettres de Paris!* Fous furieux n'étaient point les journaux de toutes opinions, de Paris comme de province, qui disaient, d'accord avec le pays entier : Guerre ! guerre ! Fous furieux n'étaient point le général Chanzy, ni le général d'Aurelle de Paladines qui, dans son livre, a écrit *qu'il avait la conviction, partagée par tous les généraux sous ses ordres, qu'il aurait fait lever le siége de Paris, si son plan de campagne avait été adopté.*

En jugeant aujourd'hui les actes du Gouvernement de Paris et de la délégation, on ne devrait pas oublier sous quelles inspirations ils ont été accomplis. A un esprit aussi éminent que M. Thiers, un pareil oubli est moins permis qu'à tout autre.

En traçant cette esquisse des hommes et des actes de la délégation de Tours et de Bordeaux, après avoir lu tout ce qui a été imprimé à son sujet, j'ai voulu d'abord rectifier bien des erreurs, souvent involontaires, produites de bonne foi ; mais aussi dans la plupart des cas, l'œuvre d'une critique qui n'a de cœur et d'âme que pour le dénigrement; mon autre but a été de fournir à l'histoire de cette époque si courte, mais si pleine d'événements, des données sans autre prétention que l'impartialité.

Le général Ducrot, dans sa justification à la tribune de l'Assemblée nationale, a dit avec une certaine amertume : « Quels qu'aient été les efforts, le dévouement, et les sacrifices d'un homme à son pays, il ne faut pas qu'il compte sur sa reconnaissance, s'ils n'ont pas eu la sanction du succès. »

Rien de plus vrai, en France surtout, où abondent, plus qu'en aucun autre pays, les courtisans du succès; oui, cela est vrai, dans les premiers moments; mais grâce à notre fond de bon sens national, une réaction ne tarde pas à s'opérer en faveur de ces victimes de l'ingratitude de leurs concitoyens.

Cette réaction, j'ose l'affirmer, commence, et, je n'en doute pas, s'accentuera davantage au bénéfice des membres du Gouvernement de la défense nationale et de la délégation de Tours et de Bordeaux.

Ainsi, après l'enquête faite par la majorité d'une Assemblée des plus hostiles, il n'est plus permis de dire que ces hommes du 4 septembre sont entrés au pouvoir comme des conspirateurs, qu'ils n'ont pas géré les affaires de leur pays avec dévouement, avec une entière probité. C'est déjà quelque chose. Mais ce pays, ils ne l'ont pas délivré de l'étranger ! c'est vrai ; ils ont fait des fautes : c'est encore vrai. Mais, dans ces journées terribles, où étaient en France des hommes plus populaires et reconnus plus capables de faire tête aux ennemis du dehors et du dedans ; de repousser les uns du

territoire et d'empêcher les autres d'y organiser la guerre civile?

Ces hommes, s'ils existaient, où étaient-ils? Pourquoi ne se sont-ils pas produits ?

Pris au dépourvu, acceptant le pouvoir dans les circonstances les plus déplorables, sans armes et sans soldats, en face d'ennemis vainqueurs de nos armées faites prisonnières, ce Gouvernement de la défense nationale, grâce au concours énergique de la nation tout entière, a pu lutter pendant cinq mois, et, de l'avis du monde entier, a sauvé l'honneur du nom français, et, ce qui était peut-être plus difficile, a garanti le pays de la guerre civile.

La révolution du 4 septembre est un fait sans précédents dans l'histoire. Non-seulement elle s'est faite, le télégraphe aidant, le même jour, presque à la même heure, dans tout le territoire, aux acclamations du pays entier, sans effusion de sang, sans la moindre résistance du parti vaincu; mais encore elle a vu accourir à son aide les hommes les plus éminents des divers partis, ceux mêmes de l'empire qui venait d'être renversé.

Avec quelle noble ardeur venaient volontairement se mettre aux ordres du Gouvernement de la défense nationale, les Charette, les Cathelineau, les Faudoas, les de Bourgoing et tant d'autres légitimistes qui se sont si bravement battus! Près de nous était à Tours M. Keller, le représentant le plus éminent du parti clérical, qui aurait accepté une mission qu'on a eu tort de lui refuser. M. Magne

accourait nous apporter ses meilleurs conseils en matière de finances; M. Dugué de la Fauconnerie lui-même s'y rendait en solliciteur : il voulait — désir patriotique— qu'on lui permît d'organiser la défense de sa contrée. D'anciens préfets et autres hauts fonctionnaires et notabilités de l'empire ne montraient pas moins d'empressement à nous offrir leurs services que nous étions, bien à regret, souvent obligés de refuser, tant leur trop de zèle les avait compromis aux yeux du parti républicain.

De ce nombre, était l'une des plus vaillantes plumes et des plus dévouées du parti impérial; il voudra bien me pardonner de reproduire sa lettre, expression aussi chaleureuse que sincère des sentiments patriotiques qui faisaient alors battre tous les cœurs.

A messieurs Crémieux, Glais-Bizoin et Fourichon, membres du Gouvernement de la défense nationale.

« Dimanche, 25 septembre 1870.

« Messieurs,

« J'ai dû quitter Paris, il y a quinze jours, dans les plus douloureuses circonstances, menacé dans ma liberté et dans ma vie par une foule égarée qui venait d'interpréter contre moi une loyale déclaration insérée dans le *Pays*.

« J'avais protesté contre la légalité du pouvoir institué à l'Hôtel de Ville, après l'invasion du Corps législatif, mais je m'étais offert de cœur, comme ancien député et comme citoyen, au Gouvernement de la défense nationale.

« Je n'ai pu tenir la promesse que je m'étais faite à moi-même; j'ai dû errer longtemps pour trouver enfin sur les côtes de la Méditerranée un asile sûr, destiné surtout à abriter ma femme qu'une grave maladie m'empêchait de laisser seule et sans soins.

« J'ai aussitôt écrit au ministre de l'intérieur pour lui dire que ni l'oisiveté ni l'isolement ne pouvaient convenir à mon caractère, à mon patriotisme, et je lui ai demandé de me favoriser les moyens de prêter mon concours énergique et dévoué à l'œuvre commune. Je n'ai pas encore reçu de réponse, et j'attribue le silence du ministre à la rupture des relations postales entre Paris et les départements.

« Aujourd'hui, messieurs, j'apprends l'issue de l'entrevue de Jules Favre avec le ministre prussien; je viens de lire la proclamation que vous adressez à la France. Je ne peux plus y tenir. L'indignation m'étouffe. Il ne saurait y avoir en France un cœur qui ne bondisse de rage, un bras qui reste inactif.

« J'oublie tout, les incidents politiques, les nuances, les origines du pouvoir, tout pour venir à vous, et vous dire : Prenez-moi! Usez de moi! Dans cette lutte suprême qui s'engage, dites-moi ce que je peux faire, je le ferai! Il est impossible que je ne sois pas bon à quelque chose!... L'insolence de notre ennemi vous a en quelque sorte sacrés. Vous êtes maintenant la France, le pays tout entier, et, de même que je m'offrais à vous dès le premier jour en soldat, je m'offre aujourd'hui en adepte politique. Votre drapeau est le mien. L'avénement de la République date de février : elle est maintenant la république de l'honneur national et de la liberté française!

« J'attends votre réponse, messieurs, prêt à partir où vous me direz d'aller, à accourir vers vous si vous m'appelez, n'ayant plus qu'une ambition : être un des vôtres à la lutte et au danger, c'est-à-dire au devoir.

« Ernest DRÉOLLE,
« *ancien député de la Gironde.* »

VOUS ÊTES MAINTENANT LA FRANCE, LE PAYS TOUT ENTIER. Ainsi s'exprimait M. Dréolle, le 25 septembre. Oui, nous étions la France, le pays tout entier, n'en déplaise aux journaux de la réaction qui injurient aujourd'hui le Gouvernement de la défense nationale, sans se douter qu'ils injurient en même temps la nation entière qui a proclamé ce Gouvernement.

La majorité de ce Gouvernement n'a eu qu'un tort, je le lui dis en toute sincérité, c'est de n'avoir pas profité de cet enthousiasme national pour faire les élections le 16 octobre, comme elle l'avait décrété. Elles auraient été républicaines dans le meilleur sens. Je n'ignore pas qu'il y avait des difficultés, des résistances ; mais il fallait avoir le courage de les vaincre.

Une Assemblée nationale n'aurait pas fait plus, à coup sûr, pour organiser la défense du pays ; je crois même qu'avec la lenteur de ses commissions elle n'eût pas créé des armées aussi vite que nous ; elle n'eût pas demandé comme nous, par le télégraphe, des armes à toutes les parties du monde, pour des centaines de millions. La célérité

n'est pas dans les habitudes des Assemblées, surtout en matière de crédits; mais, à l'exemple des assemblées de la première Révolution, si nous devions éprouver des revers, son autorité aurait été plus grande pour les faire supporter. Elle aurait inspiré au cœur de la nation la persévérance qui nous a fait défaut.

Plutôt que d'accepter un armistice et, par suite, une paix qui nous arrache tant de milliards, en faisant une large brèche à notre sol, elle eût sacrifié, avec l'assentiment de tous, le dernier homme et le dernier écu français. Telle est ma conviction. Elle est justifiée par cette conclusion finale du général Chanzy, dans son livre d'un intérêt si palpitant, intitulé : *la Deuxième armée de la Loire.*

« Quelles sont donc, dit le général, les causes de nos défaites, alors que les efforts produits depuis le commencement de la guerre dépassaient ce qui aurait suffi pour repousser l'ennemi de notre territoire ? Il faut les voir, cela est vrai, dans la faiblesse et l'insuffisance de notre organisation militaire, que des idées fausses, aveugles ou passionnées avaient amoindrie depuis quelque temps, dans le défaut d'ensemble dont toutes nos combinaisons stratégiques restent fatalement empreintes; mais, pour nous qui avons retrouvé, dans nos soldats improvisés, les grandes qualités militaires qui sont l'apanage inaltérable de notre nation, la cause principale de nos désastres fut notre *manque de confiance en nous-mêmes.* »

Cette confiance, Crémieux, Gambetta et moi, nous l'avons eue jusqu'à la dernière heure, et nous nous sommes efforcés de l'inspirer à tous. Quant à l'amiral Fourichon, dès le début, il ne croyait pas la défense possible, ce qui ne l'empêchait pas de faire son devoir très loyalement comme membre de la délégation.

Cette confiance, elle était intermittente chez le général Trochu, comme chez la plupart des généraux sous ses ordres. De là cette hésitation fatale devant des obstacles très sérieux, mais démesurément grossis par cette disposition d'esprit qui n'a été que trop celle du général d'Aurelle de Paladines après la victoire de Coulmiers, comme après la défaite d'Orléans.

C'est par cette confiance que les généraux Chanzy, Faidherbe, Garibaldi ont fait des prodiges de valeur avec de jeunes troupes improvisées et imparfaitement armées, prodiges qui arrachaient cet aveu à un officier supérieur allemand, fait prisonnier pendant les rudes journées de Josnes :

« Les batailles livrées entre Allemands pendant « la guerre de 1866, n'étaient qu'un jeu d'enfants « auprès de ces luttes acharnées et incessantes qu'il « leur fallait soutenir dans la Beauce pour réduire « un pays qu'ils croyaient à bout. »

(Deuxième armée de la Loire.)

Ah ! pourquoi la fortune de la France n'a-t-elle pas voulu que le général Chanzy nous fût révélé plus tôt

et qu'il fût mis à la tête de la première armée de la Loire! Jamais, sous ses ordres, après la bataille des 1er, 2 et 3 décembre, Orléans n'aurait été évacué.

La confiance que j'avais comme ce brave général et le vrai parti républicain dans la défense du pays, je l'ai dans le jugement qui sera porté sur nous, quand les passions seront calmées. L'histoire, l'impartiale histoire dira que le Gouvernement de la défense nationale a été un Gouvernement d'honnêtes gens que la France a accepté avec enthousiasme et en toute liberté. Elle peut s'en faire honneur; car, en même temps que ce Gouvernement l'a élevée par son énergie dans l'estime des nations étrangères, il l'a garantie, non sans peine, de la guerre civile, ce que n'a pas su faire l'Assemblée nationale.

Enfin, avec la même honnêteté qu'il a pris le pouvoir, il l'a remis aux représentants de la nation qui, par leur haine de la République bruyamment manifestée à Bordeaux, par leurs refus de rentrer à Paris, par leurs lois aussi imprudentes qu'injustes sur les loyers et les échéances, par leurs divisions si funestes à tous les intérêts, le tout joint à l'incurie du général Vinoy et à l'impopularité du général d'Aurelle de Paladines, compliquées d'hésitations au moment décisif, ont amené le triomphe momentané de la Commune.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A BORDEAUX. RETOUR A PARIS

Je croyais mon rôle fini : il n'en était rien. Le 12 février, l'Assemblée nationale se réunissait à Bordeaux. Le 13, le Gouvernement de la défense nationale était devant elle, non dans l'attitude d'un suppliant, encore moins d'un condamné, on peut en juger au noble, au fier et patriotique langage de Jules Favre, parlant au nom de ses collègues, aux applaudissements de l'Assemblée entière. J'étais à ses côtés lorsqu'il se leva et s'exprima ainsi de sa place :

M. Jules Favre, *de sa place.* — Je remplis un devoir qui m'est particulièrement doux en déposant les pouvoirs du Gouvernement de la défense nationale entre les mains des représentants du pays. (*Mouvement.*)

Depuis que les membres du Gouvernement de la défense nationale ont été chargés du fardeau qu'ils ont accepté, ils n'ont pas eu d'autre préoccupation ni d'autre devoir que de pouvoir arriver au jour où il leur serait possible de se trouver en face des mandataires du peuple. (*Très bien!*)

Ils y sont dans les circonstances les plus douloureuses et les plus cruelles; mais, grâce à votre patriotisme, messieurs, grâce à l'union de tous, à laquelle, j'en suis convaincu, nous ne faisons pas un stérile appel... (*Bravo! bravo!*), et qui, au besoin, nous serait conseillée à la fois par le malheur, par le bon sens, par le souci des intérêts de notre chère patrie... (*Nouvelle approbation*), nous arriverons à bander ses plaies et à reconstituer son avenir. (*Vif mouvement d'adhésion et applaudissements.*)

C'est à vous, messieurs, qu'appartient cette grande œuvre. Quant à nous, nous ne sommes plus rien, si ce n'est vos justiciables, prêts à répondre de tous nos actes, convaincus que nous ne rencontrerons dans leur examen que la loyauté qui inspirera chacune de vos délibérations, comme vous pouvez être certains que jamais une autre pensée ne nous guidera dans les explications que nous aurons à vous présenter. (*Marques unanimes d'assentiment.*)

En attendant, messieurs, qu'un pouvoir nouveau soit constitué — qui sera le vrai pouvoir légitime décidant des destinées de la France, — j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée la déclaration suivante :

« Les membres du Gouvernement de la défense nationale soussignés, tant en leur nom qu'au nom de leurs collègues qui ratifieront les présentes, ont l'honneur de déposer leurs pouvoirs entre les mains du président de l'Assemblée nationale. Ils resteront à leur poste pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois jusqu'à ce qu'ils en aient été régulièrement relevés. » (*Très bien! très bien!*)

Le mien, messieurs, était de paraître au milieu de vous aussitôt que cela m'était possible. Dans des circonstances bien pénibles, que j'aurai l'occasion de vous faire connaître plus tard avec détails, j'ai fixé au 8 février l'élection des députés de la France, et au 12 leur réunion. C'était presque une impossibilité; mais je comptais sur le patriotisme de la France, et je savais qu'en sollicitant d'elle ce suprême et presque miraculeux effort, nous serions entendus. (*Mouvement. — Très bien!*)

La meilleure preuve que je ne me suis pas trompé, c'est que vous êtes ici.

Je tenais, permettez-moi de le dire, pour le Gouvernement que j'ai l'honneur de représenter, pour vous, pour l'ennemi, comme pour l'Europe, que nous fussions exacts à cette échéance.

C'est pour cela que je suis venu de Paris à Bordeaux. Je vous demande la permission de retourner quelques jours à mon poste, où j'ai des devoirs difficiles et délicats à remplir. Je ne puis pas m'expliquer autrement en face de toutes les difficultés qui nous entourent; mais vous comprenez fort bien qu'ayant commencé cette œuvre sous notre responsabilité, nous ne l'abandonnerons qu'en acceptant vis-à-vis de vous le jugement que, dans votre équité, vous porterez sur notre conduite. Mon premier soin, comme mon premier devoir — c'est par cette observation que je termine, et je n'ai pas besoin de vous consulter pour être sûr que je rencontrerai dans cette Chambre une complète unanimité — ce sera de reporter à ceux avec lesquels nous négocions cette affirmation que la France est prête, quoi qu'il arrive, à faire courageusement son devoir. (*Vive approbation et applaudissements.*)

L'Assemblée décidera en pleine liberté, comme il appartient à des représentants du pays, qui ne prennent conseil que du salut de la France et n'ont d'autre souci que son honneur. (*Bravo! bravo! — Nouveaux applaudissements.*)

Voilà ce que l'ennemi doit savoir.

En même temps, il est essentiel de lui dire que ce n'est plus seulement au nom de quelques citoyens qui, après avoir recueilli le pouvoir en vacance et avoir été

plus tard élus par toute une capitale, attendaient avec empressement l'heure où il leur serait permis de consulter la France, mais que c'est au nom du pays tout entier, au nom d'une Assemblée qui le représente légitimement, que nous venons lui demander le temps nécessaire pour achever l'œuvre commencée.

Vous le savez, un temps avait été fixé à l'avance, mais la convention portait que l'armistice pourrait être renouvelé. A mon avis, ce renouvellement doit être le plus court possible. Nous ne devons pas perdre une minute; nous ne devons pas oublier nos malheureuses populations foulées par l'ennemi, sans qu'il soit possible, malgré tous nos efforts, d'adoucir leur situation comme nous l'aurions voulu. Soyez sûrs que leurs larmes, leurs sacrifices pèsent lourdement, je ne dirai pas sur ma conscience, car devant Dieu j'en suis innocent, mais sur ma responsabilité, et que je n'ai d'autre hâte que d'arriver au terme de ces misères. (*Mouvement.*)

Vous nous y aiderez, j'en suis convaincu, et je puis à l'avance, je le sais, compter sur votre concours. Je dirai à ceux avec qui je traite que c'est le vœu de l'Assemblée de France qu'un délai nous soit accordé, court, mais suffisant, pour qu'avec maturité et en pleine connaissance de cause vous puissiez décider des destinées du pays. (*Vifs applaudissements.*)

Il résulte de ce discours que l'Assemblée nationale accueillit très sympatiquement le Gouvernement de la défense nationale dans la personne de Jules Favre, et *qu'elle le reconnut en le laissant avec ses collègues à leur poste pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois jusqu'à ce qu'ils en aient été*

régulièrement relevés. A Jules Favre fut réservée, sous sa *responsabilité,* et en qualité de ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, la difficile et douloureuse mission d'amener la Prusse à modifier les conditions de l'armistice.

Dans la séance du 17, M. Thiers fut nommé *chef du pouvoir exécutif de la République française,* en vertu du décret suivant :

« L'Assemblée nationale, dépositaire de l'autorité souveraine de la nation, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, considérant qu'il importe de pourvoir au gouvernement actuel du pays et à la conduite des affaires, décrète :

« M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République. Il exercera ses fonctions sous le contrôle et l'autorité de l'Assemblée nationale et avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera. (*Très bien! très bien!*) »

(Extrait du *Journal officiel.*)

Cette résolution, en chargeant M. Thiers du pouvoir exécutif, maintenait les membres du Gouvernement de la défense nationale *au poste où ils devaient rester jusqu'à ce qu'ils en aient été relevés.* Il y a plus, M. Thiers, n'étant pas membre du Gouvernement de la défense nationale, ne reconnaissait qu'à nous seuls le droit de rendre des décrets. Quelque anormal que cela paraisse, il en était ainsi. MM. Thiers et Jules Favre m'emmenèrent avec eux

à Paris, où se trouvaient le général Trochu et Jules Ferry.

Tous les soirs, nous nous rendions au conseil tenu au ministère des affaires étrangères sous la présidence de M. Thiers, et là nous décrétions au nom du Gouvernement de la défense nationale.

A ce conseil se trouvaient le général Suzanne, délégué à la guerre, Hérold à l'intérieur, Durier à la justice, Jules Favre, ministre des affaires étrangères, le général Vinoy, commandant de Paris, et quelques chefs de services. Les décrets que nous avons ainsi rendus, ne portant que trois signatures, sont consignés au *Journal officiel*. Je ne citerai que le décret qui supprima l'allocation d'un franc cinquante centimes aux gardes nationaux qui n'en feraient pas la demande par écrit.

Comme, pendant la journée, je parcourais la ville dans tous les sens pour être édifié sur ce qui s'y passait, j'en faisais un rapport au conseil, et particulièrement aux généraux Suzanne et Vinoy. Rien de plus affligeant et de plus alarmant que le spectacle dont j'étais témoin dans mes excursions. Les rues étaient pleines de soldats qui passaient les journées à manger et à boire, adonnés à toutes sortes de jeux, pêle-mêle avec les gardes nationaux et les ouvriers, qui se refusaient à tout travail. « Mais, que voulez-vous que nous y fassions? me disaien les généraux Suzanne et Vinoy.

— « D'abord, leur répondis-je, je les casernerais et leur ferais exécuter des marches et contre-marches

des exercices gymnastiques et autres pour les occuper.

— « C'est fort bien, me répliquaient les deux généraux, mais nous n'avons pas d'armes. »

Il me semblait qu'on aurait pu en emprunter aux gardes nationaux pour la durée des exercices. Si on ne l'a pas tenté, c'est que le ministre de la guerre et le général Vinoy, par le fait de leur ignorance de l'état des choses, étaient dans une trompeuse sécurité. Ils se croyaient maîtres de Paris, grâce à leur titre de ministre de la guerre et de général commandant la place de Paris. Paris leur échappait sans qu'ils en eussent le moindre soupçon. Je m'en plaignais à M. Thiers, qui me renvoyait aux généraux. Avec cette disposition à ne rien faire, la Commune avait beau jeu.

Quel contraste avec les Prussiens qui, ne se fiant point aux stipulations fragiles de l'armistice, maintenaient dans leurs rangs la plus rigoureuse discipline et se livraient partout à des exercices incessants !

La vérification des pouvoirs étant achevée, l'Assemblée nationale procéda aussitôt à sa constitution et nous *releva* du poste où nous avions été élevés par le mouvement populaire du 4 septembre, poste où nous ne sommes arrivés et ne nous sommes maintenus que par la force morale que nous devions à nos antécédents politiques. Nous avions été, les uns et les autres, maintes fois les élus du suffrage universel, soit en province, soit à Paris. Je ne crois

pas être mû par un sentiment de vanité en affirmant que, dans les rangs de l'opposition républicaine au Corps législatif, il n'y avait pas de noms, un seul excepté, plus connus et plus acceptés. Aussi, quand ils furent proclamés à l'Hôtel de Ville, la nation entière les honora-t-elle d'une confiance absolue, comme elle leur a obéi d'une manière non moins absolue pendant toute la durée de leur pouvoir.

Ils n'ont pas réussi dans l'immense tâche qu'ils avaient si courageusement entreprise, tâche à laquelle ils ont consacré toutes les forces de leur intelligence. La délivrance du pays et le maintien de la République, telle a été leur unique pensée. Tout ce que l'âme humaine peut contenir d'ardeur patriotique, ils l'ont mis au service de l'un et de l'autre. La République a été maintenue, l'honneur national a été sauvé. Ils avaient une ambition de plus, celle de chasser l'ennemi; hélas! il ne l'a pas été!

Les anciens auraient dit: Ainsi l a voulu le Destin. Nous dirons, nous : Ainsi l'a voulu la Providence, car elle avait mis comme à plaisir tout les avantages du côté de nos ennemis; elle a d'abord permis qu'ils eussent à leur tête un homme perfidement, cruellement habile, tandis qu'elle trouvait bon que la France, au début, eût pour chef un criminel, un illuminé — ce qui n'atténue pas son crime — qui nous a jetés de gaîté de cœur, sans préparation aucune, dans cette guerre terrible, legs, pour nous, de son insigne folie; ensuite, une saison acharné-

ment contraire est venue de plus mettre le comble à nos malheurs.

Que répondre aux imputations de ceux qui veulent nous rendre responsables de pareilles calamités!

Quand on porte en soi le sentiment du devoir accompli, on doit savoir attendre que le temps ait amené le jour de la justice. Ce jour arrive, même assez vite. A Bordeaux, nous étions des *fous furieux;* à Versailles, nous sommes au plus des téméraires; ce qui nous fait espérer que, quand l'Assemblée nationale sera rentrée à Paris, il sera admis que nous avons assez bien mérité de la patrie.

Patience donc! oui, patience, mes chers collègues et amis, membres du Gouvernement de la défense nationale; patience, vous tous, nos coopérateurs civils et militaires qui, dans les divers postes où nous vous avions appelés au nom de la République, nous avez si vaillamment secondés; patience, tant que la République existera.

Rappelez-vous, en attendant de meilleurs jours, cette parole du poète philosophe :

Quidquid tollere est nefas
fit patientia levius.

Pour moi, rentré dans la vie privée d'où, il y a quarante années, me firent sortir les suffrages de mes concitoyens, j'y reste très patiemment, tout à leur disposition, le jour où ils croiraient ma voix

encore utile à la défense des grands intérêts de la Patrie ; j'y reste, sans éprouver de découragement, comme notre brave et loyal président du Gouvernement de la défense nationale. L'esprit vraiment politique n'en éprouve jamais : il s'attend d'avance aux vicissitudes de la vie publique. Il lui est facile de les supporter quand il n'a ambitionné dans sa carrière, courte ou longue, d'autre récompense que la satisfaction de sa conscience et l'estime de ses concitoyens, récompense assurée, tôt ou tard, à quiconque sait rester fidèle à ce principe d'éternelle vérité qui veut, en tout et pour tous, la justice distributive, la seule base solide des sociétés modernes. Telle a été la boussole, si j'ose dire, de mes discours et de mes votes dans toutes les Assemblées législatives, ce qui leur a donné une unité assez rare dans tous les temps.

C'est aussi parce que, dans ma conviction, la République peut seule réaliser dans nos lois cette bonne justice, que j'ai été heureux, à la fin d'une si longue existence politique, d'être *l'un des douze* qui l'ont définitivement proclamée à l'Hôtel de Ville ; je dis définitivement, car je ne doute point du bon sens national qui l'a prise sous sa garde.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe A

Ce n'est pas sans intention que je mentionne la forme polie de l'invitation de la commission d'enquête sur les faits relatifs au 4 septembre, adressée aux membres du Gouvernement de la défense nationale. Les députés de Paris, républicains que je ne sais comment qualifier, ne l'entendaient pas ainsi lorsque, dans la séance du 6 mars 1871, moins de quinze jours après l'ouverture de la session, ils déposaient sur le bureau du président deux propositions demandant la mise en accusation, avec appréhension de la personne, des membres du Gouvernement de la défense nationale.

Voici ces propositions, extraites du *Journal officiel*, séance du 6 mars :

Séance du lundi 6 *mars* 1871 (Journal officiel).

M. Louis Blanc.— Messieurs, au nom de quelques-uns de nos collègues, représentants de Paris, je viens déposer sur le bureau de l'Assemblée natio-

nale une proposition douloureuse, plus douloureuse que ne sauraient le dire certains d'entre nous, mais absolument inévitable, parce que, pour un représentant du peuple honnête et convaincu, il n'est pas d'amitiés personnelles, si profondes qu'elles soient, qui ne doivent passer après la considération du bien public. (*Mouvements divers.*)

L'investissement de Paris a produit un phénomène bien triste.

Pendant plusieurs mois la province a complétement ignoré ce qui se passait à Paris. De là non-seulement une grande lacune dans l'histoire de notre pays, mais des malentendus et une grande confusion d'idées, un lamentable conflit de sentiments. Il faut que ces ténèbres soient dissipées.

Lorsque des faits ayant trait au salut du peuple sont enveloppés d'une obscurité qui se prête à toutes les interprétations et fournit une arme à tous les mécontentements, ce n'est pas en prolongeant cette obscurité qu'on empêche l'agitation des esprits. On les provoque, au contraire, on expose l'ordre public à des périls... (*Assez ! assez ! — Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Ne développez pas votre proposition, monsieur Louis Blanc.

M. LOUIS BLANC.— J'allais finir au moment même où j'ai été interrompu... A des périls, disais-je, qu'une constatation franche et loyale de la vérité eût été le moyen à la fois le plus sûr et le plus noble de conjurer.

Voici notre proposition :

« Les soussignés, représentants du peuple de Paris,

« Considérant que le Gouvernement de la défense nationale siégeant à Paris doit compte des actes politiques et militaires de son administration... (*Oh ! oh !*) ;

« Que, parmi ces actes, il en est qui, aux yeux des soussignés, ont constitué un grave abus de pouvoir, et d'autres qui, au lieu de contribuer au succès de la défense, ont amené la désastreuse capitulation de Paris... (*Exclamations et mouvements divers.*) ;

« Qu'il est nécessaire d'approfondir cette question pour deux raisons d'une haute portée l'une et l'autre, savoir : l'intérêt de la République, qui ne doit pas être responsable devant le monde et devant l'histoire des fautes de ceux qui l'ont compromise, et la justice due à la population de Paris, dont l'héroïsme, laissé à ses inspirations, aurait, selon toutes les probabilités, sauvé la capitale... (*Allons donc ! allons donc ! — Approbation sur quelques bancs à gauche*)... et fait à la France de meilleures destinées;

« Proposons ce qui suit :

« L'Assemblée nationale décrète :

« Les membres de l'ex-Gouvernement de la défense nationale rendront compte, le jour que fixera l'Assemblée, de la manière dont ils ont exercé le pouvoir à Paris....

Un membre. — Et à Bordeaux.

M. Louis Blanc. — ...Durant le siége ;

« Il sera fait immédiatement dépôt des procès-verbaux des délibérations et de toutes les pièces et documents propres à éclairer le jugement de l'Assemblée.

« *Signé* : Victor Hugo, Peyrat, E. Quinet, Louis Blanc, Martin Bernard, Greppo, Tolain, Schœlcher, Jean Brunet, Farcy, Charles Floquet, Joigneaux, Henri Brisson, Edouard Lockroy, Gambon.

« MM. Clémenceau et Tirard, maires de Paris, ont adhéré. »

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Delescluze pour le dépôt d'une proposition.

M. DELESCLUZE. — Messieurs, je n'ai pas à entrer dans de longs développements pour justifier ma proposition que je vais déposer sur le bureau de M. le président. Son énoncé seul vous en dira l'importance :

« Les soussignés, représentants du peuple, ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale la résolution suivante :

« Sont décrétés d'*accusation du chef de haute trahison*, les membres du Gouvernement de la défense nationale.

« Une commission de quinze membres sera nommée au scrutin par appel nominal, délivrera les mandats de dépôt contre les accusés, procédera à l'instruction dont elle devra rendre compte à l'Assemblée dans la quinzaine de ce jour.

« Si, au cours de l'instruction, la commission d'accusation trouve qu'il y a lieu de comprendre

dans les poursuites des fonctionnaires quelconques de l'ordre civil ou militaire, elle est autorisée à ordonner leur arrestation... (*Exclamations diverses*) sur laquelle se réserve de statuer l'Assemblée nationale.

« Bordeaux, le 6 mars 1871.

« DELESCLUZE, RAZOUA, COURNET. »

Ainsi, voilà des représentants du peuple qui doivent tout à la révolution du 4 septembre, qui leur a ouvert les portes de l'Assemblée nationale, et dont la première pensée, le premier acte, est de frapper les principaux auteurs de cette révolution dont ils ont si heureusement bénéficié !

Se laissant entraîner par les passions mauvaises, par les odieuses calomnies dont les préparateurs de la Commune ont infesté l'esprit du peuple, ils oublient le grand criminel, l'homme de Sedan, le parjure auteur du coup d'Etat, celui qui les a proscrits, déportés, n'ayant pu les faire mitrailler. Ce n'est pas celui-là qu'il faut poursuivre, déclarer coupable de haute trahison. Non, non ! oubli pour celui-là !

Les membres du Gouvernement de la défense nationale, voilà les vrais coupables, voilà ceux qu'il est urgent de saisir et de livrer aux rigueurs de la justice !

C'est du délire ! oui, pour qui ne connaît pas les hommes, et qui n'a pas vu tant de révolutions. Les

noms des signataires atténuent, à mes yeux, la portée de leur action et me l'expliquent.

Victor Hugo en tête !

Victor Hugo est un grand poète, mais il est fâcheux pour lui, puisqu'il voulait sortir de la vie littéraire, que *son astre* ne l'ait pas gratifié d'un peu plus de bon sens politique.

Il excelle à entasser *Ossa* sur *Pélion*, — un *Ossa* de mots et de phrases; cela va bien dans ses livres, mais ce n'est pas un travail qu'une assemblée de législateurs récompense par ses applaudissements. Victor Hugo l'a sans doute pensé; aussi, dans l'intérêt bien compris de sa renommée, a-t-il donné sa démission.

A des hommes comme lui, il faut la distance pour que le prestige se maintienne.

Louis Blanc !

Louis Blanc a-t-il plus de ce bon sens politique? Incontestablement; mais il n'en a pas assez pour constituer un véritable homme politique. Sa conduite a été trop marquée par des oscillations inconnues à l'homme d'Etat. Devant ses livres, la plume à la main, l'historien est maître passé. C'est une gloire à laquelle il aurait dû peut-être se tenir. Dans une Assemblée législative, avec sa parole toujours élevée, souvent éloquente, il n'en est pas moins inférieur à des orateurs de second ordre dont le talent s'adapte mieux aux discussions parlementaires. Ses discours, rares d'ailleurs, sentent trop le travail pour enlever une assemblée. Quand la nature ne

vous a pas doué de cette inspiration communicative, l'étude n'y peut guère.

A l'exception de MM. Thiers, Guizot et Jules Simon, à son heure, je n'ai connu, dans ma longue carrière législative, aucun écrivain véritablement orateur, pas même Lamartine. Que de fois l'ai-je entendu s'écrier sur son banc : — « Quand pourrai-je parler comme Hippolyte Passy ! » — « Comme Odilon Barrot, » lui disais-je.—« Oh ! jamais ! Celui-là est né improvisateur. Voyez-vous, Glais-Bizoin, voilà bientôt dix-huit ans qu'il reste le chef incontesté de l'opposition, sans décroître, sans faire craindre à ses amis le moindre écart. C'est un tour de force dont Thiers et Guizot eux-mêmes n'auraient pas été capables : ils sont, comme moi, trop personnels. Nous sommes gens qu'on prend et qu'on laisse. Aujourd'hui, vous m'applaudirez ; mais, demain, indulgent comme vous l'êtes pour moi, vous serez le seul parmi l'opposition à ne pas lever les épaules à mon discours. Mais ce qui m'humilie le plus, c'est d'être obligé de demander la parole. Voyez Barrot, il ne la demande jamais, il attend qu'on la lui impose. Quand le moment est venu de porter le grand coup, gauche et extrême gauche s'écrient tout d'une voix : Barrot ! Barrot ! parlez ! Barrot alors se lève, parle et on applaudit. Et pourquoi cela ? C'est que chez Barrot le sens politique, le bon sens est encore supérieur au talent de l'improvisateur. Ah ! le bon sens ! le bon sens politique ! je ne cherche que cela : le trouverai-je un jour ? »

C'est à la recherche de ce sens, de ce bon sens politique, citoyens Victor Hugo, Louis Blanc et co-signataires, que vous devez par dessus tout vous appliquer. Quand vous l'aurez trouvé, il vous fera éviter des propositions aussi extravagantes que celles du 6 mars 1871.

J'ai été aussi surpris que regrettant de voir, au bas de la première de ces propositions, des signatures comme celles de Schœlcher, Peyrat, E. Quinet, Brisson. Ils m'ont habitué à avoir une meilleure opinion de leur esprit judicieux.

Que dire de la seconde proposition ? La triste fin de Delescluze m'impose le silence. Cependant je dois avouer que je préfère sa rudesse, pour ne pas dire sa férocité qui rappelle ces temps où l'on se décapitait les uns et les autres, je la préfère à la première proposition présentée avec cette *expression douloureuse,* atténuation qui n'a pas dû toucher les accusés, mes collègues, plus qu'elle ne me touche moi-même.

Les ultra-monarchistes sont venus à la rescousse des citoyens Victor Hugo, Louis Blanc, Delescluze et amis ; cela ne devait pas manquer. Ils se sont hâtés de saisir l'Assemblée d'une proposition semblable. M. Louis Blanc et ses amis ont senti alors qu'ils avaient fait un pas de clerc, et ils se sont empressés de retirer leur proposition malavisée. Il était trop tard.

Les conséquences de leur fausse démarche ont été d'assurer le haut du pavé aux monarchistes de la

Chambre qui, chaque jour (voir *l'Officiel*), ont attaqué et calomnié tout à leur aise les membres du Gouvernement de la défense nationale et, du même coup, la révolution du 4 septembre devant les auteurs des propositions d'accusation, obligés de rester sur leur siége bouche close ou béante. Que pouvaient-ils dire ?

Les ultra-monarchistes, profitant donc de leur avantage, ont entrepris un à un les membres du Gouvernement du 4 septembre restés au pouvoir. Picard a été leur première victime ; Jules Favre ensuite. Les signataires républicains ne pouvaient qu'applaudir à ces exécutions qu'ils avaient si imprudemment réclamées. Bientôt M. Thiers en a été réduit à s'écrier, comme le bonhomme Chrysale des *Femmes savantes :* « Un seul m'est resté, et voilà qu'on veut le chasser ! » — Restera-t-il ?

Heureusement que la majorité de l'Assemblée nationale a été mieux avisée que les ultra-monarchistes et républicains auteurs de ces propositions, en se bornant à décréter la nomination d'une commission d'enquête. La majorité a compris que l'origine de la révolution du 4 septembre était la sienne ; qu'y laisser porter atteinte, c'était se frapper soi-même. De là l'obligation de son respect pour nous.

Si j'avais eu l'honneur d'être membre de l'Assemblée nationale (dans ce moment, je l'avoue, j'ai regretté de n'y pas avoir la parole), j'aurais dit aux républicains et ultra-monarchistes signataires et

dépositaires de ces propositions que, quand à leur âge et avec leur expérience, on porte devant une Assemblée de pareilles accusations, on n'a pas le droit de les retirer sans faire aux hommes honorables qu'on a si témérairement attaqués une réparation aussi publique que l'injure l'a été.

Cette note est bien longue. Tant pis ; car il faut que j'y rattache encore quelques considérations à l'adresse de nos amis les républicains.

La principale objection des monarchistes contre la République, c'est son manque de durée. « Votre République, disent-ils, ressemble à ces météores qui apparaissent à l'horizon avec éclat et s'éclipsent aussitôt. Tel a été le sort de la première république et de celle de 1848. Pourquoi ces éclipses si soudaines et si longues? C'est que la République n'est point dans les mœurs de la nation. Aussi, à chaque retour, s'empresse-t-elle de la renverser. »

Je réponds aux monarchistes, avec l'histoire en main : « Ces éclipses ne sont ni le fait de la nation ni le vôtre. Elles sont l'œuvre de la scélératesse des deux Bonaparte, de l'homme du 18 brumaire et de l'auteur du coup d'État du 2 décembre ; cela n'est pas contestable. »

Et à vous, républicains de la veille, je dis aussi : « Ce sont vos divisions qui ont fait ces deux hommes, nés avec des instincts de despotisme, devant lesquels les lois de la conscience sont néant. »

Je n'ai besoin, pour le démontrer, que de citer ce qui s'est passé en 1848.

Le règne de Louis-Philippe n'a pas commencé par un crime et fini par l'envahissement de l'étranger, comme les deux empires. On n'avait à lui reprocher que son système de gouvernement qui, chaque jour, allait barrant le chemin aux idées libérales et faussait tous les principes du gouvernement parlementaire par l'intervention du roi dans toutes les affaires.

Aussi, l'avénement de la République n'a-t-il pas été aussi spontané en 1848 qu'en 1870; il a été précédé de batailles dans les rues; ce qui n'a pas empêché, après la victoire, Paris et la province de s'unir de cœur et d'âme pour nommer cette grande Assemblée constituante, si essentiellement républicaine et l'auteur de la plus belle Constitution existante, Constitution, pour le dire en passant, que l'on doit tenir encore pour la charte vraie de la nation, puisque son abolition est aussi criminelle qu'illégale.

Mais comment cette Constituante, élue par le suffrage universel, a-t-elle fini ? Est-ce par la volonté du peuple ? Aucunement. Ce sont vos votes, républicains de la veille, qui l'ont si prématurément dissoute.

Au lieu de donner le temps à ces vrais représentants du peuple de voter les lois organiques indispensables au fonctionnement de la Constitution, vous avez, en haine les uns des autres, voté la proposition Rateau (voir le *Moniteur*) qui balayait cette patriotique Assemblée, au moment où son

maintien était le plus nécessaire, dans l'intérêt de son œuvre.

La *Plaine* ne pensait, par ce vote, qu'à faire disparaître la *Montagne* dirigée par Ledru-Rollin. *Plaine* et *Montagne* ont été emportées et la République avec.

Auparavant, républicains de la veille, en haine de Cavaignac, un vrai républicain cependant, vous aviez rejeté la proposition Grévy, contraire, vu les circonstances, à la nomination d'un président de la République ; puis la proposition Leblond, qui voulait que l'Assemblée constituante nommât elle-même, pour la première fois, le président de la République.

Ces deux propositions, en assurant le pouvoir exécutif ou l'autorité présidentielle au général Cavaignac, donnaient à la République le temps de faire sentir ses bienfaits au pays.

Républicains de la veille, le général Cavaignac vous était en horreur; et de plus,—amour-propre et illusions,—vous teniez à présenter votre candidat au suffrage du peuple. L'appel au peuple ! criiez-vous. L'appel au peuple eut lieu : il a nommé Napoléon III. C'est donc bien vous, républicains, vous, la cause de sa nomination, qui avez mis à bas la République et fait le lit de l'Empire.

Comme je n'ai aucune de vos fautes à me reprocher (j'en prends le *Moniteur*. à témoin : j'ai voté les propositions Grévy et Leblond et repoussé la proposition Rateau), c'est avec l'autorité d'un homme

qui a vu juste dans le passé, que je me permets de vous conjurer, amis, républicains de la veille et du lendemain, de mettre de côté toutes les passions qui ont perdu la Constituante de 1848 et notre chère République.

Si vous ne pouvez pas nous faire entrer sans risques en pleine possession de la nouvelle République, contentez-vous, de grâce, de faire tous les actes *conservatoires* qui nous assurent, dans un temps plus ou moins prochain, cette possession complète.

Ce conseil ne s'adresse pas à Gambetta et aux amis qui lui font cortége; car, avant comme après le 4 septembre, ils n'ont cessé de le mettre en pratique.

La lettre-conférence de M. Louis Blanc aux habitants de La Rochelle atteste que désormais il est résolu à le suivre; je l'en félicite. C'est le cas de dire : *Mieux vaut tard que jamais.*

Annexe B

Urg. Tours de Montbarey. Mont-s.-Vaudrey, lundi.
Glais-Bizoin à Tours.

Je vais bien. Entouré de Prussiens. Nous nous défendons sur le Doubs et la Loue. J'irai vous voir dès que seront éloignés. Avez-vous besoin de moi plus tôt? Amitiés.

Jules Grévy.

Le plus calme des hommes, mais aussi le plus résolu, le président de l'Assemblée nationale, on le voit par cette dépêche, ne restait pas indifférent aux choses de la défense nationale. Non-seulement il nous offrait ses bons conseils, mais il venait assez fréquemment nous les apporter à Tours. Ils ont contribué à nous faire décréter la convocation des colléges électoraux pour le 16 octobre. Sans l'arrivée de Gambetta et le décret de Paris portant annulation du nôtre, les élections auraient eu lieu, au bénéfice de la défense et de la République, j'en suis bien convaincu.

Une fois le décret de Paris rendu public, et soutenu par le ministre de l'intérieur, les élections, sans occasionner une division funeste parmi les républicains, me parurent impossibles. Dès ce mo-

ment l'accord sur ce point cessa entre mon ancien collègue et excellent ami Grévy et moi.

Mais, avant la révolution du 4 septembre comme après, je n'ai cessé de penser que le parti républicain n'avait pas dans ses rangs un homme plus digne et plus capable de le représenter.

De nos jours, il est téméraire de prédire l'avenir, à moins d'employer ces formes vagues des anciens prophètes que l'esprit moderne n'accepte plus. Cependant, je crois que si l'opinion publique était appelée à désigner un successeur à M. Thiers, elle n'hésiterait pas à placer au premier rang, parmi les candidats, le président actuel de l'Assemblée nationale.

Un caractère qui me paraît tenir de l'antique, le souvenir d'une résistance pareille, sous beaucoup de rapports, à celle qui a valu au général Grant la présidence de la République des Etats-Unis, des déclarations loyales et réitérées de dévouement aux institutions républicaines, joints aux épaulettes qui fascinent toujours le Français, me semblent assurer le second rang au général Chanzy.

Quant à Gambetta, son rôle est tout tracé : il doit rester le propagateur de l'idée républicaine. Personne n'est en état de le lui disputer. Ses discours, mal interprétés par ses ennemis, ont évidemment pour but de ramener à la vraie République ceux qui pourraient se sentir encore un penchant pour la Commune, comme la parole de M. Thiers d'y rallier les partisans de la monarchie.

Annexe C

Quelque temps après l'arrivée de Gambetta, Ranc, sorti de Paris en ballon, arriva à Tours porteur d'ordres du Gouvernement. Gambetta le nomma chef de la sûreté publique. « Fonctions terribles, confiées à un homme terrible, » entendais-je dire autour de moi ! Or, qu'a-t-il fait, cet homme terrible ? Rien, absolument rien. Il ne donnait pas signe de son existence. C'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. Il est le premier qui ait rempli de pareilles fonctions sans avoir eu l'art de se donner de la besogne. Quel est celui de ses prédécesseurs dont on puisse en dire autant ? Personne alors ne songeait à conspirer, cela est vrai ; mais on ne doit pas moins reconnaître qu'il y avait du mérite de sa part à ne pas inventer de conspirations pour ne pas laisser croire que ses fonctions n'étaient qu'une sinécure.

Annexe D

POUVOIRS DE GAMBETTA

A propos de ces pouvoirs, mal définis, comme je l'ai déjà dit, Jules Favre s'exprime ainsi, p. 98 :

« En envoyant Gambetta à Tours, nous ne l'avions point chargé de la direction militaire, confiée par nous à l'amiral Fourichon. Lorsque nous apprîmes que la délégation l'avait nommé ministre de la guerre, nous éprouvâmes autant de surprise que d'inquiétude. Mais, placés dans l'impossibilité de juger la valeur des raisons qui avaient motivé cette détermination imprévue, nous dûmes nous abstenir d'une intervention qui serait devenue inévitablement une occasion de trouble et de conflit. »

Ce sentiment était bien celui de Crémieux et le mien, lorsque, malgré notre résistance, l'amiral Fourichon unissait sa voix à celle de Gambetta pour lui confier le portefeuille du ministère de la guerre, dans lequel il devait trouver ce supplément de pouvoir qui inquiétait si fort nos amis de Paris. A partir de ce jour, le contrôle des affaires militaires échappa presque entièrement à la surveillance nécessaire de la délégation.

Annexe E

M. de Freycinet, page 55 de son livre, dit :

« A l'époque de mon entrée au ministère, la commission (d'achats d'armes) n'avait pas encore pu, vu le peu de temps écoulé, rien fournir ni au département de la guerre ni à celui de l'intérieur, en vue duquel surtout elle travaillait. Elle avait disposé d'ailleurs de crédits très limités, moins de 16 millions, je crois... » (Erreur étrange de M. de Freycinet, qui aurait dû, avant d'écrire, connaître le décret du triumvirat, lequel, en donnant à la commission Lecesne *seule* le droit d'acheter des armes, lui avait ouvert un crédit de 25 millions à ajouter à un pareil crédit antérieur.)

M. de Freycinet. — « ...C'est dans les trois mois qui suivirent que, grâce à l'*influence personnelle* de M. Gambetta au sein du Gouvernement, 200 millions environ furent dépensés en achats d'armes de toutes espèces et de munitions. »

La reconnaissance est un très louable sentiment, même dans son exagération. Je comprends qu'elle ait guidé la plume de M. de Freycinet et l'ait fait tout rapporter au ministre de l'intérieur et de la guerre, auquel il devait sa situation. Mais, quand

elle blesse par trop la vérité, au détriment d'autrui, la justice veut qu'on l'arrête dans ses épanchements. Tel est ici le cas de M. de Freycinet. J'en appelle au témoignage de mes collègues Crémieux et l'amiral Fourichon, et aussi de M. Lecesne, le président de la commission d'armement, assuré qu'ils joindront leurs voix à la mienne pour repousser cette affirmation aussi fausse que blessante : à savoir, qu'il a fallu l'influence personnelle de Gambetta au sein du Gouvernement pour nous décider à voter les fonds nécessaires à l'achat des armes.

D'abord, avant l'arrivée de Gambetta et la venue au pouvoir de M. de Freycinet, la commission Lecesne avait, par ses achats, épuisé tous les marchés de l'Angleterre, ainsi que l'atteste la dépêche suivante de notre consul, M. Tissot (qu'on remarque la date : 28 septembre) :

« *Londres, le* 28 *septembre* 1870.

7 *h.* 1/4 *soir.*

« *Le marché de Londres paraît épuisé comme armes. Il faudra désormais s'adresser à l'Amérique. On me prévient que sept mille fusils neufs et deux millions de cartouches peuvent être embarqués le* 1er *octobre à New-York pour arriver à Brest vers le* 12. *Le prix serait d'environ un million, dont un tiers payable à Londres demain, et le solde après réception à Brest. Le modèle est approuvé par le capitaine Simon, et M. Chollet se chargerait de l'affaire. M'autorisez-vous*

à ouvrir un crédit spécial pour cette fourniture? Il conviendrait, dans ce cas, d'envoyer immédiatement de Tours à notre agent à New-York l'ordre de faire embarquer les armes de préférence à toutes autres marchandises.

« TISSOT. »

La commission Lecesne avait pleins pouvoirs d'acheter partout des armes, et, j'ose le dire, un crédit illimité. Mais il était inutile de mettre à sa disposition plus de fonds qu'elle n'en pouvait employer. Ce que le ministère de la guerre avait de mieux à faire, c'était de respecter les décrets de Paris et du triumvirat, qui lui avaient donné exclusivement le droit d'achat d'armes de guerre. La commission d'enquête et l'Assemblée nationale n'auraient pas eu à s'occuper des *canons Billing*, qui n'ont fait tant de bruit qu'à la tribune de Versailles.

Annexe F

Parmi mes souvenirs, je ne devrais pas oublier les visites que me firent personnellement, à Tours et à Bordeaux, MM. Orense et Castelar, les chefs éminents de l'opinion républicaine espagnole. Ils venaient nous offrir le concours de leurs amis pour défendre la République française. Ils mettaient à notre disposition vingt-cinq mille hommes, à condition que nous leur eussions procuré armes et équipement et une paie réglementaire. Nous eûmes le regret de ne pouvoir accepter ces propositions toutes patriotiques. D'abord parce que nous étions convaincus que Prim, étant aux ordres de la Prusse, ne manquerait pas de mettre obstacle à la sortie d'un pareil nombre de combattants; ensuite, parce que ces hommes, pussent-ils franchir la frontière, peu familiers avec l'exercice des armes et sans discipline, ne seraient qu'un embarras pour nous. D'ailleurs, nous n'avions pas d'armes pour nos Français qui s'offraient à nous de toutes parts. Pouvions-nous préférer des étrangers à nos compatriotes? Nous dûmes refuser leurs offres avec

de très vifs regrets de les voir nous quitter assez mécontents. Ils n'en ont pas moins droit à tous nos remerciments et à toute notre reconnaissance.

FIN

EXTRAIT DU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE E. DENTU

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

ROMANS ET NOUVELLES

Collection grand in-18 jésus, impression de luxe

à 3 francs le volume

Amédée Achard	La Vie errante	1 vol
Alfred Assollant	L'Aventurier	2 —
—	Un Millionnaire	1 —
Xavier Aubryet	Les Patriciennes de l'amour	1 —
Gustave Aimard	La Forêt Vierge	3 —
Philibert Audebrand	Les Mariages d'aujourd'hui	1 —
Henri Augu	Les Oubliettes du Louvre	1 —
—	L'Abbesse de Montmartre	2 —
Audebert	Le Roman d'un Libre penseur	1 —
Mme Olympe Audouard	Comment aiment les hommes	1 —
—	Guerre aux hommes	1 —
—	L'Homme de 40 ans	1 —
Paul Avenel	Le Duc des moines	1 —
—	Les Lipans	1 —
—	Les Calicots	1 —
Aug. Barbier	Trois passions	1 —
A. Belot	L'Article 47	1 —
—	Mademoiselle Giraud	1 —
—	Le Parricide	1 —
Elie Berthet	Le Gouffre	1 —
—	La Double Vue	1 —
Félix Bonnal	Les Souffrances d'un amoureux	1 —
A. Bouvier	Auguste Manette	1 —

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 3 FR. LE VOLUME

F. du Boys	La Comtesse de Monte-Christo	2 —
Gontran Borys	Les Paresseux de Paris	2 —
Alix Bressant	Gabriel Pinson	1 —
—	Une Paria	1 —
Emile Chavette	Défunt Brichet	1 —
—	Les Compagnons du Remouleur	2 —
A. de Cesena	Les Belles pécheresses	1 —
Du Casse	Quatorze de dames	1 —
Jules Claretie	Mademoiselle Cachemire	1 —
—	Noël Rambert	1 —
Champfleury	L'Avocat trouble-ménage	1 —
L. Colet	Les Derniers marquis	1 —
—	Les Derniers abbés	1 —
Comtesse Dash	Une Femme libre	1 —
—	Quand l'esprit vient aux filles	1 —
—	Les Soupers de la Régence	1 —
Ernest Daudet	Marthe Varades	1 —
—	Le Prince Pogoutzine	1 —
—	Jean le Gueux	1 —
Alfred Delvau	Les Amours buissonnières	1 —
—	Les Lions du jour	1 —
Charles Deslys	Henriette, histoire d'une faute	1 —
—	L'Ami du Village	1 —
Alphonse Daudet	Les Aventures de Tartarini	1 —
A. Dubarry	Le Roman d'un Baleinier	1 —
Georges Eliot	La Famille Tulliver	2 —
Etienne Enault	Comment on aime	1 —
—	Le roman d'une Altesse	1 —
—	Le Dernier amour	1 —
—	Histoire d'une Conscience	1 —
—	L'Enfant trouvé	2 —
—	L'Amour à vingt ans	1 —
—	Mlle de Champrosay	1 —
Mme Marie de l'Epinay	Contes de nuit	1 —
Expilly	Aventures du capitaine Cayol	1 —
Oct. Féré et St-Yves	Les Chevaliers d'aventures	1 —
—	Un Mariage royal	1 —
—	Les Amours du comte de Bonneval	1 —
Paul Féval	Aimée	1 —
—	Le Capitaine Fantôme	1 —

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 3 FR. LE VOLUME

Paul Féval.	Les Filles de Cabanil.	1 —
—	La Cosaque.	1 —
—	L'Hôtel Carnavalet.	1 —
—	La Cavalière	2 —
—	La Duchesse de Nemours.	1 —
—	Madame Gilblas.	2 —
—	Les Belles de nuit.	2 —
—	Bouche de fer.	1 —
—	Les Deux Femmes du Roi.	1 —
—	Le Drame de la jeunesse..	1 —
—	Les Errants de nuit.	1 —
—	La Fabrique de mariages.	1 —
—	La Garde noire.	1 —
—	Jean Diable..	2 —
—	L'Arme invisible.	1 —
—	L'Avaleur de sabres.	1 —
—	Le cavalier Fortune.	2 —
—	Le Château de velours.	1 —
—	Contes bretons..	1 —
—	Le Jeu de la mort.	1 —
—	Maman Léo	1 —
—	Mademoiselle Saphir..	1 —
—	Les Mystères de Londres..	2 —
—	Les Parvenus	1 —
—	La Pécheresse.	1 —
—	La Province de Paris..	1 —
—	Le Quai de la Ferraille.	2 —
—	Les Revenants.	1 —
—	La rue de Jérusalem.	2 —
—	La Tontine infernale..	1 —
—	La Tache Rouge.	2 —
—	Le Volontaire.	1 —
—	Le Petit Bossu.	2 —
E. Feydeau	Catherine d'Overmeire.	2 —
—	Sylvie.	1 —
Fortunio.	Les Amours de Geneviève	1 —
—	Les Femmes qui aiment.	1 —
—	La Lionne amoureuse.	1 —
B. Gastineau	Nouveaux romans de Paris.	1 —
Gavarni	Manières de voir, façons de penser.	1 —

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 3 FR. LE VOLUME

Léon Gozlan	La Vivandière	1 —
Garibaldi	La Domination du Moine	1 —
E. et J. de Goncourt	Une Voiture de masques	1 —
Gondrecourt	Le Pays de la Peur	1 —
—	La Guerre des Amoureux	1 —
—	Le Pays de la Soif	1 —
Gonzalès	Une Princesse russe	1 —
—	La Belle novice	1 —
—	Le Chasseur d'hommes	1 —
—	Les Amours du Vert-Galant	1 —
—	Les Gardiennes du Trésor	1 —
Ch. d'Héricault	Les Amours d'un diplomate	1 —
Haucastel (D')	Nouvelles Histoires	1 —
Jean Hopfen	La Chanteuse ambulante	1 —
Ch. Joliet	Chérubin	1 —
L. Jourdan	Un Hermaphrodite	1 —
—	Les Martyrs de l'amour	1 —
V. Kœning	Tout Paris	1 —
—	Voyage autour du demi-monde	1 —
Henri de Kock	La Fille d'un de ces Messieurs	1 —
Ernest Lacan	Les petites gens	1 —
Aylic Langlé	La Toile d'araignée	1 —
G.-A. Lawrence	L'Épée et la Robe	1 —
—	Frontière et Prison	1 —
—	Honneur stérile	2 —
—	Guy Livingstone	1 —
—	Maurice Dering	1 —
H.-T. Leidens	Le Manuscrit de ma cousine	1 —
Hippolyte Lucas	La Pêche d'un mari	1 —
—	Madame de Miramion	1 —
Ch. Maquet	La Passion de mon oncle	1 —
A. Marx	Histoire d'une minute	1 —
Mané	Paris amoureux	1 —
—	Paris viveur	1 —
—	Paris mystérieux	1 —
Mary-Lafon	Coutumes de la vieille France	1 —
Michel Masson	La Gerbée, Contes de famille	1 —
A. Mazon	Le Vieux musicien	1 —
Antony Méray	Tribulations d'un joyeux monarque	1 —
Mocquard	Jessie	2 —

IBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 3 FR. LE VOLUME

Charles Monselet. . .	Les Frères Chantemesse.	2 —
—	Les Marges du Code	1 —
Comtesse de Mirabeau.	Les Jeunes Filles pauvres	1 —
De Montferrier.	Les Ambitieux de province.	1 —
C. de Mouy	Raymond.	1 —
Paul de Musset.	La Chèvre jaune.	1 —
Isabine de Myra . . .	Voilà l'homme. . . , ...	1 —
Raoul de Navery. . . .	Le Bonheur dans le Mariage	1 —
L. Noir	Aventures de Tête-de-Pioche. . . .	1 —
—	Jean le Dogue.	1 —
—	Le Roi des chemins.	1 —
Parseval-Deschênes. .	Mémoire d'un Billet de banque. . .	1 —
Victor Perceval. . . .	L'Ennemi de Madame.	1 —
C. Périer.	Une Fille du Soleil.	1 —
—	La Belle Dupérin	1 —
Ponson du Terrail . .	Le Chambrion.	1 —
—	Les Drames de Paris.	3 —
—	Les Exploits de Rocambole, ...	3 —
—	La Résurrection de Rocambole.. . .	5 —
—	Le dernier mot de Rocambole. . . .	5 —
—	Un Crime de jeunesse.	1 —
—	Les Gandins. . . . . , . .	2 —
—	L'Héritage d'un comédien.	1 —
—	La Jeunesse du roi Henri.	8 —
—	Les Nuits de la Maison-Dorée. . . .	1 —
—	Les Nuits du quartier Bréda . . .	1 —
—	Pas de chance.	2 —
—	L'auberge de la rue des Enfants-Rouges.. . . . . , ...	2 —
—	Le Capitaine des Pénitents noirs. .	2 —
—	Les Fils de Judas.	2 —
—	Le Forgeron de la Cour-Dieu. . . .	2 —
—	Les Amours d'Aurore.	2 —
—	La Justice des Bohémiens.	2 —
—	Le Grillon du moulin.	1 —
—	Les Héros de la vie privée..	3 —
—	Maître Rossignol.	1 —
—	Mémoires d'un gendarme.	1 —
—	La Messe noire.	3 —
—	Les Misères de Londres.	4 —

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 3 FR. LE VOLUME

Ponson du Terrail. . .	Le Paris mystérieux.	4 —
—	Rocambole en prison.	2 —
—	La Corde de Pendu.	2 —
—	Les Mystères des Bois	3 —
—	Le Secret du docteur Rousselle. . .	2 —
—	Mon village.	3 —
—	Les Voleurs du grand Monde. . . .	7 —
A. de Pontmartin et F. Béchard.	Les Traqueurs de Dot.	1 —
Jules Prével.	Les Stations de l'Amour	1 —
B. L. Révoil.	Bourres de fusil.	1 —
E. Richebourg. . . .	L'Homme aux lunettes noires. . .	1 —
A. Robert.	La Guerre des Gueux.	1 —
Marius Roux.	Evariste Planchu.	1 —
J. Ruffini.	Lavinia.	2 —
—	Le Docteur Antonio.	1 —
—	Lorenzo Benoni.	1 —
J. de Saint-Félix. . .	Les Chevalières du tour de France.	1 —
H. de Saint-Georges.	Jean le Matelot.	1 —
—	Le Pilon d'argent.	1 —
Albéric Second. . . .	La Jeunesse dorée.	1 —
—	Misères d'un prix de Rome.	1 —
Mme Anaïs Segalas. .	Les Magiciennes d'aujourd'hui. . .	1 —
—	La Semaine de la Marquise.	1 —
L. Serignan.	Les Crimes de province.	1 —
Ernest Serret.	Les Rancunes de femmes.	1 —
Ivan Tourgueneff. . .	Une Nichée de gentilshommes. . .	1 —
Louise Vallory. . . .	Un amour vrai.	1 —
M. de Valon.	Nouvelles et Chroniques.	1 —
Henry Vié.	La Muscadine.	1 —
De Viel-Castel. . . .	Le Testament de la danseuse. . . .	1 —
Marquis de Villemer .	Les Femmes qui s'en vont.	1 —
Pierre Zaccone. . . .	Les Drames de l'Internationale. . .	2 —
Femme de chambre. .	Mémoires écrits par elle-même. . .	1 —
A******	Les Amis de Madame.	1 —
A******	Les Amazones de Paris.	1 —
Une Femme du monde	Le Roman d'un Sportmann.	1 —

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 3 FR. 50 C. LE VOL

Collection grand in-18 jésus à 3 fr. 50 le volume

Du Casse	Les Suites d'une partie d'écarté	1 —
l Gouet	Une Caravane dans le désert	1 —
l. Elliot	Adam Bède	2 —
—	La Dette de famille	1 —
Emile Gaboriau	L'Affaire Lerouge	1 —
—	Les Cotillons célèbres	2 —
—	Le Crime d'Orcival	1 —
—	Les Esclaves de Paris	2 —
—	Le Dossier n° 113	1 —
—	Les Gens de bureau	1 —
—	Monsieur Lecoq	2 —
—	La Vie infernale	2 —
—	Le 13e Hussards	1 —
—	La Clique dorée	1 —
—	Les Comédiennes adorées	1 —
arc Pessonneaux	La Pretentaine	1 —
de Saint-Félix	Les Nuits de Rome	1 —
ociété des gens de Lettres	Les Plumes d'or	1 —
an Tourgueneff	Nouvelles Scènes de la vie russe	1 —
l. Yriarte	Les Célébrités de la Rue	1 —
*******	Mémoire d'un proscrit	1 —

LIBRAIRIE DE F. DENTU, PALAIS-ROYAL

ROMANS ET NOUVELLES, A 2 FR. LE VOLUM

Collection grand in-18 jésus à 2 fr. le volume.

O. Audouard	Histoire d'un Mendiant	1 —
Raoul Bravard	Le Médecin de la Mort	1 —
Le Chevalier d'Alix	Un Drame d'Outre-Rhin	1 —
Herman Ducasse	Chien de métier	1 —
Mme C. Coignet	Les Mémoires de Marguerite	1 —
Benjamin Gastineau	Vie en Chemin de fer	1 —
Ch. d'Héricault	Les Extravagances du hasard	1 —
Mme de la Grange	La Marquise d'Egmet	1 —
A. Lebailly	Maria Grazia	1 —
De Grandpré	Une Héroïne	1 —
E. Manuel	Les Joies dédaignées	1 —
De Montferrier	Tante Eloi	1 —
Cénac-Moncaut	Le Colporteur des Pyrénées	1 —
Tony-Révillon	Le Faubourg Saint-Germain	1 —
Csse de B***	Amour et Repentir	1 —
F. Malo	Voyages d'un Enfant du peuple	1 —
P. Vialon	Qui perd gagne	2 —
E. Thoison	A Vingt ans	1 —

LIBRAIRIE DE E. DENTU, ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL.

PUBLICATIONS RÉCENTES — GUERRE DE 1870-1871.

La France et la Prusse avant la guerre, par le DUC DE GRAMONT. 1 vol. in-8 cavalier..... 6 »

Chasse au Prussien, notes au jour le jour d'un franc-tireur de l'armée de la Loire, par J. MICHEL. 1 vol. in-18 jésus, avec cartes et vignettes..... 5 »

Histoire de la Campagne de 1870-1871, et de la deuxième ambulance de la Presse, par EM. DOMENECH. 1 vol. in-18 jésus..... 3 50

Les Prussiens chez nous, par EDOUARD FOURNIER. 1 vol. in-18 jésus..... 3 50

Les Prussiens en France, notes de voyage, par ALF. D'AUNAY. 1 vol. in-18 jésus..... 3 50

Mémoires d'un franc-tireur. — Guerre de France. — Siége de Paris 1870-1871, par EUGÈNE MULLER. 1 vol. in-18 jésus, orné de 12 gravures..... 3 50

La journée de Sedan, par le GÉNÉRAL DUCROT. 1 vol. gr. in-8° avec deux cartes..... 3 »

Châteaudun, Journal de l'invasion, 1 septembre 1870, 18 mars 1871, par PAUL DE MONTARLOT. 1 vol. in-18 jésus.. 3 »

En Ballon ! pendant le siége de Paris, souvenirs d'un aéronaute, par GASTON TISSANDIER. 1 vol. in-18 jésus..... 3 »

Campagne de l'armée du Nord en 1870-1871, par le GÉNÉRAL FAIDHERBE. 1 vol. gr. in-18 avec carte..... 2 »

L'Agonie de l'armée du Rhin, par un officier d'artillerie du 3e corps. 1 vol. gr. in-8°..... 1 50

Deuxième armée de la Loire, opérations de l'armée de Bretagne, par le GÉNÉRAL GOUGEARD. 1 vol. gr. in-8°. 2 »

Trois mois de dictature en province, le Gouvernement de la Défense nationale à Tours, par ARMAND RIVIÈRE. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 2 »

Étude sur l'application à la France de l'**Organisation militaire de l'Allemagne**, par CH. COURIN. 1 vol. gr. in-8° avec carte..... 3 »

L'Armée allemande, son organisation, son armement, sa manière de combattre, par *un général prussien* (M. DE MOLTKE), traduit de l'allemand par MM. GUNSETT et P. DE BOUTELLIER. 1 vol. in-18 jésus..... 2 »

La force n'est pas le droit. — Delenda Germania, par ENTZ. 1 vol. in-18 jésus..... 2 »

Quelques Hommes et quelques Institutions militaires, par l'ex-GÉNÉRAL CREMER. 1 vol. in-18 jésus..... 2 »

L'Armée française en 1871, par J. TRUCHY, capitaine d'état-major. 1 vol. in-8°..... 3 »

La Réforme militaire, par un capitaine d'artillerie. 1 vol. in-8°..... 2 »

Le Gouvernement de Bordeaux, par le COMTE DE MONTERRIER. 1 vol. in-18 jésus..... 1 »

La République, conditions de la régénération de la France, par EDGAR QUINET. 1 vol. in-18 jésus..... 3 50

Paris. — Imprimerie Alcan-Levy, rue de Lafayette, 61.

716787

DC310
C6

Clais-Bizoin, A.
Dictature de cinq mois

SEP 18 1940
OCT 31 1940
NOV 1 1940
NOV 22 1940

SEP 5 1941
NOV 2 1940
NOV 2 1940
RECALLED
NOV 18 1940

716787

DC310
G6

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

YC176228